
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 19 mars 2012

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 7)
<i>Hommage</i> aux victimes de Montauban et Toulouse	(p. 7)
<i>Installation</i> de messieurs Pierre Crédoz et Jean-Luc Martinez dans leurs fonctions de conseillers communautaires	(p. 7)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 7)
<i>Appel</i> nominal	(p. 7)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
<i>Modification</i> de la composition des commissions	(p. 7)
<i>Lettre</i> d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à l'exploitation des équipements événementiels structurants de l'agglomération lyonnaise - Parc des expositions de Lyon - Eurexpo - COFIL (exercices 2003 à 2009)	(p. 8)
<i>Adoption</i> des procès-verbaux des séances publiques des 9 et 30 janvier 2012	(p. 8)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossiers n° 2012-2790 à 2012-2793)	(p. 8)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2012-2794)	(p. 8)
<i>Désignation</i> de représentants du Conseil au sein du Conseil d'administration de la SEM Patrimoniale du Grand Lyon (dossier n° 2012-2835) - Opérations de vote et résultats	(p. 20)
<i>Réélection</i> du 29 ^{ème} Vice-Président de la Communauté urbaine (dossier n° 2012-2885)	
* Opérations de vote	(p. 30)
* Résultats du vote	(p. 36)
<i>Election</i> des représentants titulaires et suppléants au sein de la commission permanente de délégation de service public de la Communauté urbaine de Lyon (dossier n° 2012-2836)	
* Opérations de vote	(p. 31)
* Résultats du vote	(p. 39)
<i>Désignation</i> de représentants au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes (dossier n° 2012-2854)	(p. 39)
<i>Annexe 1</i> : Taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises dans les communautés urbaine à fiscalité professionnelle unique - Taux 2011 - Documents projetés lors de la présentation des dossiers n° 2012-2839 et 2012-2840 par monsieur le Vice-Président Darne	(p. 48)
<i>Annexe 2</i> : Réélection du 29 ^{ème} Vice-Président (dossier n° 2012-2885) - Procès-verbal d'élection -	(p. 50)
<i>Annexe 3</i> : Election des représentants titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public (dossier n° 2012-2836) - Procès-verbal d'élection -	(p. 51)

Le texte des délibérations n° 2012-2790 à 2012-2848 et 2012-2850 à 2012-2885 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 415.

N° 2012-2790	Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière de marchés passés selon une procédure adaptée en 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2010-1212 du 11 janvier 2010 -	(p. 8)
N° 2012-2791	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de mandats spéciaux sur la période du 1 ^{er} novembre 2010 au 31 décembre 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2009-0468 du 12 janvier 2009 -	(p. 8)

- N° 2012-2792** *Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de droit de préemption urbain et de droit de priorité sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée -* (p. 8)
- N° 2012-2793** *Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière d'actions en justice intentées pour l'année 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée -* (p. 8)
- N° 2012-2794** *Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 6 février 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -* (p. 8)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

- N° 2012-2795** *Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la ligne ferroviaire Lyon-Turin - Avis de la Communauté urbaine de Lyon -* (p. 8)
- N° 2012-2796** *Chassieu, Décines Charpieu - Est lyonnais - Accès Sud du Grand Montout - Travaux de déplacement d'ouvrages de transport de gaz - Convention avec GRTgaz -* (p. 12)
- N° 2012-2797** *Chassieu, Décines Charpieu - Travaux pour l'accessibilité Sud du Grand stade - Lot n° 1 : VRD voie nord - Lot n° 2 : VRD voie sud - Lot n° 4 : espaces verts voie sud - Lot n° 6 : ouvrages d'art - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 12)
- N° 2012-2798** *Lyon 4°, Lyon 9° - Pont Schuman - Prise en charge et traitement des sols extraits - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 13)
- N° 2012-2799** *Centrale de mobilité - Optimod'Lyon - Approbation d'une convention partenariale -* (p. 13)
- N° 2012-2800** *Développement des modes de déplacement doux - Convention entre la Communauté urbaine et l'association Pignon sur rue - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012 -* (p. 41)
- N° 2012-2801** *Plan modes doux période 2009-2014 - Travaux d'aménagement pour l'extension du réseau cyclable structurant et dépenses d'investissement pour les nouveaux services vélo - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 20)
- N° 2012-2802** *Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2012 -* (p. 42)
- N° 2012-2803** *Cailloux sur Fontaines - Réaménagement du chemin de Four - 2° tranche - Individualisation partielle d'autorisation de programme -* (p. 42)
- N° 2012-2804** *Charbonnières les Bains, Craponne, Lissieu, Saint Genis Laval, Saint Priest, Tassin la Demi Lune - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par les Communes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 42)
- N° 2012-2805** *Ecully - Aménagement de la place Veyssièrre-Chatillon - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 42)
- N° 2012-2806** *Saint Romain au Mont d'Or - Requalification de la rue du Charroi - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 23)
- N° 2012-2883** *Nouveaux services Vélo'v - Approbation d'un avenant n° 4 au marché d'abris voyageurs, de mobiliers urbains d'information et d'un parc de vélos passé avec la société JC Decaux - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention de mandat passé avec la société JC Decaux - Approbation des conditions générales d'accès et d'utilisation (CGAU) du service Vélo'v -* (p. 24)
- N° 2012-2884** *Marché d'abris voyageurs, de mobilier urbain d'information et d'un parc de vélos passé avec la société JC Decaux - Modification de la tarification Vélo'v -* (p. 41)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- N° 2012-2807** *Partenariat avec le club sportif Entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée (EUSRL) Villeurbanne handball association (VHA) - Attribution d'une subvention pour la saison 2011-2012 -* (p. 26)
- N° 2012-2808** *Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Olympique lyonnais - Attribution d'une subvention à l'association Olympique lyonnais pour la saison 2011-2012 -* (p. 26)
- N° 2012-2809** *Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Asvel Basket - Attribution d'une subvention à l'association Asvel Basket pour la saison 2011-2012 -* (p. 27)
- N° 2012-2810** *Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) LOU Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2011-2012 -* (p. 27)

N° 2012-2811	<i>Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lyon basket féminin - Attribution d'une subvention pour la saison 2011-2012 -</i>	(p. 27)
N° 2012-2812	<i>Mise en place d'une cellule emploi dans le cadre de la construction du Stade des Lumières - Attribution d'une subvention à l'association Uni-Est -</i>	(p. 42)
N° 2012-2813	<i>Signature d'une convention entre la Communauté urbaine de Lyon et Cités Unies France pour la gestion du programme concerté Liban - Années 2012-2013 -</i>	(p. 42)
N° 2012-2814	<i>Attribution d'une subvention à l'Espace numérique entreprise (ENE) pour son programme d'actions 2012 - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2010-2012 -</i>	(p. 43)
N° 2012-2815	<i>Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions complémentaires en 2012 - Avenant n° 3 à la convention 2010-2012 -</i>	(p. 43)
N° 2012-2816	<i>Accompagnement du programme Cellule information économique de Lyon - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Année 2012 -</i>	(p. 43)
N° 2012-2817	<i>Attribution d'une subvention à l'Association San priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE) pour l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Porte des Alpes - Avenant n° 2 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2012 -</i>	(p. 43)
N° 2012-2818	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour l'animation économique sur la Conférence locale des Maires du Plateau nord - Avenant n° 2 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2012 -</i>	(p. 43)
N° 2012-2819	<i>Attribution d'une subvention à l'association Espace CARCO pour l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Rhône Amont - Avenant n° 2 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2012 -</i>	(p. 43)
N° 2012-2820	<i>Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or pour l'animation économique sur la Conférence des Maires Val de Saône - Avenant n° 2 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2012 -</i>	(p. 43)
N° 2012-2821	<i>Attribution d'une subvention à l'association Techlid pour l'animation économique sur les Conférences locales des Maires nord-ouest et Val d'Yzeron - Avenant n° 2 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2012 -</i>	(p. 43)
N° 2012-2822	<i>Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention pour l'animation et le développement de l'association Techtera pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 30)
N° 2012-2823	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention pour l'animation et le développement de l'association Lyonbiopôle pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 30)
N° 2012-2824	<i>Pôle de compétitivité Axelera - Attribution d'une subvention à l'association Axelera pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 30)
N° 2012-2825	<i>Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Attribution d'une subvention pour l'animation et le développement de l'association Lyon Urban Truck and Bus 2015 pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 30)
N° 2012-2826	<i>Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention pour l'animation et le développement de l'association Imaginove pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 30)
N° 2012-2827	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation scientifique de Lyon et du sud est pour la mise en oeuvre de Campus Création pour l'année 2012 -</i>	(p. 43)
N° 2012-2828	<i>Organisation des 26° journées nationales des Ingénieurs sans frontières Lyon (ISF) - Attribution d'une subvention au profit de l'association des Ingénieurs sans frontières Lyon (ISF) pour 2012 -</i>	(p. 42)
N° 2012-2829	<i>Attribution d'une subvention à l'association Le Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 43)
N° 2012-2830	<i>Organisation du volet professionnel du festival de la Bande Dessinée de Lyon en 2012 et développement du volet international de l'événement - Attribution d'une subvention à l'association Lyon bande dessinée organisation -</i>	(p. 43)
N° 2012-2831	<i>Attribution de subventions à l'association Cluster Edit pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 43)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2012-2832	<i>Délégations d'attributions accordées par le Conseil de communauté au Président - Modification n° 2 de la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 -</i>	(p. 44)
---------------------	--	---------

N° 2012-2833	<i>Délégations d'attributions accordées par le Conseil de communauté au Bureau - Modification n° 1 de la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -</i>	(p. 44)
N° 2012-2834	<i>Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Approbation des statuts, du plan d'affaires, ainsi que des termes du pacte d'actionnaires de la société - Participation à l'augmentation du capital social de la SAS SERL@Immo par souscription et libération d'actions à hauteur de 7 700 000 € dans cette société en vue de sa transformation en SEM Patrimoniale du Grand Lyon - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 15)
N° 2012-2835	<i>Conseil d'administration de la Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 19)
N° 2012-2836	<i>Constitution de la commission permanente de délégation de service public de la Communauté urbaine de Lyon - Election des représentants titulaires et suppléants -</i>	(p. 31)
N° 2012-2837	<i>Exercice 2012 - Décisions modificatives - Tous budgets - Décisions modificatives des autorisations de programmes globales et des crédits de paiements 2012 -</i>	(p. 31)
N° 2012-2838	<i>Taux 2012 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères -</i>	(p. 32)
N° 2012-2839	<i>Taux 2012 de la cotisation foncière des entreprises -</i>	(p. 32)
N° 2012-2840	<i>Taux 2012 des impôts ménages -</i>	(p. 32)
N° 2012-2841	<i>Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Subvention relative à la taxe sur salaires des opérations d'aménagement de la Communauté urbaine pour l'exercice 2010 -</i>	(p. 44)
N° 2012-2842	<i>Partage des savoirs dans l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention à l'association Doc Forum pour 2012 -</i>	(p. 44)
N° 2012-2843	<i>Union française des associations sportives des employés communautaires (UFASEC) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 44)
N° 2012-2844	<i>Association sportive du personnel de la Communauté urbaine, de la Ville de Lyon et des collectivités territoriales associées (ASCUL) - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2012 - Avenant n° 2 à la convention 2010-2012 -</i>	(p. 44)
N° 2012-2845	<i>Association La Gourguillonnaise - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012 - Avenant n° 2 à la convention 2010-2012 -</i>	(p. 44)
N° 2012-2846	<i>Association des agents retraités de la Ville de Lyon, de la Communauté urbaine de Lyon et des retraités sapeurs pompiers professionnels du Grand Lyon (ARLYCO) - Attribution d'une subvention pour le programme d'activités 2012 - Avenant à la convention 2010-2012 -</i>	(p. 44)
N° 2012-2847	<i>Fourniture, confection et livraison de plats protidiques et légumes d'accompagnement pendant les travaux du restaurant communautaire - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché -</i>	(p.)
N° 2012-2848	<i>Achat de gaz pour les bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 44)
N° 2012-2849	<i>Mise à disposition de personnels de la mission site historique de la Ville de Lyon à la Communauté urbaine de Lyon - Convention de mise à disposition -</i>	retiré
N° 2012-2850	<i>Mise à disposition d'un agent communautaire à la Ville de Lyon - Régularisation et renouvellement - Convention de mise à disposition -</i>	(p. 44)
N° 2012-2851	<i>Mise à disposition de service aux communes - Convention-cadre - Modification de la délibération n° 2010-1279 du 15 février 2010 relative au mécanisme de mise à disposition de services -</i>	(p. 44)
N° 2012-2852	<i>Remise gracieuse - Régime indemnitaire du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine -</i>	(p. 45)
N° 2012-2853	<i>Secrétariat de la Commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale - Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône -</i>	(p. 45)
N° 2012-2885	<i>Décines Charpieu - Renouvellement des délégués communautaires de la Commune - Réélection du 29^{ème} Vice-Président -</i>	(p. 30)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2012-2854	<i>Détermination des potentialités en eau potable des secteurs de la Sarandière à Ambérieux d'Azergues et des Hautes Combes à Quincieux - Constitution d'un groupement de commandes - Désignations de représentants du Conseil -</i>	(p. 39)
---------------------	--	---------

N° 2012-2855	<i>Evolution de la réglementation relative aux eaux usées autres que domestiques - Révision partielle du règlement du service public d'assainissement collectif -</i>	(p. 45)
N° 2012-2856	<i>Caluire et Cuire - Construction d'une déchèterie - Impasse des Lièvres - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)
N° 2012-2857	<i>Grigny - Construction d'une déchèterie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)
N° 2012-2858	<i>Association Acoucuté - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 45)
N° 2012-2859	<i>Projet de l'Agence nationale de la recherche française ECOTECH - MENTOR - Méthodologie et outils opérationnels de conception et de qualification de sites de mesures en réseau d'assainissement - Participation de la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 45)
N° 2012-2860	<i>Conférence internationale IS. Rivers 2012 - Attribution d'une subvention au Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) -</i>	(p. 45)
N° 2012-2861	<i>Programme INTERREG IV C - projet européen Aqua-Add - Mieux intégrer l'eau dans les projets de développement urbain - Demande de subvention auprès du FEDER -</i>	(p. 45)
N° 2012-2862	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association pour le développement médical et l'aide humanitaire au Cambodge (ADMAHC) pour le projet d'approvisionnement en eau potable du village de Baray au Cambodge -</i>	(p. 45)
N° 2012-2863	<i>Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Convention pour la mise en oeuvre des actions du SAGE en 2012 - Demande de subvention auprès du Département du Rhône -</i>	(p. 45)
N° 2012-2864	<i>Association Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 45)
N° 2012-2865	<i>Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attributions de subventions aux partenaires pour l'année 2012 -</i>	(p. 39)
N° 2012-2866	<i>Association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 45)
N° 2012-2867	<i>Vaulx en Velin - Dévoisement du réseau d'eau potable communautaire à l'angle de la rue Renan et de l'avenue d'Orcha - Participation financière de la Ville et de la SA HLM Alliade habitat -</i>	(p. 45)

COMMISSION URBANISME

N° 2012-2868	<i>Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Nord-Isère - Avis de la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 40)
N° 2012-2869	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Plan local d'urbanisme (PLU) - Procédure de révision simplifiée n° 15 - Domaine de la Chaux - Restructuration du pôle santé - Ouverture de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation -</i>	(p. 46)
N° 2012-2870	<i>Saint Genis Laval - Darcieux Collonges - Projet urbain partenarial (PUP) - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre - Approbation du programme d'aménagement et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 46)
N° 2012-2871	<i>Rillieux la Pape - Projet d'aménagement du Bottet-Verchères - Désignation de l'aménageur - Signature du traité de concession et de la convention de projet urbain partenarial (PUP) - Participation financière de la Communauté urbaine à la réalisation d'équipements -</i>	(p. 46)
N° 2012-2872	<i>Rillieux la Pape - Projet d'aménagement des Balcons de Sermenaz - Désignation de l'aménageur - Signature du traité de concession et de la convention de projet urbain partenarial (PUP) - Participation financière de la Communauté urbaine de Lyon affectée à la réalisation d'équipements publics -</i>	(p. 46)
N° 2012-2873	<i>Lyon 3° - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre du projet urbain de la Part-Dieu -</i>	(p. 46)
N° 2012-2874	<i>Lyon - Suppression et modification de certains périmètres situés en droit de préemption urbain renforcé - Maintien d'un droit de préemption urbain renforcé pour un immeuble classé en réserve pour réalisation de logement social au plan local d'urbanisme -</i>	(p. 46)
N° 2012-2875	<i>Caluire et Cuire - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Centre - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 46)
N° 2012-2876	<i>Attribution d'une subvention au groupement d'intérêt public (GIP) Maison de la veille sociale pour 2012 -</i>	(p. 46)

N° 2012-2877	<i>Développement solidaire - Attribution de subventions aux associations Institut Bioforce pôle développement local, Banlieues d'Europe, Villeurbannaise droit au logement et à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) -</i>	(p. 46)
N° 2012-2878	<i>Programme local de l'habitat (PLH) - Attribution d'une subvention à l'association ABC HLM du Rhône -</i>	(p. 47)
N° 2012-2879	<i>Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Convention de mise à disposition de moyens pour l'année 2012 -</i>	(p. 46)
N° 2012-2880	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Parilly - Quartier Parilly Nord - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 47)
N° 2012-2881	<i>Francheville - Francheville le Haut - Aménagement de la place de l'Hôtel de ville - Conventions de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 46)
N° 2012-2882	<i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Opérations de résidentialisation et aménagements de proximité inscrits dans la convention Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Attribution de subventions et maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon - Individualisations d'autorisation de programme -</i>	(p. 46)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 19 mars 2012 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 9 mars 2012 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Hommage aux victimes de Montauban et Toulouse

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons tous été bouleversés en apprenant l'assassinat de trois de nos soldats parachutistes dont l'un était originaire, monsieur le Maire, de Meyzieu. Nous avons, depuis, appris l'assassinat de quatre membres de la Communauté juive de Toulouse devant une école juive. C'est pour nous, évidemment, une source d'horreur et de consternation.

J'ai immédiatement adressé, en votre nom à tous, à la Communauté juive de France et à la Communauté juive de Lyon notre profonde émotion et, pour la symboliser ce soir, je souhaiterais vous demander que nous puissions commencer cette séance de notre Conseil par une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

M. LE PRÉSIDENT : Merci, mes chers collègues.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David, MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme

(pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Bret (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Vullien (pouvoir à M. Grivel), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Cochet (pouvoir à M. Vaté), Mme Dagorne (pouvoir à M. Lelièvre), MM. Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Schuk), Lelièvre (pouvoir à Mme Dagorne), Louis (pouvoir à M. Petit), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Terrot (pouvoir à M. Gentilini).

Installation de messieurs Pierre Crédoz et Jean-Luc Martinez dans leurs fonctions de conseillers communautaires

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, suite à la démission de monsieur Jérôme Sturla de ses fonctions de Conseiller communautaire et en l'absence de suivant de liste pour pourvoir le siège devenu vacant, la Ville de Décines Charpieu s'est vue dans l'obligation de désigner à nouveau ses deux représentants au Conseil de communauté, en application de l'article L 5215-10 du code général des collectivités territoriales.

Lors de sa séance du 3 mars dernier, le Conseil municipal de Décines Charpieu a désigné messieurs Pierre Crédoz et Jean-Luc Martinez en tant que délégués communautaires. Je voudrais accueillir monsieur Jean-Luc Martinez et je le déclare installé dans ses fonctions.

(Applaudissements).

(Monsieur Jean-Luc Martinez est installé).

Monsieur Pierre Crédoz est donc réinstallé dans ses fonctions de Conseiller communautaire et nous aurons, dans quelques instants, à le réélire en tant que 29^{ème} Vice-Président. Donc nous allons procéder, dans quelques instants, à cette installation.

Modification de la composition des commissions

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe de la modification de la composition d'un certain nombre de commissions :

- suite à l'adhésion au groupe Socialiste et apparentés de monsieur Jean-Luc Martinez, celui-ci siègera désormais en commission urbanisme,

- madame Sandrine Frih -groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain- quittera la commission urbanisme pour siéger en commission proximité et environnement,

- madame Samia Benelkadi -groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain- quittera la commission proximité et environnement pour siéger en commission urbanisme.

Cette demande est évidemment sans incidence sur la répartition des sièges en commission arrêtée par délibération numéro 2011-2068 du 7 février 2011.

En application de l'article 29 de notre règlement intérieur, je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

**Lettre d'observations définitives de la
Chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes
concernant l'exploitation des équipements événementiels
structurants de l'agglomération lyonnaise
Parc des expositions de Lyon - Eurexpo - COFIL
(exercices 2003 à 2009)**

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes concernant l'exploitation des équipements événementiels structurants de l'agglomération lyonnaise - Parc des expositions de Lyon - Eurexpo - COFIL (exercices 2003 à 2009).

Cette lettre vous a été transmise avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu la lire.

En application de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, ce dossier donne lieu à débats. Une demande de temps de parole a été présentée en Conférence des Présidents mais a ensuite été retirée.

Donc je vous demande de bien vouloir me donner acte de la présentation de cette lettre d'observations définitives, s'il n'y a pas de demande de temps de parole.

(Acte est donné).

**Adoption des procès-verbaux des séances publiques
des 9 et 30 janvier 2012**

M. LE PRESIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 9 et 30 janvier 2012. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais les mettre aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président

N° 2012-2790 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière de marchés passés selon une procédure adaptée en 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2010-1212 du 11 janvier 2010 - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

N° 2012-2791 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de mandats spéciaux sur la période du 1er novembre 2010 au 31 décembre 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2009-0468 du 12 janvier 2009 - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

N° 2012-2792 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de droit de préemption urbain et de droit de priorité sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2012-2793 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière d'actions en justice intentées pour l'année 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRESIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu des délégations que vous m'avez accordées et qui font l'objet des dossiers numéros 2012-2790 à 2012-2793. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2012-2794 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 6 février 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRESIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui fait l'objet du dossier numéro 2012-2794. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des Présidents*

N° 2012-2795 - déplacements et voirie - Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la ligne ferroviaire Lyon-Turin - Avis de la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Forissier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2795. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

M. FORISSIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Il s'agit du dossier Lyon-Turin et de l'avis que nous avons à émettre à la suite de l'enquête publique. Donc j'ai un premier temps de parole du groupe GAEC.

M. FURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, la réalisation du TGV Lyon-Turin est une longue histoire, dont cet avis n'est qu'une étape ; nous aurons donc à y revenir.

Je veux simplement redire ce soir notre soutien à ce projet stratégique pour notre agglomération mais, bien au-delà, pour la France et pour l'Europe. En particulier, le volet fret est très important pour favoriser le transfert modal de la route vers le réseau ferré et, pour les voyageurs, l'amélioration des liaisons avec Turin et Milan, voire au-delà, est aussi très importante.

Mais l'avis va plus loin et, fort heureusement, fait le lien avec l'amélioration très concrète des conditions du trafic ferroviaire sur notre agglomération ; je pense en particulier à la nécessité

de réaliser au plus vite la partie sud du contournement ferroviaire de Lyon et à celle de conforter la place centrale de la gare de la Part-Dieu.

Pour toutes ces raisons, nous approuvons l'avis proposé.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, quelques remarques sur la méthode : nous vous avons demandé, monsieur le Président, que les avis sur les grands projets soient examinés en Conseil et pas seulement en Bureau comme vous le faisiez jusqu'à présent. Donc c'est le cas pour ce projet du Lyon-Turin, et nous vous en remercions, mais dans des délais très contraints puisque l'enquête publique, ouverte depuis le 6 janvier, se clôture aujourd'hui.

Ensuite, le rapport indique que les membres du pôle métropolitain ont souhaité émettre un avis commun sur le projet : faut-il comprendre que cet avis a été élaboré entre les quatre Présidents et ensuite proposé aux assemblées des quatre agglomérations ? Ce qui serait, en termes démocratiques, bien peu satisfaisant puisque que le pôle n'existe pas encore !

Compte tenu de l'enjeu à la fois sur les transports et sur les montants financiers de ce projet d'infrastructure européenne, les écologistes demandent une saisine de la Commission nationale du débat public, afin que soit organisé un vaste débat public à l'échelle des territoires concernés sur l'opportunité de ce projet, avec des données actualisées, tant au plan socio-économique qu'environnemental et en cohérence avec d'autres projets de traversée des Alpes.

Rappelons notamment que l'Autorité environnementale a demandé une mise à jour des données qui n'a pas été réalisée. Nous le regrettons, compte tenu des impacts environnementaux très importants du projet.

Pour notre agglomération lyonnaise, la question du Lyon-Turin est liée à celle du contournement ferroviaire lyonnais mais aussi du nœud ferroviaire lyonnais. Nous souhaitons là encore avoir un large débat sur les nombreux enjeux ferroviaires dans notre agglomération, notamment sur les différents scénarios du nœud ferroviaire lyonnais qui n'ont pas été débattus au sein notre assemblée.

Mais, bien évidemment, ces questions complexes ne peuvent se résoudre que si le prochain Gouvernement affiche de réelles priorités sur les infrastructures ferroviaires, afin de répondre aux enjeux environnementaux et économiques nationaux, ce qui n'est pas aujourd'hui le cas dans le schéma national actuel des infrastructures de transport (SNIT), puisque même le Conseil économique, social et environnemental souligne cette insuffisance du SNIT -je cite- : "L'inflexion [pour le rééquilibrage modal notamment] reste insuffisante (...) pour atteindre le "facteur 4" de réduction des émissions de gaz à effet de serre [en 2050]. De plus (...), il fait dépendre en grande partie la réalisation des projets de l'apport financier des collectivités territoriales."

Sur le projet du Lyon-Turin en lui-même et sur l'avis qui nous est proposé, nous formulons plusieurs observations :

- d'abord, rappelons que nous sommes favorables à la relocalisation des activités économiques car nous pensons nécessaire de réduire les déplacements de marchandises, lesquels sont aberrants sur le plan environnemental et économique : faut-il citer à nouveau l'exemple du lait produit d'un

côté des Alpes, transporté de l'autre côté pour être transformé en yaourt, auquel on ajoute des fraises d'Espagne, que l'on ferme par une capsule en aluminium fabriquée en Allemagne, puis le yaourt est transporté à nouveau en France pour être consommé ?

- dans une perspective de relocalisation de l'économie, le transport de fret même réduit sera néanmoins encore nécessaire et le projet Lyon-Turin peut avoir tout son sens à au moins deux conditions, lesquelles ne nous semblent plus réunies aujourd'hui.

En effet, dans le protocole du Lyon-Turin signé en 2007, l'accent avait été mis sur le fret. En 2009, le fret a été mis au second plan pour privilégier le transport voyageurs dans la perspective des JO d'Annecy et ainsi améliorer les lignes voyageurs vers Chambéry. Or, bien que les JO ne soient plus d'actualité, le projet d'aujourd'hui n'est pas revenu à la priorité fret, ce qui fait que les aménagements fret vers la Maurienne seront repoussés.

Nous pensons au contraire qu'il faudrait mettre en phase 1 la ligne de Chambéry au tunnel de base avec au moins le tunnel sous Chartreuse, et non pas la ligne entre Lyon et Chambéry. Ceci représenterait aussi l'intérêt de réduire dans l'agglomération lyonnaise le trafic poids lourds de transit à destination de Chambéry, de la Savoie et de l'Italie qui passerait, dans ce cas-là, par la ligne d'Ambérieu.

Outre le phasage, nous voulons aussi insister sur l'enjeu du report modal du fret de la route vers le rail avec ce projet du Lyon-Turin. En effet, la seule réalisation d'une infrastructure ferroviaire ne suffit pas à entraîner un report du trafic fret de la route vers le fer si l'on ne se fixe pas des objectifs ambitieux dans ce domaine en se donnant les moyens.

Il faut mettre en place des mesures fiscales et réglementaires, comme l'ont fait les Suisses il y a maintenant dix-huit ans avec notamment la redevance poids lourds. Or, en France, depuis des années et en dépit du Grenelle de l'environnement, le Gouvernement ne fait que reporter l'éco-redevance poids lourds et cède au lobby du transport routier pour faciliter la circulation des gros tonnages.

Sans politique de restriction du trafic poids lourds, le Lyon-Turin, qui coûterait au bas mot 24 milliards d'euros au total, risque d'être seulement une gabegie. Nous demandons que le dossier comprenne la demande d'une mise en place, au plus vite et sans attendre les grands travaux, d'une éco-redevance poids lourds sur le réseau non-concédé de part et d'autre des Alpes, la limitation de la charge transportable par camion, l'interdiction des véhicules les plus polluants dans les vallées et l'harmonisation par le haut des conditions de travail pour les chauffeurs routiers.

Pour autant, nous sommes conscients que des améliorations sont nécessaires pour le trafic voyageurs entre Lyon, Chambéry et Grenoble à moyen terme, tel que demandé dans l'avis que vous nous proposez. Pour nous, cela doit se faire sans attendre 2020 et le Lyon-Turin ; des investissements doivent être engagés sur les infrastructures existantes, ce qui présente des avantages financiers et environnementaux puisque c'est moins coûteux et meilleur pour l'environnement (préservation des biotopes et de la biodiversité).

Compte tenu de nos remarques principales, monsieur le Président, -et je conclus- si vous ne souhaitez pas revenir sur le phasage et la priorité à donner au fret, nous nous abstenons sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle que ce n'est pas moi qui pilote le dossier. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, quel beau projet ! Relancer la liaison entre ces deux territoires, Rhône-Alpes et le Piémont, en pleine année Rousseau, c'est un symbole assez intéressant ! Mais ce projet n'est pas nouveau : depuis de nombreuses années déjà, l'idée d'une liaison ferroviaire entre les deux capitales régionales fait débat. On peut d'ailleurs rendre hommage au Conseil régional Rhône-Alpes qui, lorsqu'il était encore dirigé par le Centre, il n'y a pas si longtemps que cela, avait donné une impulsion décisive.

L'avis du Grand Lyon, commun aux communautés membres du pôle métropolitain -ce qui montre, au passage, qu'il n'a pas besoin d'une structure supplémentaire pour permettre le dialogue et l'action commune- est équilibré, nous le voterons donc. Cet avis est aussi l'occasion de quelques remarques :

- faire le Lyon-Turin, c'est construire une nouvelle ligne entre Lyon et Chambéry. Il faut n'avoir vraiment jamais pris la liaison TER entre ces deux villes pour défendre son inutilité ; entre les voies uniques, les attentes de croisements et les contraintes géographiques, les retards sur la ligne sont fréquents et ils n'en font pas un mode efficace de substitution à la voiture. Il est donc nécessaire de faire une liaison à grande vitesse ;

- faire le Lyon-Turin, c'est inscrire Lyon dans un schéma ferroviaire européen. C'est refaire de Lyon ce qu'elle a toujours été, c'est-à-dire un carrefour entre le nord et le sud, entre l'est et l'ouest et achever la liaison entre Lyon et Turin, c'est connecter Lyon à Milan et à Venise et au-delà, en gardant à l'esprit que nous sommes maintenant connectés à l'Allemagne et à Strasbourg et que nous le serons bientôt à l'Espagne via Barcelone ;

- faire le Lyon-Turin, c'est avoir une vision équilibrée du développement durable, en permettant le transfert du routier sur le ferroviaire et permettre aux vallées d'être allégées d'un trafic polluant et encombrant. C'est là aussi confirmer la vocation de pôle intermodal de Saint-Exupéry.

Mais ce projet est aussi -il faut bien le dire- révélateur du dogmatisme des uns et du manque de volonté des autres. Et là, à écouter nos amis écologistes, je me rends compte que vous êtes rarement contents sur les projets dans notre pays, sur notre continent, à part sur le compostage parfois.

Sur le projet Lyon-Turin, au lieu de défendre dogmatiquement la faune et la flore de la vallée de la Suse, nos amis écologistes ne veulent-ils pas plutôt permettre la construction d'une infrastructure qui désengorgera les vallées du trafic routier, qui permettra une connexion intermodale avec des moyens de transports plus écolos que l'avion et le camion. Elles sont là les vraies questions : peut-être que nos amis écologistes préfèrent que l'on prenne l'avion que le train pour aller à Milan ou Venise ou au-delà ? Peut-être que nos amis écologistes préfèrent que l'on organise le transport routier plutôt que le ferroutage dans les Alpes ? Quand on fait de l'opposition un mode de vie permanent, il ne faut pas vous étonner de faire 20 % dans les élections protestataires de mi-mandat et plus que de 1 à 2 % dans les élections où il s'agit de définir un projet pour un pays ! *(Huées dans l'assemblée)*

Mais je vous rassure, nos amis Europe Ecologie-Les Verts ne sont pas les seuls coupables des retards du Lyon-Turin. L'Etat, des deux côtés de la frontière d'ailleurs, n'a pas toujours été à la hauteur de l'ambition du projet. Au vu des dernières déclarations

présidentielles, peut-être que l'Etat augmentera sa contribution au projet pour financer une guérite à la frontière entre la France et l'Italie, si d'aventure le Président-candidat venait à persister dans ses déclarations et dans sa lutte contre les "frontières passoires" dont s'inquiéterait la "France du non" ? Oui, c'est équilibré le centre !

Ce projet est le symbole d'une Europe qui réunit les Européens, d'une Europe de l'échange, d'une Europe des échanges, d'une Europe concrète que les Européens attendent, d'une Europe que Lyon construisait déjà à la Renaissance en accueillant ces étrangers florentins qui ont fait notre prospérité comme en témoigne notre Vieux Lyon.

Prolongation d'une tradition historique, le projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin est assurément un projet d'avenir qu'il ne faut pas tarder à réaliser, un projet comme l'Europe, notre pays et notre région en manquent tant !

Je vous remercie.

(Applaudissements dans la salle)

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, si effectivement les quatre agglomérations fondatrices du futur pôle métropolitain reconnaissent solidairement l'importance stratégique du projet ferroviaire à l'échelle de l'Europe, de la France et de la Région et du pôle métropolitain, il convient donc d'en mesurer toute la nécessité environnementale, économique et sociale. Ce projet était déjà inscrit en 1994 comme l'un des 14 projets prioritaires au niveau de l'Union européenne. L'objectif majeur est toujours de permettre un fort report modal du routier sur le ferroviaire.

Souvenons-nous, en 2001 -les Centristes n'étaient pas encore au pouvoir, le Ministre des transports de l'époque était Jean-Claude Gayssot-, en ce temps, le Gouvernement faisait ce qu'il disait, ambitionné de multiplier le fret ferroviaire sur le territoire par deux et, pour les traversées alpines, par quatre. Et, pour concrétiser cela, il avait passé commande de 6 000 nouveaux wagons. Oui ! À l'époque, comme on dit, il y avait une politique des transports favorable aux modes doux et donc au ferroviaire. Depuis 2002, grandes déclarations, grands Grenelles I et II ! Notre système ferroviaire est complètement détruit, déréglé. Le poids total autorisé en charge des camions est passé de 40 à 44 tonnes pour gagner 11 % de productivité. Il est prévu des "gigaliners" de 60 tonnes. Pas besoin de dessin pour constater pour quel lobby roule le pouvoir en place !

On le voit bien, pour faire le Lyon-Turin, il faut absolument une politique forte du report modal, persévérer pour la réalisation du contournement de l'agglomération, suffisamment éloigné afin de désaturer le nœud ferroviaire lyonnais et de poursuivre la concertation pour la mise en service de la partie sud. Il faut aussi poursuivre le développement des TER ainsi que créer des aménagements dédiés aux voyageurs en cohérence avec les objectifs inscrits au schéma régional des services de transports de la Région Rhône-Alpes. Et nous ne saurions trop insister sur toute l'attention à donner à l'inscription environnementale paysagère urbaine de toute nouvelle infrastructure bien sûr.

Ce projet aura des impacts très positifs pour le déplacement quotidien de milliers de Rhônalpins, et cela soit entre les parties est et ouest de la Région mais aussi sur le sillon alpin avec des possibilités de raccordement à Montmélian pour aller directement de Grenoble à Turin.

Pour ces questions et pour bien d'autres, notre groupe soutiendra cette délibération et votera favorablement. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président DESSEIGNE : Monsieur le Président, ce projet de ligne présente de nombreux enjeux que nous ne pouvons que soutenir pour leur apport en qualité de vie et pour la contribution qu'ils donnent au développement économique de notre Région.

Les objectifs complets sont à un horizon lointain, 2035, pour un budget prévisionnel de 11,4 milliards d'euros et qui visent, pour le transport des marchandises, le rééquilibrage du trafic rail et route avec un report modal du fret sur le ferroviaire d'un million de poids lourds par an. Le trafic voyageurs est également concerné et il s'agit d'améliorer les liaisons aux niveaux régional, national et international.

L'enquête publique porte sur les première et deuxième phases des accès français.

La première phase des accès est constituée d'une ligne mixte voyageurs et fret entre Grenay et Chambéry ; elle a vocation à être mise en place au plus tard à la mise en service du tunnel de base franco-italien. Dans cette phase, le raccordement à la gare TGV de Saint-Exupéry, au CFAL est prévu ainsi que le raccordement à la ligne existante Saint André le Gaz-Grenoble, la ligne mixte fret et voyageurs de Grenoble à Avressieux et le raccordement de la ligne existante au nord de Chambéry.

Cette première phase assurera, pour les voyageurs, un gain de temps et une amélioration des dessertes vers les villes du sillon alpin. Pour les marchandises, ce projet permettra la mise en place d'un itinéraire performant pour le flux Lyon-Italie et un itinéraire alternatif à la ligne historique.

La seconde phase, quant à elle, sera constituée d'une ligne nouvelle entre Avressieux et Saint Jean de Maurienne, avec la réalisation du premier tube des tunnels sous les massifs de Chartreuse et Belledonne-Glandon et le raccordement au tunnel de base franco-italien.

Cette seconde phase permettra d'assurer la continuité d'un itinéraire d'autoroute ferroviaire à grand gabarit entre la France et l'Italie ; elle permettra un report modal de 340 000 poids lourds avec une demande importante à Modane. Pour les voyageurs, un gain de temps de quarante-cinq minutes et une exploitation facilitée par un itinéraire plus réduit de lignes mixtes.

Nous ne pouvons donc que souscrire à un avis favorable et nous associer, comme l'ont déjà fait quatre collectivités ou agglomérations, en soulignant les enjeux de ce projet, ceux d'une insertion environnementale paysagère et urbaine, ceux d'une accessibilité routière du terminal de l'autoroute ferroviaire alpine dont la localisation à l'est de Lyon est encore inconnue et surtout les enjeux d'un hub majeur du pôle métropolitain, du pôle d'échanges multimodal de Lyon-Part-Dieu.

Il est cependant à noter la nécessité de réaliser dans son intégralité le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise et nous attendons que l'Etat respecte ses engagements programmatiques et financiers en la matière.

C'est donc un avis favorable qui sera émis par le groupe Synergies-Avenir qui votera cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. HAVARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe donnera également un avis favorable sur ce dossier et je voudrais, à la suite des différentes interventions qui ont été faites, redire au nom du groupe quelques points qui sont importants à suivre.

D'abord, sur le rôle de l'Etat, il est mentionné dans la délibération la nécessité pour l'Etat de respecter ses engagements. Je crois que l'Etat, quelle que soit sa couleur politique, a pour vocation à respecter les engagements ; les délais dans lesquels ces engagements sont tenus sont souvent fonction des travaux et des interventions des différents partenaires. Et je crois qu'il faut, de ce point de vue-là, être très prudent sur les procès d'intention préalable car, sur un chantier de cette ampleur et compte tenu de l'enjeu majeur de la réalisation de cette infrastructure, il faut savoir raison garder.

Mais ce projet a aussi un certain nombre d'enjeux pour notre agglomération bien entendu, notamment sur la gare de la Part-Dieu ; il est important que la gare de la Part-Dieu soit confortée par ce projet et nous devons aussi accompagner l'ouverture de cette grande infrastructure pour permettre l'accueil à la Part-Dieu des trains, qu'ils soient internationaux, nationaux ou régionaux, dans de bonnes conditions. Si l'Etat doit respecter ses engagements, nous devons nous aussi veiller à ce que nos infrastructures et notre gare de la Part-Dieu soit prête le moment venu.

Enfin, dernier élément -c'est mentionné également dans cette délibération-, il y a la question de Saint-Exupéry et il est vrai qu'il faut que nous réfléchissions aussi à la complémentarité à trouver entre les deux équipements ferroviaires de la Part-Dieu et Saint-Exupéry pour faire en sorte que les trafics puissent être hiérarchisés et que nous ayons un modèle de développement, compte tenu de ces deux infrastructures, qui soit équilibré et pertinent ; c'est un enjeu majeur pour l'agglomération, pour le pôle métropolitain et pour la Région en général.

Je crois que le long temps qui va nous séparer de la mise en service et de la réalisation de l'ensemble des infrastructures nécessaires au Lyon-Turin doit nous permettre de continuer à avancer pour faire en sorte que nous soyons également prêts le moment venu, sous tous les aspects, qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. CHABRIER : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Socialiste et apparentés votera bien évidemment ce rapport.

Les oiseaux de mauvais augure avaient souligné que ce projet ne pourrait jamais être réalisé. Or, plusieurs avancées positives, qui ont été d'ailleurs soulignées, sont à noter depuis quelques mois : d'abord avec la signature d'un avenant au traité de 2001 qui prévoit la répartition des financements entre la France et l'Italie pour la réalisation du tunnel international ; ensuite avec les enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique concernant les accès français, dont il est question aujourd'hui.

Certains pourront dire que l'échéance est trop lointaine mais, là encore, nous avons des informations qui sont plutôt encourageantes. L'enquête publique fait deux propositions à des échéances que l'on peut considérer comme raisonnables : la première, qui a été soulignée par la plupart des intervenants, à savoir à l'horizon 2020, dans la décennie, est la réalisation de

dessertes voyageurs en Savoie et Haute Savoie (gain de vingt minutes sur les lignes Lyon-Chambéry et Lyon-Annecy) et, autre élément positif, le premier report du transport de marchandise vers le ferroviaire avec une ligne mixte entre Lyon et Chambéry. La deuxième échéance, à l'horizon 2025, certes un peu plus lointaine mais tout à fait envisageable dans ces délais, est la création d'une ligne dédiée exclusivement au fret entre la France et l'Italie et qui passerait essentiellement par des tunnels.

Enfin, d'aucuns diront que le financement du projet est tel qu'il ne verra jamais le jour mais on peut d'ores et déjà rappeler que, pour la partie régionale, la Région va relancer les conventions de financement passées avec les collectivités territoriales concernées, à la suite de l'avis favorable rendu en février dernier. Les collectivités de Savoie et de Haute Savoie ont souligné l'intérêt particulier à s'engager au vu des réalisations proposées. Enfin, pour la partie européenne, l'Union européenne peut financer 40 % du projet, ce qui peut permettre, si c'est concrétisé, d'alléger considérablement la part des autres financeurs.

Quelques éléments sur l'avis que nous allons voter : d'abord, nous pouvons nous féliciter que cet avis soit commun aux quatre partenaires du futur pôle métropolitain ; c'est une première mise en application des futures compétences du pôle. Ensuite, l'affirmation de l'importance stratégique de la ligne Lyon-Turin et du report modal du fret sur le ferroviaire nous paraît essentielle et s'inscrit pleinement dans le modèle de développement de notre agglomération. Enfin, il nous paraît indispensable de rappeler l'importance du renforcement des services ferroviaires entre les agglomérations du pôle métropolitain tout en affirmant la place centrale de la gare de la Part-Dieu -comme vous l'avez souligné- ainsi que le hub de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry.

Des éléments encourageants qui nous permettent effectivement une appréciation totalement positive pour ce rapport que vous votons, bien évidemment. Merci.

M. LE PRESIDENT : Mercibien. Je vais mettre le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - M. Broliquier (Non inscrits),

- contre : néant,

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. FORISSIER.

N° 2012-2796 - déplacements et voirie - Chassieu - Décines Charpiu - Est lyonnais - Accès Sud du Grand Montout - Travaux de déplacement d'ouvrages de transport de gaz - Convention avec GRTgaz - Direction des grands projets -

N° 2012-2797 - déplacements et voirie - Chassieu - Décines Charpiu - Travaux pour l'accessibilité Sud du Grand stade - Lot n° 1 : VRD voie nord - Lot n° 2 : VRD voie sud - Lot n° 4 : espaces verts voie sud - Lot n° 6 : ouvrages d'art - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction des grands projets -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2796 et 2012-2797. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, sur ces rapports qui concernent l'accès au site du Grand Montout.

M. LE PRESIDENT : Donc j'ai deux interventions. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, nous allons simplement attirer l'attention sur l'utilisation de mâchefers éventuels au niveau de l'accès Sud du Grand Montout. Nous avons posé des questions dans un conseil précédent et nous attendons toujours des réponses sur ce sujet qui nous fait souci. Donc, pour l'instant et conformément à nos précédentes interventions, nous voterons contre ces dossiers.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. QUINIOU : Monsieur le Président, l'édification du stade est en cours, c'est ainsi, pas la peine d'y revenir ! Nous n'avons pas réussi à vous faire entendre raison.

Il faut maintenant que l'ouvrage soit le plus ambitieux possible en matière environnementale et surtout une opportunité pour que le V-vert devienne un véritable corridor biologique.

La charte partenariale pour la préservation et la valorisation de la biodiversité des ressources naturelles et du paysage doit se traduire par des mesures concrètes dans le périmètre de l'installation du stade comme la conception et la gestion écologique des espaces verts, y compris durant la phase de travaux, comme par exemple un vrai plan de lutte contre l'ambrosie. Peut-on accéder aux travaux du comité de pilotage ?

Autre inquiétude, la démarche ISO 14001 sur laquelle s'était engagé l'Olympique lyonnais s'est-elle mise en place dès la phase de chantier ?

C'était les deux questions que nous voulions vous poser ce soir. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Monsieur Crimier, peut-être un mot ?

M. le Vice-Président CRIMIER : Oui, merci, monsieur le Président. Chers collègues, je voudrais rassurer les Verts parce qu'ils peuvent voter ces délibérations ; si c'est pour le mâchefer, je tiens à leur rappeler et à leur apporter les éléments suivants.

Donc nous démentons les informations relayées par *Le Dauphiné Libéré* le 7 janvier dernier affirmant que la société Modus Valoris, filiale de l'entreprise Moulin TP, assurait avoir trouvé des chantiers, dont la route reliant Eurexpo au Grand Stade, évoquant 100 000 tonnes de mâchefers qui lui permettraient de revenir au tonnage autorisé. Je rappellerai à mes collègues que, compte tenu de la présence de la nappe au droit du projet et des risques de contamination de celle-ci par les infiltrations d'eaux pluviales à travers le mâchefer, il a été acté lors des études qu'il était impossible d'utiliser ce type de matériau en sous-couche de chaussée. Excusez-moi si ces éléments de réponse sont un peu techniques mais ceux qui ont fait un peu de route comprendront un petit peu mieux.

Aussi, les dossiers de consultation des entreprises de l'accès Sud au Grand Stade n'intégraient pas cette possibilité ni de variante et exigeaient, pour les sous-couches de chaussée, des matériaux de type graves, graves non traités, naturels ou recyclés en matériaux de type granitique. Notre maître d'œuvre aura la responsabilité de contrôler, comme dans tous les marchés, que les matériaux qui seront mis en œuvre seront bien

conformes au cahier des charges et je vous invite, au moment des travaux, à une visite de chantier avec casque et bottes pour constater la réalité de la mise en œuvre de la couche de forme et faire quelques analyses de granulats in situ.

Par ailleurs, les offres ont été remises le 16 janvier 2012 et le choix des entreprises retenues a eu lieu lors de la CPAO du 24 février 2012, soit bien après l'affirmation de Moulin TP dans *Le Dauphiné Libéré*. Je vous précise également que la société Moulin TP n'a pas remis d'offre pour les lots voirie et réseaux divers concernant la rue Elysée Reclus prolongée et la voie reliant Eurexpo au Grand Stade. La société Moulin TP a cependant été retenue sur le lot n° 6, puisque que ce sont ses déclarations qui avaient déclenché quelques émotions légitimes. Donc elle répond sur le lot n° 6 en groupement avec la société CBR TP pour un lot d'ouvrages d'art consistant en la réalisation d'un pont, d'une passerelle et de murs de soutènement. Leur nature est décrite dans leur offre et il n'est prévu nulle part l'utilisation de mâchefers.

Donc je voulais apporter cette précision et j'y veillerai particulièrement sur ce domaine puisque c'est conforme au cahier des charges. Les services sont là aussi pour le faire et je sais qu'ils le feront.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Et quand je disais que, sur les premiers lots qui concernaient l'accès Sud, nous étions inférieurs de 5 M€ aux estimations et de 3 M€ sur celui du Nord, cela veut dire que, part rapport à notre estimation globale de 110 M€, nous en sommes aujourd'hui à 8 M€ en moins.

Donc tout le monde peut voter dans la joie et la bonne humeur des deux dossiers :

- pour : groupe Socialiste et apparentés (sauf M. Imbert qui a voté contre) - MM. Assi et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir (sauf Mme Cardona, MM. Léonard, Pillon, Mmes Revel et Roger-Dalbert qui se sont abstenus) - Communiste et intervention citoyenne (sauf Mme Bab-Hamed qui a voté contre et MM. Albrand -pouvoir à Mme Ghemri-, Balme -pouvoir à Mme Bab-Hamed-, Mme Ghemri, MM. Le Bouhart et Thivillier qui se sont abstenus) - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Geourjon, Gillet et Joly qui ont voté contre) - M. Giordano (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf M. Touleron qui s'est abstenu) - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - M. Broliquier (Non inscrits),

- contre : M. Imbert (Socialiste et apparentés) - groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi et Calvel qui ont voté pour, Mme Lépine et M. Thévenot qui se sont abstenus) - Mme Bab-Hamed (Communiste et intervention citoyenne) - MM. Augoyard, Geourjon, Gillet et Joly (Centriste et démocrate) - groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf M. Giordano qui a voté pour, MM. Buna et Charles qui se sont abstenus),

- abstentions : Mme Lépine et M. Thévenot (Ensemble pour le Grand Lyon) - Mme Cardona, MM. Léonard, Pillon, Mmes Revel et Roger-Dalbert (Synergies-Avenir) - MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Mme Ghemri, MM. Le Bouhart et Thivillier (Communiste et intervention citoyenne) - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - M. Touleron (Gauche alternative, écologique et citoyenne).

Adoptés.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2012-2798 - déplacements et voirie - Lyon 4° - Lyon 9° - Pont Schuman - Prise en charge et traitement des sols extraits - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction des grands projets -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2798. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, sur ce rapport qui concerne le pont Schuman entre les quatrième et neuvième arrondissements à Lyon.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Conformément à nos votes précédents, nous nous abstiendrons sur ce dossier. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - M. Broliquier (Non inscrits),

- contre : néant,

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2012-2799 - déplacements et voirie - Centrale de mobilité - Optimod'Lyon - Approbation d'une convention partenariale - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2799. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Le Congrès de Lyon sur les ITS, en juin dernier, avait consacré les systèmes de transports intelligents comme l'un des moyens essentiels pour répondre -ainsi que vous l'aviez indiqué- aux enjeux d'accessibilité, d'environnement, de qualité de vie, d'approvisionnement ainsi que de gestion de l'espace public.

L'intelligence des transports est bien une réponse à ces problématiques, grâce à une information qui, sous sa forme largement numérique, doit être partagée pour être efficace. En effet, en matière de mobilité urbaine, l'information c'est le pouvoir de changer les choses bien sûr, à une condition : celle d'être partagée, au point d'ailleurs de faire de la notion d'intelligence partagée un véritable pléonasma.

Il faut rappeler que l'information numérique est déjà au cœur de la nouvelle mobilité urbaine du Grand Lyon : pas de carrefours à feux CRITER ni de Vélo'v sans information numérique, pas de Car2go sans système GPS et contrôle éloigné. Et on voit bien, dans ce cas, que le numérique c'est ce qui permet de partager des modes individuels en les transformant en service parce que, dans notre contexte économique et sociétal, la vie urbaine c'est la vie mobile et la vie mobile c'est la vie tout court.

Or, ainsi que vous l'aviez également indiqué, monsieur le Président, la somme des intérêts individuels ne constitue par forcément l'intérêt général d'une politique des déplacements et de qualité de vie et de santé pour nos concitoyens.

Il nous faut donc développer des nouveaux services pour générer de nouvelles pratiques en agissant non plus seulement sur l'offre de mobilité mais sur la demande des usagers, grâce à des outils intelligents pour des choix intelligents : celui du bon mode pour le bon trajet au bon moment.

On le voit, demain plus que jamais, l'accès à l'information sera l'accès à la ville, la fluidité de l'information sera celle de la ville et la circulation de l'information sera celle des usagers. Une information qui, en plus d'être numérique et partagée, devra être en temps réel -ou prédictif-, embarquée, ciblée, interactive et fiable. Mieux partager l'information donc pour mieux partager les modes, pour mieux partager l'espace public, c'est tout le propos du projet Optimod' que nous soumettons au vote aujourd'hui.

Optimod', cela veut dire "optimiser la mobilité durable" en ville. C'est un projet dont le montage est porté depuis deux ans par les services du Grand Lyon. C'est de la recherche-développement, c'est un démonstrateur dont les livrables seront intégrés progressivement dans la future centrale de mobilité du Grand Lyon, dont le site Info-Trafic ne sera bientôt plus -je l'espère- que l'ancêtre mais qui a d'ailleurs déjà largement entamé sa mue puisque, je le signale, vous pouvez d'ores et déjà télécharger son application très complète sortie vendredi dernier pour iPhone et bientôt Android et Blackberry ; pour info, cette application a déjà été chargée 500 fois depuis vendredi.

Voilà, Optimod' c'est une première européenne et sans doute mondiale qui sera essentielle à la réalisation du plan climat bien sûr, par le report modal qui en est attendu en facilitant la combinaison des modes, qui est la première condition d'une mobilité alternative à la voiture individuelle.

Cet appel à projet de l'ADEME a été une occasion unique de concrétiser ce projet de plate-forme intégrée qui couvre toute la chaîne de l'information dynamique (collecte, traitement et diffusion) et qui porte des innovations de rupture, comme un calculateur de prévision de trafic à une heure avec IBM pour anticiper les actions de régulation de la congestion ainsi que la gestion des transports en commun en surface et l'information des voyageurs ou également comme le navigateur tous modes SmartMove avec Cityway/Veolia-Transdev qui, sur téléphonie mobile et GPS, permettra de fournir à l'utilisateur un véritable outil de navigation urbaine en temps réel, navigateur qui sera couplé à un serveur vocal pour les personnes à mobilité réduite.

Ce projet Optimod' comprend également un outil pour l'optimisation des tournées pour les opérateurs de fret urbain avec un outil de guidage sur mobile et il prévoit également des outils avancés de conseil en mobilité dits "isochrones" qui offrent toutes les options modales en fonction de leur trajet ainsi qu'un calculateur de budget, de temps et d'impact environnemental.

Un projet donc qui permettra de mieux individualiser les transports partagés et de mieux partager les transports individuels et l'espace public, avec un gain environnemental visé, grâce à un report de 8 % de part modale, de 200 000 tonnes de CO₂ économisées annuellement à l'horizon 2020 sur notre agglomération.

Vous l'avez compris, en conclusion, il s'agit largement d'une coopération public-privé entre Lyon-Grand Lyon qui ouvrent leur territoire et leurs données, dans une démarche d'open

data et huit entreprises comme Renault Trucks, IBM, Orange ou Parkeon -dont vous recevrez, monsieur le Président, leurs Présidents précisément le 5 avril prochain- ainsi que les sociétés d'autoroute réunies au sein d'Autoroute Trafic. Sont partenaires également des organismes de recherche comme de le LET, le CETE de l'est ainsi que le laboratoire LIRIS de Lyon 1.

Il n'y a pas d'engagement financier dans cette convention, chaque partie assumant sa part de travail dans ce projet d'un budget global valorisé à près de 7 M€ et subventionné à concurrence de 3,33 M€ par l'ADEME dans le cadre du grand emprunt. Le Grand Lyon a également sollicité de la Région -je dois le dire- une subvention de 492 000 € au titre du FEDER.

Enfin, je souligne que l'effet de levier économique de ce projet est considérable puisque les entreprises partenaires ont présenté à l'ADEME un plan financier qui fait état d'une prévision de chiffre d'affaires cumulé de 83 M€ d'ici 2020.

Il s'agit donc d'approuver cette convention et d'autoriser monsieur le Président à la signer lors de l'événement premier plan que constituera la signature de cette convention avec l'ensemble des partenaires, ici au Grand Lyon, le 5 avril prochain.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Centre gauche démocrate.

M. DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, l'impact direct du Grand Lyon sur la réduction des émissions de CO₂ reste limité, nous le savons, puisque son action directe n'a d'emprise que sur 25 % des 7,6 millions de tonnes de CO₂ émis sur l'agglomération.

Cela laisse donc une place significative à une politique d'animation et de partenariat avec les autres acteurs du territoire. La nouvelle centrale de mobilité Optimod'Lyon illustre précisément ce travail de mobilisation des autres acteurs du territoire autour d'une cible commune qu'est l'utilisateur.

Ces mêmes usagers génèrent 30 % des émissions de gaz à effet de serre par leur pratique actuelle de la mobilité. Je rappelle que ces émissions sont produites à 95 % par des véhicules particuliers ou des poids lourds et que 58 % de ces véhicules particuliers effectuent moins de trois kilomètres. Le Grand Lyon propose déjà un bouquet de modes de déplacements alternatifs : les transports en commun, le plan modes doux, Vélo'v, désormais Car2go.

Le projet Optimod'Lyon est donc essentiel puisqu'il porte l'enjeu du report modal. L'information sur les déplacements est un moteur puissant pour le report modal car elle rend l'utilisateur omniscient sur son déplacement. L'information permet une pratique active de la mobilité puisque l'utilisateur maîtrise son trajet, son temps, le coût du déplacement. On crée une mobilité de plus en plus individualisée et personnalisée. On redonne une marge de liberté à l'individu en réduisant la part des contraintes liées à un déplacement.

La méthode de collaboration choisie pour Optimod'Lyon est intelligente car elle part du point de vue de l'utilisateur et décloisonne les intérêts particuliers des nombreux partenaires. Nous avons là une forme de partenariat public-privé très engageante, les entreprises étant la fabrique des nouvelles technologies, la collectivité étant le vecteur public des nouveaux usages. Ce partenariat permet donc au Grand Lyon d'être en veille active sur les nouvelles technologies et d'en proposer une application plus

rapide, d'autant qu'elles bonifient véritablement les actions que nous menons déjà sur les modes doux, transports en commun, covoiturage, autopartage.

Nous voterons bien évidemment ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. GEOURJON : Monsieur le Président, mes chers collègues, depuis quatre ans, nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur le thème de l'information multimodale.

En effet, nous considérons qu'il est stratégique et urgent pour notre agglomération de disposer d'outils performants d'information des utilisateurs lors de leurs déplacements. Le Grand Lyon se développe, la population augmente, les besoins en déplacements aussi, les modes de déplacements se diversifient. Face à cela, les usagers sont un peu dépourvus quand il s'agit de choisir entre le vélo et la voiture, entre un itinéraire ou un autre.

Mieux informer c'est aussi optimiser les déplacements, favoriser le report modal et donc contribuer à diminuer la pollution -on en a déjà parlé-. Aujourd'hui, l'information existe mais peu disponible -par exemple, il faut avoir un ordinateur ou être connecté à des radios partenaires-, elle est éclatée entre les différents modes (transports en commun, voiture, vélo, Car2go, TER, piéton, etc.) et elle n'est pas ou peu réactualisée en temps réel.

La question à laquelle veut répondre le projet Optimod'Lyon, soutenu par l'ADEME et par l'Etat, est la fois très simple et très délicate ; pour faire court : comment aller d'un point A à un point B le plus rapidement possible, et ce au meilleur prix ? Pour répondre à cette problématique -comme l'a déjà indiqué Gilles Vesco-, trois services vont être développés : un outil de prédiction à une heure du trafic, une information multimodale en temps réel via une application sur Smartphone et enfin l'optimisation de la gestion du fret urbain.

Nous tenons à souligner le côté novateur de l'approche intégrée du transport des personnes et du fret urbain. Nous approuvons également le partenariat public-privé et académique -si j'ose dire- et le pilotage conjoint du programme, le public étant garant de l'intérêt collectif et du pilotage de l'ensemble de la mobilité urbaine et les laboratoires de recherche académique garants de l'innovation et, enfin, le privé garant de l'innovation technologique et porteur des dynamiques de développement commercial. Il est clair que, pour le Grand Lyon, l'investissement est significatif puisqu'il atteint 800 000 €.

Vous l'avez compris, nous sommes enthousiastes sur l'objectif.

Par contre, nous sommes un peu plus interrogatifs sur la méthode. En effet, nous avons parfois l'impression que nous empilons les structures, fondées toutes sur de bonnes intentions mais sans coordination forte entre elles : pour mémoire, nous sommes engagés dans le projet de radio d'information multimodale avec la Région, le Département, le SYTRAL. Par ailleurs, nous sommes également partenaire de Multitud', projet initié par la RUL et qui fédère 12 autorités organisatrices de transports, dont le SYTRAL.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous préciser l'avenir de ces différentes initiatives dans la perspective de la création du pôle métropolitain et du futur syndicat mixte des transports, dont un des objectifs est justement l'information multimodale ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets le rapport aux voix :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2012-2834 - finances, institutions et ressources - Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Approbation des statuts, du plan d'affaires, ainsi que des termes du pacte d'actionnaires de la société - Participation à l'augmentation du capital social de la SAS SERL@Immo par souscription et libération d'actions à hauteur de 7 700 000 € dans cette société en vue de sa transformation en SEM Patrimoniale du Grand Lyon - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Jacky Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2834. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Jacky DARNE, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter le résultat d'une négociation qui dure depuis un certain temps, d'une réflexion approfondie sur la création d'une SEM patrimoniale, société d'économie mixte avec des capitaux publics. Le capital de 14 M€ sera détenu à raison de 55 % par la Communauté urbaine et par des partenaires autres, à la fois les Communes mais aussi des établissements financiers, Caisse des dépôts et Caisse d'épargne.

L'objet de cette SEM patrimoniale est de permettre de réaliser, avec le minimum de risques et la plus grande efficacité possible :

- d'une part, des opérations de renouvellement urbain dans différentes parties de notre Grand Lyon (La Duchère, Vénissieux, Vaulx en Velin, Rillieux la Pape, etc.) de façon à porter, en particulier, des locaux commerciaux en vue de reconstruction et de les remettre à disposition des artisans et commerçants locaux ;

- d'autre part, l'acquisition ou le financement d'opérations immobilières dédiées -je cite en particulier les pépinières d'entreprises ou AcCInov-, de façon à réaliser des opérations qui ne trouvent ni investisseurs privés ni suffisamment de possibilités par les Communes pour être réalisées.

Cette création de SEM permettra d'allier à la fois des investisseurs privés et des investisseurs publics et se fera, dans la réalisation, en coopération avec la SERL qui a créé, il y a peu d'années, une filiale SERL@Immo qui sera le support juridique de la création de cette SEM, puisque cette SEM sera transformée en nouvelle SEM patrimoniale. Le capital sera augmenté de 12,300 M€ pour être porté à 14 M€.

Dans un premier temps, la SEM reprendra les opérations de la SERL@Immo puis reprendra les opérations nouvelles qui seront élargies au fur et à mesure de la vie de cette SEM puisque, évidemment, elle a vocation à accepter de nouvelles opérations. Les premières -je vous l'ai dit- : La Duchère, Vaulx en Velin, Vénissieux, des pépinières, la plate-forme technologique AcCInov, les pépinières Val de Saône, Rillieux la Pape-Le Bottet, évidemment avec des délais divers, dont les deux dernières seront des opérations qui viendront dans un second temps. La création d'un comité d'engagement permettra évidemment de valider de nouvelles opérations.

Le capital de cette SEM : 14 M€. La moitié sera apportée en 2012. Le capital restant sera libéré dans les années suivantes en 2013

et 2014. Le montant total des investissements qu'il est prévu de réaliser avec cette SEM est estimé, pour l'instant, à 70 M€; je dis "pour l'instant" car, évidemment, s'il y a de nouvelles opérations, les investissements seront plus importants mais la réalisation d'opérations va permettre de récupérer de la trésorerie et d'assurer de nouvelles opérations.

On espère un équilibre financier et même un excédent à partir de 2019 dans les simulations financières telles qu'elles sont faites aujourd'hui. Naturellement, les Communes sont détentrices d'une partie du capital puisque j'ai dit 55 % pour le Grand Lyon et les Communes détiendront 11 % avec une répartition qui est donnée dans le rapport et sur laquelle je ne reviens pas.

Quant à la gouvernance, elle sera assurée par un Conseil d'administration, le Grand Lyon ayant 9 représentants, la Ville de Lyon : 1, une assemblée spéciale pour les autres collectivités : 2, la Caisse des dépôts et consignations : 3, la SERL : 2, la Caisse d'épargne Rhône-Alpes : 1 ; un comité d'engagement qui résulte aussi d'un pacte d'actionnaires qui a été signé, pour toutes les clauses, par la totalité des actionnaires.

Bien évidemment, une telle structure doit travailler en complet dialogue avec les Communes sur lesquelles sont réalisées ces opérations. C'est pourquoi, dans les discussions préalables qu'il y a eu, il a été insisté particulièrement sur la nécessité d'associer complètement les Communes. C'est pourquoi je précise que le rapport qui vous a été soumis fait l'objet d'une note au rapporteur, à prendre en compte :

- tout d'abord, dans la partie de l'exposé des motifs intitulée "3.6 - Un pacte d'actionnaires pour garantir les principes qui structurent fondamentalement la création de cette société de portage", il convient de rajouter avant "*Vu ledit dossier*", la phrase suivante :

"Le pacte d'actionnaires prévoit, notamment, qu'un comité de suivi opérationnel sera mis en place pour chacune des opérations portées par la SEM et il devra tenir compte du contexte local de proximité".

La deuxième modification porte sur le projet de délibération numéro 2012-2835 dont on parlera juste après.

Ces deux ajouts sont bien sûr pour affirmer la volonté du Grand Lyon non pas de gérer ces opérations de façon bureaucratique et centralisée mais dans un dialogue constant avec chacune des Communes.

J'en ai terminé sur cette présentation, monsieur le Président, et j'espère donc que chacun votera.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien; le groupe Gauche alternative, écologiste et citoyenne.

M. TOULERON : Monsieur le Président et chers collègues, pour nous, ce dossier est tout sauf un dossier secondaire.

Derrière la mise en place d'outils comme cette SEM patrimoniale c'est notamment la réussite ou non d'une politique d'accompagnement pour une activité économique et commerciale diversifiée et de qualité dans les quartiers en renouvellement urbain qui est posée. Et derrière la pérennité d'une activité commerciale qualitative, il y a la qualité de la vie dans ces quartiers, quand on sait qu'il y a un lien certain entre l'évolution de l'activité commerciale et l'évolution de la vie sociale dans un quartier, que ce soit dans le sens d'un progrès ou dans celui d'une détérioration d'ailleurs.

L'expérience a prouvé ici comme dans les autres agglomérations qu'une intervention publique forte apparaissait comme indispensable pour pérenniser, en particulier, une offre commerciale suffisamment diversifiée. Même à ce niveau, laisser faire simplement le marché est toujours contre-productif.

Concernant donc cette intervention publique, la mise en place de la SEM patrimoniale nous permet de passer à un autre niveau, après un certain nombre d'expériences. On peut regretter, à ce propos, que le partenariat passé avec l'EPARECA, un établissement public national qui est tout de même là pour cela, n'ait pu aboutir à des résultats satisfaisants du fait de la rigidité de cet organisme.

Pour la réussite de ces actions, il y a besoin de travailler dans la longue durée, dans la cohérence, il y a besoin aussi de travailler au quotidien avec les Communes. Dans ce domaine, l'outil SEM nous paraît adapté et efficace.

Un dernier mot : les enjeux de développement des activités commerciales dans les quartiers en renouvellement urbain, de développement aussi des pépinières d'entreprises devront être compris et traités comme l'un des aspects de projets globaux concernant le devenir de ces mêmes quartiers et, au-delà, de l'agglomération.

Là aussi, on peut penser que les partenaires associés au sein de la SEM auront la largeur de vue nécessaire à cette vue d'ensemble.

Nous approuvons donc bien évidemment ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. GEURJON : Monsieur le Président, mes chers collègues, certains, par dogmatisme, adoptent des positions caricaturales. Pour les uns, l'avenir de notre société reposerait uniquement sur un tout Etat, pour les autres, au contraire, sur un tout marché. La crise sans précédent que nous traversons encore relativise singulièrement cette perception manichéenne des choses.

La France, il faut bien le reconnaître, est la championne des complexités d'organisations. Elle sait cependant également être le laboratoire d'initiatives originales, comme la volonté de concilier, avec l'économie mixte, le privé et le public, de concilier non pas leurs facilités mais leurs vertus : la performance du privé à l'indispensable prise en compte de l'intérêt général et des politiques publiques, formule qui trouve aujourd'hui un relief tout particulier.

Notre groupe se réjouit donc de la création de la société d'économie mixte Patrimoniale du Grand Lyon, création réalisée -comme cela a été rappelé- avec le concours de la SERL qui met à disposition l'une de ses filiales ainsi transformée.

Je voudrais, pour l'occasion, féliciter et remercier notre collègue Jean-Luc Da Passano ainsi que les administrateurs de la SERL pour le travail de pionniers et novateur accompli depuis de nombreuses années.

Pour mémoire également, je souhaite rappeler que la SERL associe à parts égales le Grand Lyon et le Département du Rhône autour d'un objectif partagé de contribuer au développement de notre territoire.

Là encore, ce sont des nouveaux modes de gouvernance efficaces et rigoureux qui sont mis en place à travers une structure fédérative en mobilisant des capitaux au service de l'intérêt général.

La SEM Patrimoniale répond clairement à un double enjeu de notre territoire : contribuer à redynamiser l'activité commerciale et accompagner la création d'entreprises. La présence d'espaces commerciaux dans nos quartiers en recomposition est primordiale. Elle est le gage d'un avenir durable, au service des habitants qui y vivent, de leur qualité de vie. Une structure publique capable de maîtriser le foncier, de procéder à des actions de remembrement, à des rénovations immobilières est là, plus qu'ailleurs, une impérieuse nécessité.

Accompagner le développement d'activités à travers la création de pépinières innovantes ou généralistes et le soutien des plates-formes technologiques (AcCInov, Axel'One) en lien avec les pôles de compétitivité, constitue un autre enjeu fort pour le Grand Lyon et les collectivités.

Sans l'accompagnement public, de nombreux entrepreneurs ne trouveraient pas de locaux capables de les accueillir. En effet, du fait des contraintes techniques, il est par exemple beaucoup plus rentable de faire, pour une même hauteur de bâtiment, trois étages de bureaux que seulement deux étages de laboratoires spécialisés en chimie ou en biologie. C'est pourtant là que réside un véritable vivier de création de richesses et d'emplois, signes de la vitalité et de l'attractivité de notre métropole.

Face à l'impossibilité des initiatives privées à assurer un portage global et une gestion unifiée des rez-de-chaussée commerciaux, face aux difficultés des opérateurs publics dédiés, face à des investisseurs privés souvent timorés qui préfèrent rentabiliser rapidement leurs investissements dans des bureaux plutôt que dans le portage de long terme de locaux immobiliers dédiés, nous estimons en effet que l'économie mixte apporte une réponse efficace.

La SERL prouve l'efficacité de cette voie. La SEM Patrimoniale se doit d'amplifier la démarche et de multiplier les succès. Une des clefs de ces succès est également le travail en synergie avec les autres collectivités locales, cela a été rappelé récemment ; aussi, nous serons vigilants à ce que la création de cette nouvelle SEM n'aboutisse pas à un repli du Grand Lyon sur lui-même.

En conclusion, monsieur le Président, en tant qu'élus centristes et démocrates, ce rapport est pour nous l'occasion de réaffirmer que ce n'est pas dans l'idéologie que l'on forge notre avenir mais dans le pragmatisme.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes un peu, au groupe Communiste, les héritiers de Camille Vallin qui fut très longtemps Président de l'Association nationale des SEM ainsi que Martial Passi tout récemment d'ailleurs.

Les sociétés d'économie mixte sont donc des outils qui permettent aux collectivités locales d'intervenir dans des domaines impliquant des acteurs privés mais dans lesquels l'expression d'une politique publique est nécessaire. Elles permettent de répondre à la demande sociale en trouvant une articulation entre intérêt général et intérêt des acteurs privés. Ni tout Etat donc ni tout marché ! Mais autre contenu et autre sens, monsieur Geourjon !

Dans le Grand Lyon, la nécessité -à l'ordre du jour de la délibération- réside dans la mise en œuvre de la politique de

renouvellement urbain au sujet de la revitalisation des rez-de-chaussée commerciaux ainsi que pour répondre à une carence en immobilier d'entreprises dédié. Cela a été longtemps expliqué par Jacky Darne, je n'y reviens pas.

En effet, l'initiative privée fait défaut dans les opérations de portage dans les grandes opérations de renouvellement urbain et l'association des Communes et du Grand Lyon à la gouvernance est insuffisante. C'est la raison pour laquelle il nous est proposé aujourd'hui la solution inédite d'une SEM Patrimoniale uniquement dédiée au portage, évitant ainsi la création d'une société fourre-tout qui aurait des difficultés à avoir une gestion saine et augmenterait son déficit.

Cette structure favorisera-t-elle cette prise en compte d'une volonté de meilleure rationalité de la mise en œuvre de la gestion publique ? Nous l'espérons, bien entendu !

Il sera nécessaire de veiller à ce que la collectivité ne laisse pas trop d'autonomie à la structure, qui fixerait elle-même sa politique en oubliant les raisons pour lesquelles elle a été constituée ; d'où le rôle du comité de suivi, si j'entends bien. La question du rôle des représentants des collectivités pour orienter l'action de la SEM est donc primordiale. À ce sujet, notre groupe souhaite impulser la volonté, dans le portage, de préserver l'activité artisanale et les savoir-faire dans les zones urbaines de proximité ainsi que le développement des pépinières d'entreprises avec les start-up indispensables.

Nous voulons également remercier madame Nicole Sibeud pour les informations apportées à notre groupe, qui votera bien entendu cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président REPELIN : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots sur cette délibération concernant la création de cette SEM Patrimoniale.

Ce projet, initié il y a déjà plus de quatre ans, nous était apparu initialement comme un OVNI, un objet valorisant non identifié, car novateur et nous étions alors, pour certains, assez dubitatif. Puis, au cours du temps, de commissions en réunions en Bureau ou en réunions particulières -et là je salue aussi Nicole Sibeud qui nous a fait une intervention particulière pour notre groupe-, les éléments se précisaient tout en étant plus compréhensibles et didactiques.

Ce projet répond alors parfaitement à notre système d'analyse par cinq adverbess et pronoms.

Pourquoi ? Face aux difficultés rencontrées pour le portage de ces centres commerciaux en quartiers ANRU et de l'immobilier dédié aux entreprises en création en raison de carence de l'initiative privée ou des problèmes de l'EPARECA, s'est alors présentée l'opportunité de rassembler dans une même structure de l'immobilier de natures différentes pour un même besoin de portage et de gestion. Les objectifs de cette société d'économie mixte patrimoniale correspondaient à un projet ambitieux, promettant d'apporter une solution pour maîtriser la vocation des biens dans leur globalité et leur gestion. C'est ainsi qu'il a été prévu une implication des collectivités dans la gouvernance, le partage des risques avec des partenaires privés et une consolidation des risques entre les actifs.

Quoi ? L'intérêt d'une SEM patrimoniale est d'impliquer les partenaires privés souvent absents -on l'a déjà dit- pour des raisons de rentabilité et de retour sur leurs investissements ainsi

que la prise en compte de la notion de gestion des risques. Elle permet une gestion patrimoniale dynamique mais dont l'objet social est précis : cette SEM n'intervient pas sur le marché immobilier classique et n'assure pas de maîtrise d'ouvrage directe.

Où ? Son périmètre d'intervention est celui des centres commerciaux -on l'a déjà cité- en zones ANRU, des pépinières innovantes, des plates-formes technologiques, des pépinières généralistes nouvelle génération.

Avec qui ? Les principaux partenaires et acteurs de cette SEM sont le Grand Lyon pour 55 % -Jacky Darne l'a cité-, d'autres partenaires et les Communes membres pour 11 %.

Comment ? Comment est souvent l'adverbe le plus délicat. Un Conseil d'administration comptera 12 sièges au prorata de l'apport en capital. Un comité d'engagement -comme cela a été cité-composé de 6 membres, dont un siège pour la Commune concernée par l'opération. On voit bien la proximité arriver dans cette SEM. Le comité examinera les projets d'engagement et de désengagement soumis et remettra avis à la majorité des trois quarts de ses membres. Enfin, un comité de suivi sera constitué pour chaque opération. Chaque Commune ou groupement de Communes sera associé pour l'opération la concernant ; c'est un peu l'objet de l'additif qu'il y a dans cette délibération. Nous avons bien noté que ce comité de suivi pouvait être à géométrie variable suivant les sujets traités, c'est-à-dire on opère sur du sur-mesure et non du prêt-à-porter. Les principes de proximité en matière de gouvernance sont pris en compte tout en inscrivant les projets dans une dimension d'agglomération et une dynamique de développement économique transversal.

Le projet de création nous agréé et nous soutenons favorablement cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. CHABERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est d'abord de manière positive, mais avec certaines interrogations malgré tout et quelques regrets, que nous accueillons la création de cette SEM. Ce n'est pas la première fois d'ailleurs que la Communauté urbaine crée une SEM, la SEMIFAL créée au début des années 90, a rendu de notables services à la Communauté urbaine avant malheureusement de disparaître à la fin de la même décennie.

Plusieurs aspects positifs sont, en effet, à relever dans la création de cette société d'économie mixte Patrimoniale.

D'abord, le regroupement d'activités de nature économique engagées ou financées par notre collectivité sous une même société est de nature à clarifier les choses et à créer des synergies. Il n'est pas anormal, par ailleurs, que des opérations dans lequel le Grand Lyon investit de manière importante -et c'est le cas de la rénovation des centres commerciaux dans les quartiers sensibles ou de la création de pépinières- fassent l'objet d'une externalisation sous son contrôle, facilitant ainsi leur pilotage. C'est d'ailleurs particulièrement vrai en ce qui concerne les pépinières d'entreprises où la mise en commun de moyens, de services et de savoir-faire peut être à la fois source d'économies et d'efficacité. Et, de ce point de vue, on peut faire confiance à la SERL et à ses expériences en cours.

C'est moins moins vrai, de notre point de vue, pour les centres commerciaux et c'est à leur sujet que nous nous interrogeons. En effet, dans ce domaine, nous sommes dans le secteur strictement marchand. Or, la Communauté urbaine n'a pas vocation par principe à gérer des entreprises quelles qu'elles soient, a fortiori celles qui appartiennent au secteur concurrentiel, et à se substituer aux opérateurs privés.

Le cas des quatre centres commerciaux sont certes tous inscrits dans des opérations de renouvellement urbain et leur situation nécessitant un fort investissement des collectivités publiques pour être remis à flot, il est donc normal que des procédures spécifiques soient mises en œuvre. Et c'est d'ailleurs l'objectif assigné à l'EPARECA, dont on a beaucoup parlé sur le plan national. Mais l'EPARECA a comme impératif inscrit dans ses statuts de se dessaisir dans les meilleurs délais des centres commerciaux qu'il rénove.

En est-il de même pour la SEM ? Vous avez parlé, monsieur le Vice-Président, de la volonté de la SEM de sortir : est-ce que c'est dans les statuts ? Est-ce que c'est véritablement au cœur de la politique qui est conduite et que vous nous proposez aujourd'hui ? On risquerait, en effet, de mettre le doigt dans un engrenage que nous n'avons a priori aucune raison de pouvoir mieux maîtriser qu'un organisme spécialement créé à cet effet et dont le savoir-faire est reconnu, même si ses modalités -cela a été souligné ce soir par plusieurs orateurs- peuvent être parfois contestées ou inappropriées même à des cas spécifiques.

Je profite d'ailleurs de ce dossier pour attirer une fois de plus l'attention sur cette funeste dichotomie qui nous conduit à mobiliser des financements importants pour rénover des outils commerciaux de centres de quartier et a fortiori de quartiers sensibles alors que, par ailleurs, sont libérés sans vergogne des milliers de mètres carrés commerciaux, ici ou là, et souvent en concurrence avec ces mêmes centres de quartier. Or, on ne laisse pas impunément se développer des mètres carrés par la très grande distribution aux périphéries de nos Communes, dans des zones -même s'il s'agit aujourd'hui d'un gros mot- affectées à cet effet, qui sont de véritables aspirateurs à pouvoir d'achat -et à voitures d'ailleurs, au passage-, sans affecter profondément le commerce des quartiers et le commerce de proximité.

Notre regret, enfin, est que soit créée une SEM Patrimoniale en ignorant la politique foncière au sens large du terme. Or, sauf -me semble-t-il- pour les opérations qui sont citées, c'est d'une manière générale dans le domaine de la politique foncière que le rôle de la collectivité nous apparaît comme majeur car anticipatif sur les opérations urbaines et de restructuration du territoire de notre collectivité.

C'est la Société d'économie mixte foncière de l'agglomération lyonnaise (SEMIFAL), par exemple, que j'évoquais tout à l'heure, qui a permis de mobiliser l'ensemble du foncier nécessaire de plus de 100 hectares pour réaliser le parc technologique de la Porte des Alpes, qui est d'ailleurs plus connu et reconnu à l'étranger que dans notre agglomération ; le tout sans un blocage, sans un procès. C'est aussi la SEMIFAL qui a permis d'acquérir et de remembrer le foncier du quartier de l'Industrie dans le neuvième arrondissement de Lyon, en anticipant sur les mutations possibles de ce quartier et en rendant donc possible les investissements qui ont y été réalisés par la suite par le privé.

C'est peut-être ce qui aurait dû être fait dans le cadre du Montout pour que les investissements réalisés par la collectivité puissent générer un minimum de retour sur investissement alors que, dans le cas présent, la plus-value ne sera réalisée que par les seuls investisseurs privés.

Peut-être un jour cette SEM Patrimoniale deviendra-t-elle également la SEM foncière dont notre collectivité a besoin pour qu'avec l'aide des institutions financières privées -qui sont, entre parenthèses, assez faiblement représentées dans ce que vous nous proposez, ; mais on connaît le contexte dans lequel cette SEM est également créée-, malgré tout, en jouant au maximum les effets de levier, notre collectivité puisse démultiplier son action dans ce domaine essentiel qu'est le foncier au développement urbain, social et économique.

Voilà, monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons ce dossier en espérant que l'avenir lève nos craintes et comble nos espérances ; d'ailleurs, il n'y a pas que dans ce domaine.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Mercibien. Quelques mots, monsieur Darne.

M. le Vice-Président Jacky DARNE : Très rapidement. D'abord, j'apprécie que chacun soutienne cette création, y compris monsieur Chabert qui a un exposé nuancé et positif ; je vais le rassurer sur un des aspects de ce qu'il a évoqué : l'idée n'est pas de démobiler les capitaux longtemps mais bien de revendre. C'est aussi ce que veut faire l'EPARECA bien sûr.

L'EPARECA continue d'ailleurs d'exercer dans notre Grand Lyon : il garde une opération de Bron. C'est intéressant puisque cela nous permettra, en plus, des comparaisons. L'inconvénient que nous avons dans les conventions avec l'EPARECA, c'est d'abord que des opérations ont été très très longues à démarrer voire n'ont pas démarré du tout et que des expériences, y compris dans d'autres endroits que notre Communauté urbaine, ont fait l'objet d'observations et surtout -puisque'on peut toujours estimer que cela ne vaut pas jurisprudence-, dans le type de contrat que nous avons fait, que nous prenions en réalité tous les risques, EPARECA aucun et qu'en plus, la participation des Communes et donc la prise en compte des intérêts locaux étaient très insuffisantes.

Or, ce que j'ai développé tout à l'heure c'est qu'évidemment, cette SEM doit fonctionner avec les Communes dans les choix d'entreprises, dans les développements. On sait très bien que les opérations de centres commerciaux ne sont pas simplement des questions financières, ce sont des questions d'aménagement commercial, de choix de commerces, enfin, de participation ; et c'est vrai pour les autres équipements.

La question du champ d'actions de cette SEM, elle est ce qu'elle est aujourd'hui, avec les capitaux qui y sont, c'est déjà une opération évidemment très significative. Quant à l'élargissement au foncier, comme vous le suggérez, le foncier est un problème que nous avons géré, je crois, dans des conditions très sérieuses jusqu'ici et, sans l'existence de la SEMIFAL, nous avons réalisé beaucoup d'opérations foncières.

Sur le bilan de la SEMIFAL, vous êtes sans doute mieux placé que d'autres ici pour savoir que le bilan a été disons pour le moins ambivalent et qu'il ne convient pas de refaire un outil qui n'a pas donné toute satisfaction.

Donc qu'il puisse y avoir réflexion sur de nouveaux outils, c'est sans doute possible. Je ne suis pas sûr que ce soit cette SEM qui doive avoir un champ élargi pour porter tout le foncier pour lequel il y a une problématique beaucoup plus large mais la question reste évidemment ouverte. Je suis persuadé que le montant des investissements que l'on envisage ici, que le type d'opérations qu'il y a déjà et ce qui peut venir comme nouvelles opérations donnent un objet social, un champ sérieux pour cette affaire en associant les banques.

J'espère qu'après la crise financière, on aura plus de capitaux privés qu'il n'y a aujourd'hui mais je crois que c'est un bel outil. En tout cas, ce n'est pas un pari risqué que nous prenons, c'est un pari raisonnable et chacun pourra en juger au fur et à mesure des années.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques mots simplement.

Tout d'abord, je vois bien l'utilité de cet outil ; simplement, un outil à manier avec précaution parce qu'évidemment, c'est de l'argent public que nous allons engager et donc il faudra pouvoir engager cet argent public avec parcimonie et avec le souci de veiller à ce qu'il n'y ait pas de dérapage. Je dois dire que le souvenir de la SEMIFAL est plus contrasté que ce que vous disiez puisque, au début de mon mandat, j'avais été obligé de fermer cet outil parce que nous avons quelques dérapages relativement importants. Donc il faut faire attention à la façon dont nous engageons l'argent public dans des conjonctures qui peuvent extrêmement varier : si on achète par exemple ou si on lance des opérations en haut du cycle, il est clair que les coûts ne sont pas exactement les mêmes si la conjoncture se retourne.

Deuxièmement, il faut que chacun ait la garantie ici -et j'ai bien écouté ce qu'a fait passer comme message par exemple monsieur Guimet- que l'on n'ait pas une concentration sur quelques communes et que les autres ne voient pas ce que pourrait apporter la nouvelle SEM que nous allons lancer.

Sur le reste, il n'y a pas aujourd'hui d'accord massif d'ouverture de mètres carrés commerciaux qui soit en dehors de la stratégie d'agglomération que nous avons collectivement décidé. Si l'on reprend un peu le passé, je rappelle que quelques grands groupes, par exemple, avaient décidé d'ouvrir les centres commerciaux plutôt sur le nord de l'agglomération dans d'anciennes usines, sans que cela soit fléché sur une opération globale et donc uniquement en fonction des intérêts privés. Les deux centres que nous avons ouverts jusqu'à présent sont le Carré de Soie, qui a permis de lancer la dynamique de ce quartier, puis la Confluence, qui a permis que ce quartier se développe. Donc évidemment une politique qui est totalement calibrée.

En matière commerciale comme d'ailleurs en matière d'hôtellerie, nous essayons d'avoir des schémas qui effectivement nous permettent d'imposer à nos partenaires privés, avec qui nous travaillons bien évidemment au quotidien, de se mettre plutôt dans la vision du Grand Lyon plutôt que de développer un certain nombre d'activités indépendamment du Grand Lyon. C'est évidemment ce que nous allons continuer à faire pour la suite, avec le souci pour nous de faire en sorte que les commerces de centralité puissent être préservés ; et c'est aujourd'hui un de nos soucis constants.

Je mets aux voix ce dossier :

Adopté à l'unanimité, MM. Brachet, Bouju et Giordano, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL, ainsi que MM. Da Passano et Daclin n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président Jacky DARNE.

N° 2012-2835 - finances, institutions et ressources - Conseil d'administration de la société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Jacky Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2835. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Jacky DARNE, rapporteur : Il s'agit, monsieur le Président de désigner nos représentants au sein du Conseil d'administration de cette SEM. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres.

En effet, dans l'exposé des motifs, à l'issue du paragraphe commençant par "*Les autres actionnaires publics et privés [...]*", il y a lieu d'ajouter : "*En tant qu'actionnaire majoritaire, la Communauté urbaine s'engage à garantir à chacune des Communes et groupements participant au capital de la SEM d'être représentés au sein du Conseil d'administration.*"

Avant de procéder au scrutin pour désigner nos représentants, nous devons adopter ce rapport. Donc je mets le rapport aux voix :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Jacky DARNE.

Désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein du Conseil d'administration de la SEM Patrimoniales

(Dossier n° 2012-2835)

Opérations de vote et résultats

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner 9 représentants. Je vous propose les candidatures suivantes :

- Gérard Collomb,
- Jean-Paul Bret,
- Jacky Darne,
- Henri Thivillier,
- David Kimelfeld,
- Gilles Buna,
- Jean Paul Colin,
- Roland Crimier,
- François-Noël Buffet.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Les candidatures sont adoptées, M. Broliquier s'étant abstenu.

N° 2012-2801 - déplacements et voirie - Plan modes doux période 2009-2014 - Travaux d'aménagement pour l'extension du réseau cyclable structurant et dépenses d'investissement pour les nouveaux services vélo - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2801. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit de la poursuite de l'exécution du plan mode doux période 2009-2014 avec une individualisation

complémentaire d'autorisation de programme de 8,5 M€ pour continuer le déroulement et le développement du réseau cyclable ainsi que celui du stationnement sécurisé pour les vélos. Vous savez que ce sont les deux roues sur lesquels roule le plan modes doux : le vélo et le réseau, quand je dis le vélo c'est les services vélo qui se sont traduit par Vélo'v -on va en parler- sur le mandat précédent et qui se traduisent, sur ce mandat, par la construction de stationnements sécurisés car vous savez que la peur du vol est un des deux freins, avec la peur de l'accident, de la pratique du vélo en ville.

Je rappelle le linéaire : on a une échéance à 2014 de 520 kilomètres de pistes et de bandes pour le Grand Lyon, avec un objectif de 920 kilomètres pour 2020. Nous en sommes exactement à la moitié par rapport à l'objectif de 2020 : on est à 460 kilomètres. En termes d'objectifs, la part modale totale est de 5 % pour 2014 et de 7,5 % en 2020. 450 kilomètres, c'est un beau résultat ! On sait déjà que l'on atteindra l'objectif de 520 kilomètres par rapport à tout ce qui est dans les tuyaux en termes d'études et de réalisation. Je rappelle que nous étions à 180 kilomètres en 2001, c'est-à-dire que beaucoup de chemin a été parcouru avec cette politique volontariste.

Sur le stationnement sécurisé en parking, 1 350 places de stationnement vélo avec abonnement à 35 € l'année sont prévues ; on avait voté les tarifs. Les premiers ont été ouverts chez Lyon Parc Auto. Pour ce qui est de l'intermodalité, 530 stationnements sécurisés sont prévus dans les parcs relais SYTRAL grâce aux accords avec mon voisin, le Président Rivalta.

Voilà, monsieur le Président, ce que l'on pouvait dire sur ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Je rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres.

Dans le 2° du DELIBERE, il convient de lire, à partir du paragraphe commençant par "*Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété*" :

"Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 8 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 4 000 000 € pour 2012,
- 4 000 000 € pour 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 500 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P09O2099, réparti selon l'échéancier suivant :

- 300 000 € pour 2012,
- 200 000 € pour 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 15 500 000 € TTC en dépenses au budget principal et 500 000 € HT en dépenses au budget annexe de l'assainissement."

au lieu de :

"Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 8 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 4 500 000 € pour 2012,
- 4 000 000 € pour 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 16 000 000 € en dépenses."

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération, nous allons voter un complément d'autorisation de programme pour le plan modes doux afin de poursuivre l'extension du réseau cyclable structurant et la mise en place de nouveaux services vélos.

145 kilomètres d'aménagement cyclable ont déjà été réalisés depuis 2008. Il en reste 67 d'ici 2014 et on peut vraiment penser -comme il vient d'être dit- que, grâce à l'engagement des services du Grand Lyon et aux élus des Communes, cet objectif sera tenu.

On a pu constater l'année dernière un développement important de l'usage du vélo : + 15 % de trafic en 2011. C'est certainement dû à la mise en place de ces aménagements et aussi d'arceaux vélo. C'est une bonne nouvelle par rapport aux épisodes de pollution nettement plus fréquents que nous connaissons actuellement. Le développement d'une offre de stationnement sécurisé se met aussi en place dans les parkings publics et les parcs relais ; c'est une bonne chose car le risque de vol est un frein important à l'utilisation du vélo.

A l'occasion de cette délibération, nous voulons insister sur quelques aspects.

Le premier point est l'importance de l'accompagnement et de la communication. C'est ce que fait l'association Pignon sur rue pour laquelle nous votons aujourd'hui aussi une délibération avec la mise en place d'une vélo-école qui a beaucoup de succès et l'organisation d'événements autour du vélo, comme par exemple des bourses aux vélos et différentes manifestations. C'est aussi l'objet de la campagne d'affichage actuelle sur l'effet positif de 30 minutes de pratique du vélo par jour pour lutter contre les maladies cardio-vasculaires. L'importance de toute cette communication a été soulignée vendredi dernier lors de la rencontre du Club des villes cyclables à Paris et pour convaincre les non-usagers du vélo.

Le deuxième point est la nécessité de progresser et d'expérimenter sur des mesures qui facilitent les déplacements à vélo, comme le double-sens cyclable ou l'autorisation de tourner à droite au feu rouge. D'autres villes ont déjà largement développé ou expérimenté ces mesures et aucune augmentation d'accidentologie n'a été constatée.

Troisièmement, l'importance d'aménagements aussi en périphérie, là où l'enjeu du report modal est fort et où la voiture est encore largement utilisée. L'usage du vélo peut être une très bonne alternative pour rejoindre, en particulier, les stations de transports en commun.

En ce temps de crise et d'augmentation du prix de l'essence, le vélo est un mode de déplacement très économe. Pour ceux qui ont de longs déplacements ou des collines à monter, les vélos à assistance électrique peuvent être une solution. On constate d'ailleurs que l'aide du Grand Lyon que nous avons votée récemment pour l'achat de vélos électriques a recueilli un écho très favorable.

Voilà, notre groupe votera avec grande satisfaction cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

Mme BAB-HAMED : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, je profite de ce rapport sur le développement des modes doux -comme j'aurais pu le faire sur le rapport Optimod/Lyon- pour attirer votre attention sur le projet zones d'actions prioritaires pour l'air (ZAPA), sur lequel notre agglomération a été retenue pour l'expérimentation à partir de juillet 2012 aux côtés de Grenoble-Alpes Métropole, Clermont Communauté, Pays d'Aix, Plaine Commune (Seine-Saint-Denis) et la Ville de Paris, projet présenté comme mesure phare de la loi Grenelle II.

Les villes devront choisir les véhicules exclus et la délimitation de leurs zones d'interdiction ; en cas d'infraction, une amende de 68 € pourra être infligée par procès-verbal. Nous sommes donc dans la phase "débat" sur la taille de leurs zones d'exclusion et les véhicules concernés par les dérogations. Il nous faut donc identifier les modalités de mise en œuvre pour les rendre les plus pertinentes possible. Le projet ZAPA français est de loin le plus restrictif au niveau européen (Low Emission Zone) car, aujourd'hui, il existe près de 140 LEZ en Europe (principalement en Allemagne), beaucoup moins restrictives autant sur les catégories de véhicules que sur les zones d'exclusion et les moyens de contrôle.

Pour l'instant, le projet prévoit d'exclure un certain nombre de véhicules en fonction des normes anti-pollution auxquelles ils ne satisfont pas. Pour les deux-roues motorisés, la situation est plus simple : commercialisés à partir de juillet 2004, c'est vert et aucune restriction ne s'applique ; mis en service avant, c'est la poubelle. Pour les automobiles, on distingue quatre situations : vert, jaune, rouge et, avant 1997, poubelle.

Le problème est que le paradis de la zone verte ne sera accessible qu'aux heureux propriétaires de voitures commercialisées à partir du 1^{er} janvier 2006, donc vieilles de moins de six ans. L'âge moyen du parc étant, selon la récente enquête nationale transports et déplacements de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), de 8,7 ans, il va y avoir beaucoup d'exclus. L'arrêté ministériel chiffre ainsi le pourcentage de véhicules légers concernés, essence et diesel confondus, à 69 % au total, soit deux voitures sur trois.

Alors que le but des ZAPA est la lutte contre deux types de polluants : les NOx, monoxyde d'azote et les PM (particules fines) 2,5 et 10, qui proviennent des transports, de l'industrie et du chauffage, sans connaître précisément les proportions ainsi que la provenance de ces polluants, nous risquons de cibler directement et uniquement les usagers finaux des véhicules individuels les plus anciens, donc les usagers les plus défavorisés.

Le plomb, autrefois présent dans l'essence, le soufre et ses composés ont totalement disparu ; les émissions de benzène, depuis 1994, ont été divisées par quatre et celles des oxydes d'azote par deux, même si, là, la situation est plus complexe. En effet, la diminution du dioxyde d'azote est moins accentuée, phénomène attribué à la hausse du parc de véhicules diesel.

Aujourd'hui, la ville allemande de Regensburg (Bavière), jumelée avec Clermont-Ferrand, fait le choix de se retirer du système LEZ car la diminution de la pollution est infime vis-à-vis des conséquences sociales.

C'est pour cela que nous proposons de réfléchir sur plusieurs points :

- le rapport zones d'exclusion (LEZ)-conséquences sociales que je viens de citer ;

- l'analyse fine des zones présentant le plus fort taux de polluants de particules fines sur le Grand Lyon ;

- la place des voitures à essence et des deux-roues motorisés, qui polluent mille fois moins qu'un véhicule 4x4 en ville par exemple ;

- la desserte des zones urbaines par des frets par la création de pôles en périphérie afin d'approvisionner les centres urbains avec des véhicules moins polluants. Cependant, nous affirmons que nous sommes pour le rejet total du système de contrôle d'accès des zones par vidéo-surveillance, système qui ne s'autofinance pas. Ce système débouche directement, à plus ou moyen terme, sur le péage urbain que nous contestons ;

- une réelle amélioration de l'accès aux transports collectifs, bien entendu intéressante à penser, notamment par un bilan Atobus.

Pour conclure, le plus intéressant serait de moderniser en amont le mode de construction de véhicules afin de proposer des alternatives efficaces à la source de la pollution. En somme, nous vous proposons de "penser le changement plutôt que de changer le pansement", c'est-à-dire de révolutionner le mode de production des voitures à l'origine.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. QUINIOU : Monsieur le Président, je vais essayer de rester dans le rapport. Le plan modes doux est aujourd'hui avec une augmentation conséquente du budget alloué à sa mise en œuvre. C'est une très bonne chose et nous ne pouvons que vous féliciter pour les efforts financiers que vous nous proposez ce soir d'ajouter.

Au-delà de la population sensibilisée par les enjeux d'un dérèglement climatique global, il faut maintenant réussir à convaincre voire convertir des publics moins favorables à un changement de comportement, changement de comportement qui, lorsque l'on délaisse la voiture, bouleverse radicalement le déroulement d'une journée normale.

Si les avantages de la pratique du vélo sont connus et recensés dans de nombreux ouvrages, il faut néanmoins avouer que les désavantages existent et peuvent être, pour certains, nombreux.

Parmi les freins à une pratique régulière, la sécurité du vélo est un point crucial. En effet, dès lors que l'on pratique quotidiennement, on recherche confort et efficacité, ce qui rime bien souvent avec un investissement dans du matériel correct. De fait, l'investissement se doit d'être protégé efficacement contre toute dégradation voire contre le vol.

La solution résidentielle est donc une bonne proposition pour les personnes n'ayant pas la possibilité d'avoir un endroit ad hoc dans leur immeuble, d'autant que le coût proposé est tout à fait raisonnable. Il faut cependant regretter qu'elle ne touche que la partie centrale de l'agglomération qui possède des parkings souterrains, excluant en partie les populations des périphéries, populations qui s'éloignent souvent des centres pour des raisons financières et, malheureusement, populations étant naturellement les premières, par nécessité, à opter pour les solutions non motorisées.

En ce qui concerne les stationnements en parking-relais dans une logique de multimodalité, même si -nous le concevons- il

faut bien commencer, cela manque vraiment d'envergure, monsieur le Président ! Je prends le cas de la Ville de Meyzieu, avec sa gare en centre-ville, 20 places sont prévues d'ici 2014 pour 30 000 habitants et plusieurs milliers de personnes prenant le tramway tous les matins. Nous sommes très loin des 5 % de part modale escomptés. Avec un potentiel de plus de 200 utilisateurs dès aujourd'hui, nous vous demandons monsieur le Président de nous aider à avancer plus vite que ces quelques malheureuses places.

Enfin, je souhaitais faire remarquer ce soir que si certaines pistes, comme celle du T3, sont remarquables et dimensionnées en cohérence avec les objectifs, trop d'aménagements sont vraiment délicats au quotidien et quasiment inutilisables pour les familles. Même si c'est l'utilisation individuelle de la voiture qui est la première des pratiques à diminuer, il ne faut pas pour autant oublier les utilisations familiales des modes doux, en dehors des conditions de loisirs. Peut-être vaudrait-il mieux limiter la course au kilomètre, si valorisante pour les statistiques, pour dès aujourd'hui réfléchir aux solutions de réseaux de déplacements séparatifs. La place d'une famille à vélo n'est pas sur une piste commune avec les bus entre une file de voitures en stationnement et des voitures en circulation.

Monsieur le Président, nous sommes cependant sur la bonne voie -ou la bonne piste- mais il faut être attentif à ce que la politique modes doux soit compatible non seulement avec les objectifs théoriques de réduction des modes non doux mais aussi avec les utilisateurs à venir qui, je le répète, ne sont pas ceux qui étaient jusqu'à présent prêts à franchir le cap de la douceur au quotidien.

Notre groupe votera favorablement pour ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

Mme DUBOS : Monsieur le Président, chers collègues, le Grand Lyon a adopté fin 2009, en cohérence avec les orientations du plan de déplacements urbains, un plan modes doux pour la période 2009-2020.

Avant de revenir sur quelques réalisations exemplaires du plan modes doux, je voudrais en rappeler quelques grandes intentions.

Le plan modes doux, c'est d'abord une réponse aux enjeux écologiques de demain. En effet, dans le contexte actuel, nos agglomérations ne peuvent plus se développer sans prendre en compte le développement durable. Limiter l'étalement urbain, diminuer les émissions de gaz à effet de serre ou encore développer l'intermodalité sont autant d'enjeux qui concernent le plan modes doux.

Mais le plan modes doux, c'est aussi une réponse aux besoins de mobilité des citoyens. Leur implication dans la construction d'actions concernant ces axes dans différents agendas 21 locaux en est témoin, au même titre que le succès de Vélo'v. Nos concitoyens sont de plus en plus nombreux à se déplacer à vélo. Il revient alors à notre collectivité de répondre à ces besoins tout en en suscitant d'autres ; c'est le projet ambitieux du plan modes doux.

Enfin, le plan mode doux est une réussite en termes de concertation. Je rappelle qu'il a été élaboré après une large consultation auprès des usagers et de tous les acteurs

institutionnels : le Département, la Région, le SYTRAL, Lyon Parc Auto, la SNCF et tous les élus des Communes concernées.

Rappelons ses objectifs qui sont, à l'échéance de 2014, d'amener la part du vélo à 5 % de la part modale puis 7,5 % en 2020, l'objectif étant donc de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre.

Aujourd'hui, la mise en œuvre de ce plan est pleinement engagée et l'individualisation d'autorisation de programme qui nous est proposées ici en est la traduction budgétaire.

En 2012 et 2013, ce sont 30 kilomètres de linéaires cyclables qui seront réalisés sur l'ensemble du Grand Lyon et, nouveauté, environ 1 000 places de stationnement vélo sécurisées en parking souterrain ou en parc-relais. Notre collègue Gilles Vesco a déjà inauguré 227 places dans 5 parkings de Lyon Parc Auto, qui sont quasiment toutes déjà occupées. Accessibles 24 heures sur 24 pour un abonnement annuel de 35 €, ces parkings sécurisés sont, à notre sens, une réussite du plan modes doux qui permet de proposer des services vélo efficaces en plus d'une amélioration du réseau.

Enfin, je voudrais conclure sur la question du rythme des travaux de cette mutation : on peut toujours professer de faire plus et mieux, la posture est assez facile. Je crois néanmoins que, concernant une transformation de cette nature, il faut du temps. Le temps des travaux, d'abord, le temps de l'évolution des mentalités, des habitudes, le temps de l'apprentissage des cyclistes mais aussi des automobilistes qui devront de plus en plus partager leur espace. Aussi, j'ai la conviction que notre rythme est le bon, soutenu, volontaire mais pas précipité, permettant notamment d'appréhender toutes les questions de sécurité.

Bien évidemment, le groupe Socialiste et apparentés votera cette délibération. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2012-2806 - déplacements et voirie - Saint Romain au Mont d'Or - Requalification de la rue du Charroi - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Madame Roger-Dalbert a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2012-2806. Madame Roger-Dalbert, vous avez la parole.

Mme ROGER-DALBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président concernant la requalification de rue du Charroi à Saint Romain au Mont d'Or, projet qui a été soumis à l'approbation de l'Architecte des bâtiments de France, pour un montant de travaux de 1 050 000 €.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, en l'absence des éléments permettant de juger de l'opportunité de supprimer un jardin pour un parking, nous nous abstenons sur ce dossier pour l'instant. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Oui, madame ?

Mme REVEL : Monsieur le Président, je désire intervenir sur le sujet parce qu'il me semble essentiel de porter à la connaissance de l'assemblée le pourquoi et le comment de ce projet que nous allons voter.

Alors, quel est donc ce projet qui interpelle certains de nos collègues ? C'est l'aménagement d'un parking au cœur du village, non pas un parking sur des jardins comme indiqué mais un emplacement qui est déjà utilisé comme parking sauvage et qui servait auparavant au stationnement d'engins de chantier. Un parking, certains ont dit, digne d'un supermarché ! Jugez-en : 12 places plus une place handicapés, à proximité de l'unique commerce multiservices du village, de la mairie, de l'école et d'un nouveau bâtiment de logements OPAC, dont tous n'ont pas de stationnement individuel, un parking immense sur un terrain de 414 mètres carrés !

Saint Romain au Mont d'Or est l'un des plus petits villages du Grand Lyon : 1 126 habitants au recensement de 2010. Le cœur du village date des XII^e et XIV^e siècles, les rues, ruelles, impasses et autres traboules sont plus adaptées au trafic des brouettes et des charrettes à foin qu'à celui des automobiles. Les maisons anciennes ne sont pas accessibles en voiture, celles qui le seraient n'ont pas de garage et les possibilités de stationnement sont très contraintes. Comment, dans ces conditions, ne pas essayer d'utiliser les quelques espaces devenant disponibles pour que les habitants du centre rangent leurs véhicules, souvent deux par famille aujourd'hui, sans empiéter sur la chaussée ou les trottoirs au détriment de la sécurité des piétons.

Mais -me direz-vous- pourquoi diable possèdent-ils donc des voitures ces Saromagnots ? Pourquoi n'utilisent-ils pas les transports en commun ou les modes doux ? Ils ont beaucoup de chance : trois bus le matin passent par le village, un à 13 heures et les emmène vers une seule destination, la gare de Vaise, trois les ramènent le soir. Une autre ligne de bus passe bien à 600 mètres sur le quai de Saône mais la route d'accès présente une forte déclivité et tous les Saromagnots ne sont pas forcément des adeptes de la marche en montée avec des paniers. La gare la plus proche est à 1,5 kilomètre. Quant aux vélos, pourquoi pas, mais pour habiter Saint Romain, il n'est obligé de passer une épreuve d'ascension d'un col, même de quatrième catégorie. Faudrait-il alors réserver le centre du village aux sportifs accomplis ?

Depuis une dizaine d'années, chaque fois que cela est possible, la Commune sollicite le Grand Lyon pour aménager des micro-parkings de 3 à 10 places environ, répartis dans le centre. Aujourd'hui, dans le cadre de la requalification de la rue du Charroi, la Commune a souhaité que la Communauté urbaine aménage un stationnement de qualité pour permettre la création de trottoirs dans cette rue pour éviter le stationnement sauvage et surtout sécuriser le cheminement des piétons. Cet aménagement permettra aussi la mise en valeur d'une maison ancienne avec arcades et galerie de bois.

Le projet a été soumis à deux reprises aux riverains, il a été amendé selon leurs souhaits et a été présenté à l'ensemble des habitants en réunion publique. Il a été validé par l'Architecte des Bâtiments de France, particulièrement exigeant en général dans notre village. Un seul opposant s'est manifesté : un locataire habitant une maison jouxtant le parking -personne d'ailleurs connue dans cette enceinte puisqu'il était en 2008 chargé de mission du groupe Europe Ecologie-Les Verts au Grand Lyon- et qui a perturbé chacune des réunions en faisant hurler à l'homme de main qui l'accompagnait : "Le parking ne se fera pas et en renversant les tables !"

On a parlé également, j'ai entendu parler également de création de jardins partagés. A Saint Romain au Mont d'Or, de nombreux habitants ont un jardin et les terrains agricoles non utilisés ne manquent pas pour satisfaire les amateurs de jardinage. Monsieur le Président, mes chers collègues, où est, dans ce cas, l'intérêt général ? Ne doit-il pas primer sur l'intérêt particulier ?

Avant de terminer, je voudrais m'étonner de la méthode utilisée dans cette affaire pour souligner ce projet. Un élu d'Europe Ecologie-Les Verts m'a-t-il contactée pour avoir connaissance du dossier et de la position de la Commune ? Non ! Un des collègues de ce groupe participant à mes côtés à la commission proximité et environnement m'a-t-il posé la moindre question sur le sujet ? Non ! Un élu du groupe a-t-il demandé des explications en commission voirie et déplacements ? Encore non ! Un élu est-il venu sur place pour se rendre compte de la réalité des choses ? J'en doute ! Que penser alors d'une telle façon d'agir ?

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT : Merci madame le Maire. Donc nous allons évidemment vous suivre sur la réalisation de la requalification de la rue du Charroi. Vous savez, vous vous étonnez, mais quelquefois, il m'arrive d'expliquer et même après que j'ai expliqué et que je crois avoir convaincu, il m'arrive de recevoir des lettres qui me montrent que je n'avais pas autant convaincu que je le croyais. Vous voyez, cela arrive à tous !

Donc je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate -M. Broliquier (Non inscrits),

- contre : néant,

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : Mme ROGER-DALBERT.

N° 2012-2883 - déplacements et voirie - Nouveaux services Vélo'v - Approbation d'un avenant n° 4 au marché d'abris voyageurs, de mobiliers urbains d'information et d'un parc de vélos passé avec la société JC Decaux - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention de mandat passé avec la société JC Decaux - Approbation des conditions générales d'accès et d'utilisation (CGAU) du service Vélo'v - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2883. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Il s'agit d'un avenant au marché de mobilier urbain avec JC Decaux qui concerne principalement le service Vélo'v mais également les abribus, puisque je vous rappelle que Vélo'v est financé par la communication extérieure et que c'est un seul et même contrat et que donc le vélo est adossé à la communication que met Decaux sur 1 400 des 2 200 abribus, plus, les 600 panneaux qui lui ont été autorisés, plus le chèque de redevance de 13,2 M€ en tout sur l'ensemble du contrat qui finira en 2017.

Alors, le Grand Lyon a demandé à JC Decaux une nouvelle amélioration du service tout en maintenant le ratio qualité-prix qui reste inchangé puisque des services nouveaux vont arriver, qui ont pour but une seule chose, c'est de récupérer plusieurs milliers de trajets en Vélo'v par jour, puisque nous considérons que les Vélo'v marchent très bien : on a passé toute la semaine dernière entre 20 et 28 000 trajets par jour, grâce au soleil entre autres. Et Vélo'v, avec 345 stations - on a inauguré les deux dernières, la semaine dernière- demeure à ce jour une des plus importantes, sinon la plus importante innovation urbaine de ces quelques dernières années, qui a fait des petits dans le monde entier et en plusieurs dizaines d'exemplaires.

On a donc demandé à JC Decaux une amélioration du logiciel qui consiste en la dématérialisation de l'abonnement ; c'était un frein très important, surtout au réabonnement mais aussi à l'abonnement, que nous avons souhaité lever pour récupérer plusieurs dizaines d'électeurs... -Pardon !- d'abonnés en plus. C'est le contexte qui le veut !

M. LE PRESIDENT : Il n'y a pas de vous qui êtes impressionné par le contexte et qui cherche à gagner des électeurs ! Je m'en aperçois tous les jours !

M. le Vice-Président VESCO : Voilà, exactement ! Alors, nous, au contraire, nous prenons des décisions courageuses que d'autres n'auront peut-être pas -j'ai vu des communiqués de presse fleurir avec des logos de nos amis Les Verts- puisque à nouveaux services nouveaux tarifs -j'y reviendrai- !

Les nouveaux services c'est le développement continu du nouveau Vélo'v avec une grille d'installation sur l'espace public et des pénalités très serrées. C'est la troisième génération du Vélo'v que vous connaissez, qui est plus léger, plus maniable ; on a déporté la technologie sur la bornette, technologie qui n'avait rien à faire sur le vélo. Cela améliore considérablement l'engin lui-même.

Abonnements et réabonnements sont 100 % en ligne : c'est le Vélo'v en trois clics, avec facilité d'accès très très rapide et la carte Vélo'v Express qui sera trouvée dans les commerces, dans les mairies d'arrondissement, qui permettra, de plus, grâce au numéro qu'elle portera, de s'abonner tout de suite et de valider tout de suite sa carte que l'on aura sur soi et qui permettra d'utiliser un Vélo'v dans la minute qui suit.

La Lyon City Card qui a été développée par l'Office du tourisme se verra aussi enrichir de Vélo'v pour 3 € par jour d'ailleurs. Enfin, par carte, ce sera le même tarif forfaitaire pour un jour, deux jours ou trois jours.

Un abonnement "entreprises", dont on attend beaucoup de succès -qui marche très bien à Nantes ; ce sera la deuxième édition en France, Paris ne l'a pas encore-, avec la possibilité pour les entreprises d'avoir des cartes non nominatives, un minimum de cinq cartes avec un tarif préférentiel à la dixième carte, qui permettra de démultiplier la pratique de Vélo'v dans les entreprises. C'est une demande de beaucoup d'employeurs depuis le début de Vélo'v.

Les stations Vélo'v bonus plus sont 37 stations en hauteur qui permettront d'avoir trente minutes gratuites si on y remet son Vélo'v. Alors cela nécessitera un peu d'efforts mais, pour récompenser, l'opérateur mettra une demi-heure de gratuité. Cela aide à la régulation spatiale faite par l'usager.

Decaux apporte trois stations Vélo'v en plus, que l'on positionnera notamment au Confluent ; puisque la ville bouge, la ville grandit et il faut suivre, avec le réseau Vélo'v, les évolutions

de la ville ; trois stations de 25 vélos, cela fait 75 bornettes en plus des 6 600 déjà installées. Egalement, une gratuité de deux heures pour les journées plus exceptionnelles, festives, comme la fête des Lumières, la fête de la Musique, les Nuits sonores, les Journées du patrimoine, la Biennale de la danse. Enfin, une gratuité d'une heure pour les pics de pollution -c'est une mesure très demandée aussi- pour favoriser le report modal dans ces épisodes, que l'on a eus d'ailleurs la semaine dernière, qui valent une limitation de la vitesse automobile indiquée par le Préfet avec tout de même un maximum de 30 jours par an pour caper la mesure.

Il s'agit, comme je l'ai dit, de suivre une évolution technologique dont Paris a bénéficié. Dès que Paris bénéficie des évolutions de JC Decaux, on les réclame tout de suite. La dématérialisation de l'abonnement et du réabonnement a permis, à Paris, de prendre, en neuf mois -puisque cela a démarré en mai 2011 et que j'ai les chiffres de février- + 35 % d'abonnés avec + 25 % de locations puisqu'il y a une petite décote entre le nombre d'abonnés et de locations. Si l'on rapporte ce chiffre au chiffre lyonnais, nous avons eu 7 000 000 trajets en 2011 ; le trafic a progressé de 15 % sur 2010 ; cela nous mène à 8 750 000 trajets par an, c'est-à-dire + 1 750 000 trajets, l'équivalent de 4 800 trajets par jour, avec un objectif dès fin 2013, c'est-à-dire un rythme annuel. C'est ce que nous voulons et que nous escomptons uniquement grâce à la mesure de la dématérialisation. On n'a même pas compté l'offre entreprises là-dedans, qui n'existe pas à Paris et dont on attend beaucoup de résultats également.

Evidemment, c'est un surcoût pour l'opérateur. Je salue les "Decaux boys" qui sont dans la tribune et qui sont attentifs à ce rapport évidemment. C'est un surcoût du trajet marginal pour Decaux puisqu'on a tout de même beaucoup de trajets en plus ; si l'on compte 0,50 € le trajet supplémentaire, on a un surcoût évalué à 875 000 € en plus pour Decaux. De plus, les abonnements de courte durée vont baisser puisqu'il s'agit de fidéliser les abonnements longue durée ; donc la courte durée est source de recettes supplémentaires pour Decaux et, du coup, il y aura une baisse de recettes, plus le surcoût des développements logiciels qu'il faudra faire évidemment et toutes les mesures que j'ai annoncées. C'est un surcoût important.

En regard de cela, il y aura une augmentation tarifaire, qui restera modique, qui ne concernera pas les jeunes de moins de 26 ans et les bénéficiaires du RSA. L'abonnement annuel augmentera de 15 à 25 €, c'est-à-dire 10 € supplémentaires. Je vous donne un ordre d'idée du surcoût réel par trajet que cela représente : si l'on considère qu'un abonné longue durée fait 120 trajets par an, 10 € divisés par 120 trajets, on est à 0,08 € de coût supplémentaire par trajet, ce qui reste un coût modique.

Je vous rappelle donc que les jeunes et les bénéficiaires du RSA représentent 40 % des abonnés longue durée, donc 40 % des abonnés ne seront pas concernés par cette mesure et que, d'une manière générale, pour ce qui est du temps passé, 95 % des Vélo'v'eurs ne paient rien puisqu'ils volent en dessous du radar, en dessous de la demi-heure gratuite ou de l'heure gratuite puisque nous avons les cartes partenaires comme Técély, OÙRA, Car2go qui vient d'arriver ; les 1 600 abonnés de Car2go viennent de s'agréger aux cartes partenaires et bénéficient donc d'une heure de gratuité. Evidemment les cartes partenaires, on peut les valider directement en ligne également, avec le numéro de la carte, elles sont tout de suite valides pour bénéficier de l'heure de gratuité. Le tarif journée va augmenter de 1 € à 1,50 €, le tarif hebdomadaire va augmenter de 3 à 5 €.

Voilà les mesures qui couvriront à peine les surcoûts engendrés par Decaux et qui seront des recettes qui permettront d'équilibrer, en tout cas de limiter les dégâts.

Je vous rappelle que ce contrat pour le Grand Lyon, c'est un peu l'affaire du siècle, c'est l'avantage de passer devant, de prendre des risques et la quand ça marche, on tire les dividendes. Je rappelle que JC Decaux a budgété un déficit en valeur actualisée nette sur l'ensemble du mandat de 36 M€, ce qui fait 2,8 M€ par an. Nous tenons à conserver ce contrat sur la Ville de Lyon parce que cela fait du bien à la Ville. Nous souhaitons récupérer 4 800 trajets supplémentaires d'ici fin 2013 par jour. Il s'agit de mettre les Lyonnais sur un vélo. Je rappelle que chaque trajet Vélo'v en génère deux à trois en vélo personnel et que la dynamique positive sera enclenchée grâce à cette mesure afin que les Vélo'v n'attendent pas les Vélov'eurs sur les stations. Voilà un petit peu ce que je voulais dire.

Alors, il y a aussi les mesures d'entretien et de maintenance des abris voyageurs avec des critères de qualité drastiques évalués à partir des critères du SYTRAL, avec notamment des délais d'intervention et des critères de qualité renforcés, ce qui nous rappelle encore une fois que Vélo'v est adossé à un contrat de mobilier urbaine plus élargi.

Voilà. Je répondrai éventuellement aux remarques de nos amis Les Verts s'il le faut. Merci, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres. En effet, dans l'exposé des motifs, il convient de remplacer le titre :

"Avenant n° 1 à la convention de mandat du 17 mars 2005"

par :

"Avenant n° 2 à la convention de mandat du 17 mars 2005".

Nous avons deux interventions : le groupe Europe Ecologie-Les Verts ; ensuite, le groupe Commu-niste.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, dans ces deux délibérations, il est proposé, comme vient de l'expliquer Gilles Vesco, certaines améliorations du service Vélo'v qui sont accompagnées d'une augmentation importante des tarifs.

Quelques commentaires sur les améliorations proposées :

- l'abonnement ou le réabonnement sur Internet est une bonne chose et cela ne peut qu'encourager l'utilisation de ce service ;

- deuxième amélioration, le déploiement de trois nouvelles stations Vélo'v à la Confluence. Effectivement, c'est un quartier où il est important de pouvoir accompagner les déplacements doux puisque le quartier est en plein développement ; il faut tout de même noter que le nombre de Vélo'v global en circulation ne va pas être augmenté sur la ville ;

- troisième amélioration, un prolongement de la gratuité de la première demi-heure à une heure les jours de pic de pollution ; il faut tout de même noter que c'est que c'est limité à 30 jours par an et qu'on en a connu plus de 60 en 2011 !). Comme il a aussi été dit, 95 % des utilisateurs de Vélo'v, en fait, font leur trajet en moins d'une demi-heure.

Tout cela est accompagné d'augmentations importantes de tarifs qui vont de plus de 50 % pour les abonnements à la journée ou à la semaine ou de 66 % à l'année ; ce sont tout de même des augmentations énormes même si, pour les moins de 26 ans et les titulaires du RSA, on a un maintien de l'abonnement annuel à 15 €.

Pour nous, ces augmentations ne sont pas un bon signal pour le développement de l'usage du vélo en pleine période de crise,

de développement du chômage et d'augmentation du prix de l'essence. Nous comprenons qu'il faille augmenter les tarifs de Vélo'v, qui sont parmi les plus bas en France, mais pas de façon aussi brutale.

Pourquoi n'avoir pas étalé ces augmentations sur plusieurs années ? Nous pensons qu'il était possible de négocier cela avec Decaux.

Pourquoi aussi limiter le maintien à 15 € pour les seuls moins de 26 ans et les titulaires du RSA ? Nous demandons à ce que les personnes au chômage et les personnes éligibles à d'autres minima sociaux puissent aussi en bénéficier. Si on prend l'exemple du SYTRAL, en fait, on a un panel de situations beaucoup plus large pour les abonnements des personnes à faibles ressources.

Le Vice-Président nous dit que les facilités d'abonnement sur Internet vont entraîner une augmentation significative du nombre d'abonnés, en se référant à l'exemple parisien. Donc deux remarques par rapport à cela :

- les facilités d'abonnement sur Internet vont entraîner une gestion simplifiée pour Decaux, c'est aussi son intérêt ; on imagine la gestion qui existe aujourd'hui sur les abonnements mais en tout cas cela ne peut pas expliquer une augmentation du prix de l'abonnement de 10 € ;

- concernant l'exemple parisien, ce qu'il faut savoir c'est qu'avec la mise en place de différents services complémentaires, il y a maintenant deux types d'abonnements à Paris : un abonnement qui est resté au même tarif qu'auparavant et un autre abonnement, qui a été augmenté de 10 € et qui permet une utilisation gratuite de trois quarts d'heure au lieu d'une demi-heure, comme nous le connaissons sur Lyon et qui est à destination des usagers qui font de longs trajets à vélo. Ce qu'il faut savoir c'est que le système Vélib' à Paris a été étendu à la petite couronne et, du coup, on a des trajets domicile-travail qui peuvent être assez longs. A Paris, on a tout de même actuellement un tarif qui est au même prix qu'avant et une informatisation qui a été faite.

Nous espérons que certaines conditions, en particulier pour les personnes à faibles ressources et leur maintien à 15 €, pourront être revues, comme cela a été fait sur l'absence de pénalité pour un vol de Vélo'v avec violence qui a été revue suite à des remarques qui avaient été faites en commission déplacements et voirie et qui font partie de la modification que nous votons aujourd'hui.

Dans l'attente de ces modifications, notre groupe, avec grand regret, s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi de souhaiter à notre collègue Vesco d'accepter une question qui ne vient pas de nos amis Les Verts mais de ses amis Les Rouges.

Nous ne pouvons que nous féliciter des améliorations de cet avenant qui confirme le succès de cette offre de mise à disposition de vélos en ville qui a essaimé dans tant d'agglomérations. C'est ce que note un article de recherche en sciences de l'homme et société intitulé "Les systèmes de vélos en libre-service expliquent-ils le retour du vélo en ville ?", produit par deux

scientifiques du LET (Laboratoire d'économie des transports) de Lyon 2 et du CERTU ; ils soulignent -je les cite- que "la généralisation des offres de vélos en libre-service depuis 2005 dans de nombreuses villes françaises et européennes doit beaucoup à la réussite des Vélo'v lyonnais qui ont participé à l'évolution de l'image et des pratiques du vélo en ville."

Si leur étude comparative entre Lyon et Lille qui n'a pas d'offre de type Vélo'v montre qu'il existe aussi d'autres facteurs de développement du vélo en ville, elle révèle surtout une importance croissante des populations favorisées parmi les cyclistes urbains et une reconcentration de la pratique du vélo dans les zones denses. Les offres en libre-service s'inscrivent dans ces tendances et les favorisent, aux dires de ces scientifiques. Ce qui ne fait que renforcer les questions que plusieurs Maires de la première couronne ne manquent pas de poser régulièrement, monsieur le Président : à quand une extension géographique de l'offre Vélo'v ?

Certes, il y a sans doute des questions à étudier et donc des expériences à faire pour y répondre. Les enjeux de sécurité et de vandalisme doivent être étudiés attentivement. Mais l'expérience des transports en commun et notamment du tramway montre que nos collectivités savent affirmer le droit au transport pour tous, y compris dans les zones dites difficiles.

Avec la remarque pertinente sur la question des tarifs liés à des trajets beaucoup plus longs quand on étend géographiquement le périmètre, en tout cas, chercher ce développement géographique serait une réponse politique pertinente à l'étude que je citais au début, dans l'objectif de rechercher une réponse aux pratiques urbaines de toute la population, de toutes ses composantes sociales. Oui ! A quand le Vélo'v dans nos banlieues ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je crois que chacun a pu s'exprimer et donc nous allons mettre le dossier aux voix. :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - M. Broliquier (Non inscrits),

- contre : néant,

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2012-2807 - développement économique - Partenariat avec le club sportif Entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée (EUSRL) Villeurbanne handball association (VHA) - Attribution d'une subvention pour la saison 2011-2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2012-2808 - développement économique - Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Olympique lyonnais - Attribution d'une subvention à l'association Olympique lyonnais pour la saison 2011-2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2012-2809 - développement économique - Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Asvel Basket - Attribution d'une subvention à l'association Asvel Basket pour la saison 2011-2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2012-2810 - développement économique - Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) LOU Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2011-2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2012-2811 - développement économique - Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lyon basket féminin - Attribution d'une subvention pour la saison 2011-2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Barral a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2807 à 2012-2811. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur : Monsieur le Président, ces délibérations concernent l'attribution de subventions aux cinq clubs sportifs professionnels : l'Olympique lyonnais, le LOU Rugby, l'Asvel Basket, le Villeurbanne handball association (VHA) et le Lyon basket féminin.

Je rappellerai deux faits marquants pour la saison 2011-2012 : l'arrivée du basket féminin au haut niveau et la montée du LOU en TOP 14.

Les différentes demandes de ces clubs sportifs ont été examinées en commission technique le 16 décembre dernier et ont obtenu un avis favorable de cette commission. La commission développement économique de jeudi dernier a donné également un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Je retire mon intervention, monsieur le Président, tout en précisant que notre groupe votera ces cinq délibérations.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologiste et citoyenne.

Mme la Vice-Présidente BESSON : Merci, monsieur le Président. Je tiens à rappeler que, depuis 2008, nous avons attiré votre attention sur l'urgence d'une évaluation de l'impact concret de la formation des jeunes, qu'ils réussissent ou qu'ils échouent, et notamment pour le centre de formation de l'Olympique lyonnais. En effet, le coût d'accompagnement par joueur est de 9 000 €. Il est vrai que l'accompagnement est de qualité. D'ailleurs, nous en profitons pour nous réjouir de la mise en place d'un groupe de travail qui a permis d'auditionner les clubs sportifs et les directions de centres de formation mais il est évident que cela ne suffit pas. Il faut continuer à être vigilants.

Le partenariat, c'est avant tout la co-construction et les clubs sportifs -d'ailleurs, les Communes le demandent- doivent jouer un rôle et tisser le lien avec les territoires et les clubs sportifs amateurs. En effet, cela doit être une priorité. Les discours ne suffisent pas. Ces clubs sportifs amateurs jouent un rôle concret de cohésion sociale, que ce soit dans l'est lyonnais ou l'ouest lyonnais. Grâce à l'investissement concret de leurs éducateurs

sportifs, leurs bénévoles, le sport est un véritable outil qui permet aux jeunes d'intégrer des valeurs de respect d'autrui, les règlements, l'esprit d'équipe, ce qui est essentiel pour vivre en société.

En outre, nous avons rappelé depuis le début du mandat qu'il était important de suivre ces jeunes qui n'aboutissent pas dans leur projet, dans leur projet professionnel car ce sont véritablement des projets professionnels qui sont accompagnés par les familles ; et cet accompagnement doit être psychologique. Il est important de rappeler que c'est une reconversion car ces stagiaires touchent une indemnité et il est très difficile d'aller dans la vie normale. Donc nous souhaiterions, le groupe GAEC souhaiterait des éléments plus précis sur ce que ces jeunes deviennent quand ils échouent.

Toutefois, nous donnons un avis favorable à cette délibération. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. Bruno BERNARD : Monsieur le Président, chers collègues, l'aide totale du Grand Lyon versée aux clubs sportifs professionnels est en forte augmentation : 200 000 € supplémentaires, soit plus de 27 % d'augmentation. Les subventions à l'OL, l'Asvel et le VHA sont stables ; une nouvelle subvention est donnée au Lyon basket féminin ; celle du LOU passe de 155 000 € à 275 000 €, augmentant ainsi de 77 %.

Lors de l'audition du LOU le 16 décembre 2011, le club nous a expliqué son objectif d'avoir une grande partie de l'effectif de l'équipe première issue du centre de formation. Pour atteindre cet objectif, le LOU a mis en place, comme l'ASVEL et l'OL, une rémunération des stagiaires. Il y a dix jours, nous avons demandé quels étaient les montants de ces rémunérations de stagiaires, charges comprises, pour les deux dernières saisons. Malgré plusieurs relances, nous n'avons pas pu disposer de ces informations qui nous semblent pourtant indispensables pour pouvoir délibérer en toute connaissance de cause.

Les documents incomplets qui nous ont été communiqués montrent que, pour la saison 2011-2012, le budget du centre de formation du LOU est de 742 000 €, dont 288 000 € pour la rémunération des stagiaires hors charges sociales. Le coût, en intégrant les charges, doit être d'environ 450 000 €, en très forte augmentation par rapport à la saison précédente. Finalement, l'augmentation de la subvention du Grand Lyon sert uniquement à augmenter la rémunération globale des stagiaires. Nous nous interrogeons donc sur l'intérêt général de ce montant de 275 000 € attribué au LOU. Nous voterons contre cette subvention.

Pour l'Olympique lyonnais, pour lequel le montant des rémunérations des stagiaires ne nous a pas été communiqué, nous réaffirmons notre opposition au financement public du club, dont le budget est de l'ordre de 150 M€. Nous notons que le budget du centre de formation diminue globalement, comme la part de financement par la SASP de l'OL, tandis que notre subvention est constante.

François Hollande vient de proposer une taxation à 75 % des revenus supérieurs à 1 M€ par an ; quinze joueurs de l'Olympique lyonnais seraient concernés par ces rémunérations excessives et indécentes. Pour le plus gros salaire du club, cette mesure aurait un impact de plus de 800 000 € pour chaque joueur ou pour le club, selon les accords qui les unissent. Monsieur le Président, vous ne pourrez pas faire aussi bien que votre candidat mais vous pourriez faire un geste en arrêtant de verser cette subvention de 310 000 € à l'Olympique lyonnais.

Enfin, concernant Lyon basket féminin, nous voterons pour et nous nous abstenons pour l'Asvel Basket et le VHA.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. GILLET : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous devons délibérer aujourd'hui sur les conventions liant les centres de formation des cinq clubs sportifs professionnels de l'agglomération avec le Grand Lyon. Nous débattons de ce sujet régulièrement et notre groupe a fréquemment fait part de ses remarques.

Tout d'abord, nous soulignons que, pour la deuxième année consécutive, une réunion s'est tenue le 16 décembre dernier avec les représentants des différents clubs que nous subventionnons. Pour la première fois, nous avons accueilli Lyon basket féminin. Nous avons pu avoir un véritable dialogue et obtenir des informations complémentaires importantes. Nous souhaitons remercier aussi, à cette occasion, notre collègue Guy Barral qui a animé cette réunion.

Le centre de formation de l'Asvel reçoit cette année 15 jeunes. Pour les jeunes stagiaires, un programme pédagogique est mis en place pour développer l'épanouissement individuel et collectif par une formation sportive de haut niveau et une formation scolaire voire universitaire. Mais surtout, l'avenir professionnel de chacun est le souci premier du centre de formation. L'Asvel joue parfaitement son rôle de maillage et de partenariat avec les autres clubs du Grand Lyon ; la structure Gones et Sports formation va dans ce sens-là. D'autre part, la demande de subvention pour cette année est identique à celle de l'année dernière, ce qui va dans le bon sens en période de pénurie financière.

Le centre de formation du LOU passe de 16 à 22 stagiaires, ce qui démontre la vitalité du centre. Le travail avec les autres clubs lyonnais est bon. Sur le plan pédagogique, les stagiaires suivent une formation scolaire ou universitaire via une convention passée avec 7 établissements lyonnais. La subvention demandée cette année est en augmentation de 77 %, comme on vient de le dire. Même si le nombre de stagiaires est en hausse et si le centre s'est structuré, cette hausse aurait pu être plus modérée.

Le VHA a de grosses difficultés. Le club évolue en D2, le handball n'est pas trop médiatique malgré les bons résultats de notre équipe nationale ; alors, les sponsors se font rares. Le contexte financier n'est pas le même que pour les autres clubs étudiés. Malgré cela, le centre de formation passe de 22 à 28 stagiaires dont les deux tiers sont issus de l'agglomération. La subvention demandée reste stable mais elle représente 71 % du budget de fonctionnement du centre, ce qui n'est pas normal.

Pour l'Olympique lyonnais, nous sommes dans une autre strate financière. La subvention demandée, identique à celle de l'année dernière, ne représente que 4 % du budget global du centre. Une remarque : nous sommes surpris que le centre perçoive une subvention de Lyon et une autre du Grand Lyon. Le rapport de l'OL remis le 16 décembre est beaucoup moins détaillé sur la formation scolaire ou professionnelle que suivent ces jeunes. Nous serons donc vigilants sur ce point.

Enfin, le nouvel arrivé : Lyon basket féminin. Ce club évolue pour la première fois en ligue professionnelle. Lors de la réunion du 16 décembre, l'ensemble des présents a salué la performance de ce club modeste en nombre de licenciés (170) mais fort dynamique. Comme pour le handball, la pratique féminine du basket n'est toujours pas assez médiatisée et les sponsors sont difficiles à trouver. Même si la subvention demandée représente

76 % du budget du centre, nous devons soutenir cette demande pour promouvoir le sport féminin et aider ce club qui accède au plus haut niveau pour la première fois. D'une façon générale, il est toujours difficile d'apprécier notre effort financier vis-à-vis de ces cinq centres de formation, d'une part, parce que les jeux d'écriture comptable entre les différentes sociétés d'un même club sont compliqués, d'autre part, les valeurs financières des joueurs ne sont pas les mêmes selon le sport pratiqué.

Mais ce qui nous semble important, c'est que ces subventions doivent servir à la formation sportive mais aussi sociale et professionnelle pour que ces jeunes soient des citoyens responsables et qu'ils aient un avenir lorsque s'achève leur parcours sportif. Nous sommes très attachés aussi aux liens mis en place avec les clubs de l'agglomération.

Nous voterons ces cinq rapports.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. GOUX : Monsieur le Président, chers collègues, le Grand Lyon apporte un soutien financier aux clubs sportifs professionnels depuis 2005. Ces subventions visent à soutenir leur mission d'intérêt général relative à la formation, au perfectionnement et à l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation. Depuis 2005, nous avons établi des liens privilégiés avec quatre clubs professionnels : l'OL, l'Asvel, le LOU Rugby et le VHA. Cette année, c'est avec un grand plaisir que nous ajoutons notre soutien au Lyon basket féminin, avec qui nous serons amenés à collaborer durablement.

Déjà l'année dernière, nous faisons part de notre volonté d'assurer un suivi plus précis de nos subventions à travers des indicateurs détaillés et des auditions annuelles des différents bénéficiaires de l'aide du Grand Lyon. Aussi, je tiens à souligner l'intérêt de la réunion qui a eu lieu avec les représentants des centres de formation le 16 décembre dernier, ces auditions ayant permis d'échanger avec eux et d'approfondir nos connaissances sur leurs pratiques et leurs projets. Nous sommes donc aujourd'hui en mesure de valider que la mission d'intérêt général qui fonde l'intervention de notre collectivité est respectée par les clubs.

En effet, le centre de formation est un enjeu pour chacun des cinq clubs concernés. Les trois piliers d'un centre de formation sont présents dans chacun d'entre eux : entraînement sportif, soutien scolaire et suivi médical. Comme nous le demandions tous, nous avons été rassurés sur l'implication de ces centres de formation auprès des autres clubs de l'agglomération. Cet échange entre professionnels et amateurs est, à nos yeux, primordial car il génère entre autres du lien social et favorise le dynamisme associatif sur l'ensemble du territoire par l'aide que les clubs professionnels apportent aux clubs amateurs. Ils ont aussi un rôle d'insertion à travers leur ancrage local puisqu'ils accueillent de nombreux joueurs issus de notre agglomération.

Mais notre participation est un levier qui va au-delà du seul dynamisme de la vie associative. Nos cinq clubs professionnels favorisent le rayonnement de notre agglomération, tant au plan national qu'international. L'OL en particulier est une locomotive pour l'agglomération ; il n'est pas rare d'entendre des étrangers parler de Lyon parce qu'ils connaissent notre équipe de football. Il en est de même lorsque le LOU Rugby accède au Top 14 ou lorsque Tony Parker choisit l'ASVEL pour commencer sa saison en France. Dans tous les cas, c'est l'ensemble de l'agglomération

qui en profite. Notre action prend donc tout son sens puisque les retombées pour l'agglomération sont réelles en termes de notoriété. Et on le sait très bien, la notoriété d'un territoire est un élément important de son attractivité économique.

Avant de conclure, un mot du montant de nos subventions : pour un montant total de 919 000 € en 2012, elles représentent une part très variable du budget global de chacun des centres en fonction de l'importance desdits centres. Mais, dans chaque cas, elles marquent l'engagement et le soutien du Grand Lyon envers ces actions sociales et d'insertion ; elles sont un levier qui encourage les clubs professionnels dans leur action de partenariat avec le monde amateur et témoignent de l'importance que nous accordons à la contribution des clubs à la notoriété de notre agglomération.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera ces rapports.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Grivel pour Synergies-Avenir.

M. GRIVEL : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, passer en dernière position permet de se raccrocher à certaines déclarations et d'aller un peu plus vite sur certains points.

Donc nous nous retrouvons comme chaque année pour soutenir, par l'attribution de subventions, cinq centres de formation. Alors bien sûr, comme cela a été dit, bienvenue au cinquième, c'est-à-dire Lyon basket féminin, qui est là bien sûr par ses résultats et par sa progression au niveau national.

Alors, inutile de souligner -et cela va de soi- que, pour chacun de ces cinq centres de formation, la renommée et l'aura rejaillissent bien sûr sur le Grand Lyon et contribuent au rayonnement de notre agglomération. Et profitons aussi de cette prise de parole pour réaffirmer qu'il est indispensable -et je rejoins les propos qui ont été tenus tout à fait au début- que les jeunes sportifs soient accompagnés pour leur insertion professionnelle, leur évolution de carrière, surtout dans les métiers du sport ou d'autres et surtout s'ils ne deviennent pas joueurs professionnels.

Nous avons sollicité et mis en place au sein du Grand Lyon une commission d'évaluation et de contrôle sur l'usage que font ces clubs des sommes reçues. Nous nous assurons ainsi, et ce pour la deuxième année, de la destination réelle des subventions allouées et instituons un véritable partenariat. Notre groupe de travail, réuni sous la présidence de Guy Barral que nous devons remercier, a pu auditer une seconde fois les différents clubs et un cinquième en plus.

Nous pouvons souligner l'intérêt et le sérieux avec lesquels ils se prêtent à cet exercice et nous pouvons même noter que leurs interventions ont tenu compte des remarques des années précédentes. Ainsi, ces audits sont en progression et s'inscrivent dans une trajectoire dynamique. Toutefois, pour être très clair, nous devons gratifier d'un bémol la SASP Olympique lyonnais qui n'a pas tenu compte de nos observations quant à sa présentation budgétaire ; et je rejoins les propos précédents quant à la manière de présenter les subventions Ville de Lyon et Grand Lyon.

Je rejoindrai aussi certains propos qui ont été tenus ou les questions qui ont été posées par nos collègues Europe Ecologie-Les Verts et je leur adresse un conseil, à savoir que le questionnement peut être tout à fait simple mais, à trop vouloir rentrer dans la gestion des clubs, ces questions portent avec elles les gestions de fait et je vous demande d'y réfléchir très sérieusement.

Le point sur lequel nous insistons tout particulièrement est celui du retour pour notre territoire. La majorité des jeunes sportifs intégrés dans les centres de formation reçus provient de Communes de notre agglomération, et c'est là l'essentiel du point que nous voulons souligner. Les clubs amateurs, preuve de leur richesse et de leur bon niveau mais aussi de l'implication des collectivités locales que nous représentons pour soutenir ce tissu local, ce tissu associatif, constituent un véritable vivier pour les recruteurs de ces centres. Et, comme nous l'avons déjà fait remarquer, la délibération s'intitule "partenariat", signe d'une collaboration complète et non simplement d'un seul rapport entre demandeur et contributeur.

Aussi avons-nous constaté pour certains clubs la volonté affichée -quelquefois relayée d'ailleurs par la presse- de remplir leur rôle auprès des clubs amateurs, en présence de quelques sportifs de haut niveau vers les jeunes publics, dans leur discipline, en contribuant à des actions de promotion ou encore en participant à des manifestations sportives amateurs ou alors des inaugurations d'équipements sportifs. Mais cet aspect-là demeure trop timide et nous aimerions qu'un juste retour vers les Communes de tailles diverses soit plus affirmé et plus engagé. Nous notons et déplorons d'ailleurs une inégale participation dans ce domaine et là encore l'OL -qui par ailleurs suscite l'enthousiasme et l'engouement des jeunes et des moins jeunes- se fait rare ou ne répond que très occasionnellement aux sollicitations des Communes en dehors de Lyon.

Ces clubs sont de véritables partenaires du développement et de la promotion de notre agglomération. C'est pourquoi nous réitérons et insistons pour la deuxième année consécutive pour une demande à laquelle l'ensemble des groupes a souscrit lors de notre réunion de travail, celle de voir explicitement mentionné dans les grilles d'évaluation -et cette fois-civraiment explicitement- le critère de mission d'intérêt général pour être évalué.

Notre groupe votera l'ensemble des ces cinq délibérations.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais mettre aux voix les dossiers :

N° 2012-2807 - Villeurbanne handball association -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - M. Broliquier (Non inscrits),

- contre : néant,

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.

N° 2012-2808 - Olympique lyonnais -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - M. Broliquier (Non inscrits),

- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui se sont abstenus),

- abstentions : MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts).

Adopté.

N° 2012-2809 - Asvel Basket -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - M. Broliquier (Non inscrits),

- contre : néant,

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.

N° 2012-2810 - SASP LOU Rugby -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - M. Broliquier (Non inscrits),

- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui se sont abstenus),

- abstentions : MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts).

Adopté.

N° 2012-2811 - SASP Lyon basket féminin -

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

N° 2012-2885 - finances, institutions et ressources - Décines Charpieu - Renouvellement des délégués communautaires de la Commune - Réélection du 29^{ème} Vice-Président - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2885. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORRAZOL : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Il s'agit de la réélection du 29^{ème} Vice-Président. Donc, mes chers collègues, nous devons voter à scrutin secret de manière obligatoire.

Je mets tout d'abord le rapport aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté, M. Broliquier s'étant abstenu

Rapporteur : M. CORAZZOL.

**Réélection du
29^{ème} Vice-Président de la Communauté urbaine
(Dossier n° 2012-2885)
Opérations de vote**

M. LE PRESIDENT : Donc je vous propose de réélire monsieur Pierre Crédoz comme Vice-Président au vingt-neuvième rang.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc procéder au vote. Les bulletins blancs ainsi que ceux ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître seront comptés comme nuls.

Au préalable, conformément au règlement intérieur, je vous propose de désigner trois scrutateurs qui rejoindront la table de dépouillement le moment venu : madame Baume, messieurs Augoyard et Petit.

Le scrutin est ouvert. Veuillez faire circuler les urnes.

(Les Conseillers votent).

M. LE PRESIDENT : Nous poursuivrons l'étude de notre ordre du jour pendant les opérations de dépouillement.

N° 2012-2822 - développement économique - Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention pour l'animation et le développement de l'association Techtera pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-2823 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention pour l'animation et le développement de l'association Lyonbiopôle pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-2824 - développement économique - Pôle de compétitivité Axelera - Attribution d'une subvention à l'association Axelera pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-2825 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Attribution d'une subvention pour l'animation et le développement de l'association Lyon Urban Truck and Bus 2015 pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-2826 - développement économique - Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention pour l'animation et le développement de l'association Imaginove pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2822 à 2012-2826. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. HAVARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, à l'occasion de ces rapports sur les pôles de compétitivité, je voulais simplement rappeler quelques points qui nous paraissent importants et, à l'occasion de vos nombreuses interventions sur ce sujet, monsieur le Président, vous oubliez souvent de mentionner le rôle de l'Etat dans les pôles de compétitivité. Alors, s'agissant d'un oubli bien sûr, je voulais tout de même rappeler deux ou trois choses qui font l'importance de ces pôles de compétitivité.

Bien sûr, la Ville de Lyon et plus globalement l'agglomération et la Région Rhône-Alpes sont riches en pôles de compétitivité à vocation mondiale, ou en tout cas nationale, et je crois que c'est une richesse que nous avons et qu'il faut mettre en valeur. La collectivité -et c'est l'objet des délibérations de ce soir- accompagne ces pôles de compétitivité et c'est normal qu'elle le fasse mais je voudrais tout de même rappeler deux choses :

- d'abord, c'est une initiative de l'Etat qui, à partir de 2004, avec une mise en œuvre en 2005, a créé les pôles de compétitivité et a permis à nos entreprises, et notamment à nos PME adossées aux grands groupes, de pouvoir mener des projets de recherche qui associent à la fois le monde de l'entreprise, les universités et les écoles et les laboratoires de recherche. L'Etat y consacre beaucoup d'argent et, dans le domaine de la recherche, nous avons ainsi pu booster les investissements sur des sujets stratégiques pour le développement de notre économie et donc pour les emplois de demain ; sur la période qui vient de s'écouler, ce n'est pas moins de 1,5 milliard d'euros qui ont été investis par l'Etat sur ces pôles de compétitivité ;

- enfin, je voudrais simplement dire que ce succès des pôles de compétitivité, certes, nous le devons au financement de l'Etat et à la stratégie de l'Etat en matière d'investissement dans ces domaines stratégiques mais c'est surtout à nos entreprises que nous devons le succès des pôles de compétitivité.

Donc il est important de le rappeler et de le mentionner. Je souhaite que, dans le débat actuel sur l'élection présidentielle, nous n'oublions pas que la recherche, que ces outils comme les pôles de compétitivité sont un élément important, stratégique et absolument nécessaire à l'industrialisation, la réindustrialisation ou la conservation de notre industrie et qu'il faudra que chacun veille bien à ce que ces outils ne soient pas cassés par un matraquage fiscal que certains nous promettent ou par une politique en matière de recherche qui, par démagogie, verrait le croisement des financements privés et publics rendu quasi impossible ou en tout cas gêné.

Voilà ce que je voulais rappeler à l'occasion de ces cinq délibérations sur les pôles de compétitivité. Bien entendu, nous les voterons, en rappelant ceci : c'est une action stratégique de l'Etat dont le succès est lié au rôle et à l'importance de nos entreprises, de nos laboratoires de recherche et de nos grandes écoles. Et la collectivité, dans son unanimité, majorité comme opposition, accompagne ces pôles de compétitivité et il n'est donc pas question de laisser l'appropriation se faire, monsieur le Président, dans un sens unilatéral, comme si vous étiez le seul promoteur des pôles de compétitivité lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je mets donc aux voix ce dossier.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2012-2837 - finances, institutions et ressources - Exercice 2012 - Décisions modificatives - Tous budgets - Décisions modificatives des autorisations de programmes globales et des crédits de paiements 2012 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Jacky Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2837. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Jacky DARNE, rapporteur : La commission a donné un avis favorable à la décision modificative qui

vous est soumise et qui comporte trois lignes significatives : l'une qui est le report de crédits de 2011 sur 2012 pour la rénovation du restaurant communautaire (1,664 M€) et deux recettes qui proviennent de la Commune de Lyon pour la rue Garibaldi de 4,7 M€ et de la contribution pour l'accessibilité au site du Montout par le SYTRAL, l'Olympique lyonnais et les Communes ; une recette ne pouvait pas être inscrite dans le budget parce que nous en ignorions, à ce moment-là, les montants et que nous avons donc comptabilisée maintenant.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Réélection du
29^{ème} Vice-Président de la Communauté urbaine
Clôture du scrutin**

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est clos. Je vais demander à monsieur Augoyard, madame Baume et monsieur Petit d'aller dépouiller pour l'élection au scrutin secret du 29^{ème} Vice-Président.

(Le scrutin est clos. Il est procédé au dépouillement).

M. COSTE : Bien qu'il y ait un certain nombre de dossiers dans cette délibération modificative qui ne nous conviennent pas, nous voterons cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Coste. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, M. Broliquier ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2012-2836 - finances, institutions et ressources - Constitution de la commission permanente de délégation de service public de la Communauté urbaine de Lyon - Election des représentants titulaires et suppléants - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2836. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORRAZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de demande de temps de parole. Donc je mets le rapport aux voix.

Adopté, M. Broliquier s'étant abstenu.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

**Désignation de représentants au sein de la
commission permanente de délégation de service public
(Dossier n° 2012-2836)
Opérations de vote**

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants au scrutin secret.

Par délibération numéro 2012-2745 du 13 février 2012, le Conseil a arrêté les conditions de dépôt des listes de candidatures afférentes à ce scrutin ; celles-ci devant être présentées avant la conférence des Présidents du 16 mars dernier.

A cette date, ont été présentées :

a) Une liste de candidatures complète :

- *Titulaires :*

- M. Paul Serres
- M. Jean-Yves Sécheresse
- M. Xavier Léonard
- M. Gérard Claisse
- Mme Dominique Lépine

- *Suppléants :*

- M. Max Vincent
- M. Rolland Jacquet
- M. Bruno Gignoux
- M. Denis Bousson
- Mme Nicole Bargoin

b) Une candidature isolée :

Mme Françoise Chevallier.

Celle-ci, je le regrette, n'est pas recevable car il aurait fallu, au moins, présenter un titulaire et un suppléant. Cela veut dire que si nous acceptons de présenter les deux "listes", on pourrait casser la délibération.

Donc je vais mettre aux voix à bulletins secrets cette liste et je demande de faire à nouveau circuler les urnes.

M. COSTE : Merci. Nous regrettons que la liste proposée ne soit pas réellement à la proportionnelle. On est plus qu'à la mi-mandat, on aurait pu effectivement changer légèrement ce qui était en 2008, d'une part. D'autre part, on n'est pas d'accord avec le refus d'inscrire notre liste partielle et donc notre groupe ne participera pas à ce vote. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Donc je demande que l'on fasse circuler les urnes. Et nous passons au dossier suivant.

(Les Conseillers votent).

(Madame Baume, messieurs Augoyard et Petit assurent les fonctions de scrutateurs).

N° 2012-2838 - finances, institutions et ressources - Taux 2012 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

N° 2012-2839 - finances, institutions et ressources - Taux 2012 de la cotisation foncière des entreprises - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

N° 2012-2840 - finances, institutions et ressources - Taux 2012 des impôts ménages - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Jacky Darne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2838 à 2012-2840. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Jacky DARNE, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, je vous propose de délibérer sur les taux de la fiscalité pour l'exercice 2012. Je présente les différents rapports qui vous sont soumis.

Le premier concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Vous savez que cette taxe est d'un taux différent suivant le nombre de collectes effectuées sur chacun des circuits dans les différentes Communes. Le taux moyen, si l'on pondère l'ensemble des taux appliqués, est de 6,13 % mais avec des écarts significatifs bien sûr. Il est proposé de maintenir les mêmes taux pour l'année prochaine alors qu'un certain nombre de services ont été améliorés ; des collectes supplémentaires ont été faites à Givors, à Grigny, à Bron, suivant les densités et les caractéristiques des habitants.

Par ailleurs, une déchèterie a été ouverte en 2011, celle de Mions ; une déchèterie sera ouverte normalement en 2012 à Caluire et Cuire. Donc des services à la population qui sont plus importants.

Le taux de la taxe tel qu'il est appliqué au Grand Lyon, avec un taux moyen -je le répète- de 6,13 %, demeure un des taux les plus faibles de ceux appliqués en France. A titre d'exemple, à Nice nous sommes à 10,9 %, à Cherbourg à 11,7 %, à Lille à 16,19 %, à Dunkerque à 17,72 %, à Nancy à 9,15 %. Nous ne sommes battus que par Brest qui est à un taux de 4,46 % ; je ne retiens évidemment que les Communautés urbaines.

Evidemment, ce taux de taxe couvre non seulement le service mais permet en réalité d'alimenter nos dépenses générales et de faire face aux investissements très considérables qui sont faits chaque année -une déchèterie coûte toujours plus de 2 M€ chaque année- et les investissements qui sont à réaliser dans peu d'années, aussi bien sur l'usine d'incinération nord que l'usine sud, s'élèvent à plusieurs centaines de millions d'euros chacune et, en conséquence, il convient de faire face à cela.

Le tableau que vous avez projeté ici n'est pas celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il concerne l'autre rapport que je vais vous présenter, celui sur la taxe d'habitation.

(Projection de diapositive - VOIR annexe 1 (1/2) page 48).

La taxe d'habitation appliquée au Grand Lyon est à un taux inchangé cette année ; comme l'année dernière, nous resterons à 7,25 % de la valeur locative. Evidemment, la façon dont est calculée la valeur locative d'une Commune à l'autre n'est pas d'une rigueur absolue, puisque vous savez évidemment que le mode de détermination de la valeur locative est fort critiquable. Il n'empêche que, y compris dans les organes économiques ou de grande presse, sont souvent comparés les taux et, lorsque les écarts sont significatifs, on peut considérer que les taux expriment un écart réel.

Vous voyez sur ce graphique -qui ne concerne que les Communautés urbaines, je précise- que la Communauté urbaine de Lyon -c'est la partie droite-, le taux est à 7,25 % alors que pour Nancy par exemple -le bâton de gauche de ce diagramme en barres-, le taux est à 18,74 % ; si l'on prend les autres, vous voyez bien que les écarts sont significatifs puisqu'un certain nombre de Communautés urbaines sont à plus du double.

Alors, nous n'en tirons qu'une satisfaction modérée mais si on peut pratiquer des taux modestes, c'est qu'il y a un développement et une richesse économique de notre métropole qui se développe plus vite que d'autres ; mais il n'y a pas de raison de bouder son plaisir.

Quant à l'autre graphique et le troisième rapport *(projection de diapositive - VOIR annexe 1 (2/2) page 48)*, qui vise non pas

les ménages -puisque vous savez que la TEOM comme la taxe d'habitation sont pour les ménages ; les deux sont calculées sur la valeur locative d'ailleurs et pas sur la collecte des déchets- mais les entreprises -puisque tel ou tel, parfois, critique notre fiscalité, il est toujours important de le dire-, la contribution foncière des entreprises est à un taux de 27,26 %. Les écarts entre les Communautés urbaines sont moindres que pour la taxe d'habitation puisque les deux Communautés urbaines qui ont les taux les plus élevés, Dunkerque et Bordeaux, sont à 34 %, donc seulement 7 points de plus. La Communauté urbaine qui a le moins est Le Creusot-Montceau : 24,46 %. Donc c'est dire que la pratique des taux est modérée.

Evidemment, il n'y a pas d'augmentation des taux cette année. Néanmoins, le législateur avait décidé de revaloriser les valeurs locatives en fonction d'un pourcentage légèrement inférieur à l'inflation puisque c'était 1,8 % et que le taux d'inflation courant annoncé pour ce début d'année est à 2,3 %.

Je vous suggère d'approuver ce maintien des taux.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, le rapport proposé porte sur le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères mais personne ne comprendrait que nous votions ces taux 2012 -que le groupe GAEC soutient, je le dis tout de suite- sans aborder les conditions de la collecte et le conflit social actuel.

Les Communes ont confié au Grand Lyon la compétence de collecte des déchets ménagers. L'organisation de la collecte est répartie selon une clé 50/50 entre la régie directe et la délégation à des entreprises privées, selon l'accord politique de la majorité pour 2008-2014. A la fin du mandat, il faudra en faire le bilan mais, de ce strict point de vue, avec les dernières propositions du Président, cette règle est respectée. Nous prenons acte et apprécions les propositions sur le repos un samedi sur deux, la réduction de l'appel à l'intérim avec la création d'une équipe de secours, des moyens supplémentaires matériels et humains, un meilleur accompagnement des agents sur le plan de la formation, le passage en régie de collecte des silos extérieures, à l'exception du verre, la proposition de dialogue sur les conditions de travail.

J'avais interpellé le Président au nom de mon groupe sur le changement de la répartition géographique des lots à la prochaine échéance et nous sommes donc satisfaits, monsieur le Président, de votre engagement public sur ce point si le principe 50/50 devait être maintenu après 2014.

Cependant, je veux rappeler qu'à moyen ou long terme, notre groupe est clairement favorable au fonctionnement en régie directe dans la mesure où elle pourrait faire face aux besoins des usagers, à tous les besoins, dans des conditions satisfaisantes d'efficacité et de gestion. L'efficacité du service public nécessite un dialogue, à la fois avec les usagers, les élus communaux qui les représentent et les personnels à travers leurs syndicats, pour faire converger les conditions de réalisation, horaires -y compris atypiques et en fin de semaine-, réponses diversifiées et adaptées, collectes spécifiques des services publics des Communes, secteurs centraux et touristiques, collectes sélectives, etc., et, d'autre part, les horaires et conditions de travail des personnels.

Toutes les conditions de ce dialogue n'ont pas forcément été réunies mais il n'est jamais trop tard et le groupe GAEC appelle donc à son renforcement. La levée du référé, de ce point de vue, va ainsi dans le bon sens. Ce dialogue doit permettre de vérifier par tous des règles de base et du principe éthique du fonctionnement du service public : engagement qualité, respect d'horaires connus et respectés, transparence du fonctionnement et équité de service rendu, conditions de travail préservant la santé des agents.

Peut-être faut-il voir dans le conflit actuel et les incompréhensions manifestes un signe qu'il faut poser sur la table les véritables questions de fond ? Comment faire coïncider les besoins des usagers dans leur diversité, l'organisation du service et les conditions de travail et les horaires des agents ? Comment remettre à plat les habitudes héritées de l'histoire dont le fin-parti, incompatible à long terme avec le service public tout en garantissant des conditions de travail correctes. C'est le seul chemin possible pour un retour complet, à terme, en régie directe que nous souhaiterions dans l'avenir.

Nos agents de la collecte ont un métier difficile, en extérieur et par tous les temps, et méritent le respect pour ce travail. Ils ne sont ni des nantis ni des privilégiés et doivent avoir des conditions correctes. Ils peuvent comprendre que la mission de service public implique des collectes le samedi sur les secteurs les plus denses, que la collecte des marchés se fait aussi le dimanche, que la collecte sélective peut s'organiser à des horaires différents, pour ne prendre que quelques exemples. Doit-on pour autant les laisser au privé ?

Nos agents peuvent comprendre que l'efficacité du service, de sa gestion demande parfois de revisiter l'organisation, à condition d'avoir le dialogue social indispensable sans préalable car les élus sont comptables et responsables de la définition du service. Ils peuvent aussi comprendre et prendre en compte que nos collectivités sont soumises au contrôle de la Cour des comptes sur la gestion des marchés publics et doivent en respecter avis et remarques. Notre groupe appelle donc d'urgence à la reprise du dialogue, seul moyen de sortir du conflit.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, le véritable coût du service rendu aux habitants, pour certains presque quotidiennement, concernant la collecte et le traitement des ordures ménagères est peu visible voire lisible au travers du rapport annuel des déchets qui nous est présenté comme chaque année.

L'idéal, comme régulièrement indiqué par le Conseil de développement ainsi que certains élus de cette assemblée, serait d'affecter le produit de cette TEOM dont il est question aujourd'hui à un budget annexe. Ceci est une question de transparence et, lorsque l'on se prépare à des investissements considérables, en complément -comme l'a évoqué le Vice-Président Jacky Darne- des déchèteries actuelles par exemple, pour des usines d'incinération par exemple, il est essentiel que chacun prenne ses responsabilités et que de fait, en amont, chacun, société civile et élus, ait l'information.

Pour revenir directement à cette ressource fiscale, la TEOM, les écologistes souhaiteraient vous faire part de différentes remarques et propositions -je vous rassure, c'est rapide et nous votons ce rapport-, afin que l'ensemble des textes votés nationalement, incluant les obligations européennes -je fais référence ici au Grenelle de l'environnement- et les textes votés

localement -je fais référence au plan stratégique déchets- soient réellement appliqués.

La directive déchets de 2008 puis le Grenelle indiquent clairement un niveau de réduction et de recyclage à atteindre, que nous avons voté avec détermination ici en septembre dernier. Le produit de notre TEOM pourrait d'ailleurs être affecté pour partie à la contractualisation avec des associations et d'autres partenaires pour porter ce changement de comportement auprès des artisans, des commerçants et des familles.

A ce sujet, il apparaît évident que l'Etat doit donner un signal très clair aux collectivités et opérateurs après les prochaines échéances électorales et ne pas enterrer le principe de taxe à la mise en décharge et à l'incinération. Il existe une corrélation indéniable entre fiscalité incitative et taux de recyclage des déchets ; je fais ici référence à des expériences en Wallonie, en Finlande et même dans certains Etats américains, qui ne sont pas connus pour être dans des sociétés de sous-consommation !

Très concrètement -et j'en ai presque fini-, redevance incitative, changement d'assiette de la taxe actuelle en la basant sur la taxe d'habitation -ce qui exclurait certains de nos gros producteurs- ou encore financement mixte, c'est la troisième solution, équilibrée et juste, que vous proposent les écologistes, tout comme pour l'eau : avoir un forfait de base, avec une part variable déterminée à partir du volume de bacs et du nombre de présentations, donc la fréquence de collecte.

Il me semble qu'avec la dernière loi de finance a été intégré le principe justement de cette TEOM incitative et que justement l'ADEME, avec qui nous avons un partenariat très précis sur la réduction des déchets, va accompagner une expérimentation avec quatre collectivités. Monsieur le Président, nous pourrions peut-être étudier le fait d'entrer dans cette expérimentation, après le retour d'expérience de nos quatre collectivités collègues.

Pour revenir aux propos de notre collègue du GAEC -puisque je n'ai pas encore dépassé mon temps de parole, bien entendu-, c'est l'occasion aussi de rappeler et de faire une proposition par rapport aux conditions de collecte ; il me semble essentiel que vous, monsieur le Président, qui êtes très attaché à la qualité du service rendu aux Grands Lyonnais et aux Villeurbannais, c'est le jour d'affirmer que les hommes et les femmes qui travaillent au quotidien au service des usagers, les hommes et les femmes du nettoyage, de l'assainissement et aussi de la collecte, sont aussi des hommes et des femmes en qui vous avez confiance, que nous respectons et, en complément du dialogue appelé par nos collègues, il serait bon de mettre en place un système de mobilité interne pour ces métiers spécifiques du technique pour qu'effectivement, tous et toutes puissent se former, changer de mission s'ils le souhaitent -parce qu'il y a une pénibilité avérée- et d'une certaine façon s'épanouir ; je pense que c'est gagnant-gagnant des deux côtés.

Je vous remercie. Et, bien entendu, nous votons favorablement la question des taux pour la TEOM.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. JOLY : Merci, monsieur le Président. Je vais tenter modestement de me substituer à Max Vincent, dont les cordes vocales sont momentanément indisponibles.

Voici donc notre délibération annuelle sur les taux d'imposition. Ils ont stables ; comme quoi, sur ce point, le changement ce n'est pas maintenant. Il faut dire que la santé financière du

Grand Lyon ne justifiait pas une augmentation et que les prévisions étaient plutôt proches de ce qui a été notifié par l'Etat. Nous savons donc désormais mieux comment va se dérouler l'exercice budgétaire 2012.

Je voudrais en profiter pour évoquer une possibilité d'évolution ; elle ne fera sans doute pas l'unanimité mais nous la croyons nécessaire. En effet, nous pourrions passer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à la redevance. Un petit rappel : la taxe est un impôt assis sur la valeur locative, base dont chacun sait ici qu'elle ne veut plus dire grand-chose ; donc un prélèvement injuste qui ne tient pas compte des efforts que font les contribuables utilisateurs du service.

Nous payons notre consommation d'eau et, si j'en juge de certaines réflexions, nous souhaitons diminuer la part de l'abonnement pour que le prix payé reflète encore mieux la consommation réelle. Nous payons également notre consommation d'électricité. Mais, quel que soit le volume de déchets produits, un ménage ne verra pas sa taxe modifiée. Avec la redevance, qui est en fonction du poids des déchets, il est possible de récompenser ceux qui trient ou produisent moins, de sanctionner ceux qui ne le font pas. Nous faisons de grandes opérations de communication, nous faisons des efforts pour faire comprendre à nos concitoyens qu'il faut réduire notre production de déchets et pourtant, nous refusons le moyen le plus efficace, le plus direct : l'outil financier. Il s'agit ici de rendre le système plus juste, non seulement pour aujourd'hui mais aussi pour les générations qui nous succéderont. En incitant financièrement la population à diminuer sa production de déchets, nous préservons la planète. C'est aussi un acte politique écologique.

Enfin, monsieur le Président, je voudrais aussi vous interroger sur l'actualité. La fiscalité n'est qu'une partie de nos recettes, l'emprunt en est une autre. Or, nous avons pu lire la semaine dernière qu'un rapport de Bercy émettait des doutes sur l'Agence de financement des collectivités locales, que vous portez avec un certain nombre d'autres responsables de collectivités. Il serait dommage que cette bonne idée ne puisse voir le jour mais il ne faudrait pas s'engager dans une voie trop risquée. Quant à le faire au seul niveau de l'agglomération, je ne sais pas si ce serait viable. Trop d'erreurs ont été faites dans la gestion nationale de la dette depuis une trentaine d'années, ne les répétons pas ! Donc où en est-on ? Quels éléments de réponses pouvez-vous apporter à ces inquiétudes ? Qu'en pensent nos partenaires ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, si les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne suscitent pas de difficultés particulières, bien qu'il y ait eu la question des ajustements à remettre en cause ou à débattre, d'autres questions feront aussi l'objet de débats dans le futur. Il n'en est pas de même avec le mouvement syndical en cours sur l'enlèvement des ordures ménagères ; en fait, l'action revendicative des personnels de la collecte.

Le projet d'une nouvelle répartition géographique de la collecte des déchets ménagers entre la régie directe et le marché privé a suscité l'inquiétude des salariés concernés, qui voient ainsi leur travail profondément modifié. Aussi, nous pouvons comprendre le mécontentement et l'action syndicale qui s'expriment.

Cela doit attirer notre attention sur la manière dont les dossiers aussi sensibles que celui-ci sont mis à la concertation avec les

élus et nos partenaires syndicaux. À ce titre, avec la mise en place du groupe de travail sur la question de l'eau, nous trouvons la démarche satisfaisante, sans évidemment, préjuger de la finalité. Nous aurions pu nous inspirer de la même méthode pour la collecte des ordures ménagères. Il y a une telle sensibilité quant aux services qui touchent au public qu'il convient d'agir avec beaucoup de discernement et de concertation.

Nous pensons qu'il n'est pas constructif de jeter dans l'opinion publique le temps de travail et les salaires des agents de la collecte -leurs rémunérations ne sont pas trop exorbitantes ; ce n'est pas satisfaisant quand on connaît les conditions astreignantes dans lesquelles s'exercent ces métiers-, pas plus qu'il soit constructif, pour le dialogue social, d'assigner les salariés et les syndicalistes devant les tribunaux. Il ne sert à rien de créer de la tension. Gardons nos énergies pour la concertation et la négociation ! Montrons l'exemple que nous avons une autre conception des rapports sociaux que celle du patronat de droit divin !

Au-delà des revendications exprimées par les personnels et leurs organisations syndicales, peut-être faut-il que nous menions une véritable réflexion entre régie et privé. Nos personnels ont acquis une expertise, un niveau de qualité professionnelle qu'il convient de valoriser et d'utiliser sur l'ensemble de notre territoire.

Vous savez, chers collègues, combien nous sommes attachés au service public. À l'heure d'un débat sur le grand service public de l'eau, pourquoi une réflexion ne serait-elle pas aussi engagée au Grand Lyon pour un grand service public en régie de la collecte des ordures ménagères, du nettoyage et de la propreté ?

Notre groupe se veut être à l'écoute des Maires, des populations, des personnels et des organisations syndicales, afin de contribuer à l'efficacité du service public attendue par nos concitoyens. Il y a urgence, Président, à renouer les fils du dialogue.

Notre groupe votera évidemment la délibération concernant les taux. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, je pense qu'étant donné que chaque collègue a évoqué la situation actuelle de l'enlèvement des ordures ménagères, dans le cadre de la taxe sur les ordures ménagères, je vous propose de retirer ma question orale et de profiter de l'occasion pour poser cette question.

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y !

M. BUFFET : Tout d'abord, sur la fiscalité d'une manière générale et sur la proposition que vous faites de ne pas augmenter la pression fiscale, évidemment, c'est plutôt une bonne nouvelle pour l'ensemble des Grand Lyonnais mais, pour arriver à ce chemin, il y a eu tout de même quelques embûches.

Faut-il rappeler qu'en début de ce mandat, en 2009, vous avez demandé aux Maires de l'agglomération lyonnaise d'augmenter leur pression fiscale pour pouvoir ensuite augmenter, l'année suivante, la taxe professionnelle unique ? En 2010, vous ne l'avez finalement pas fait, même si, pour partie, au moment de la réforme, vous avez augmenté un taux relais.

Mais on a constaté, en 2012, que la situation financière était saine, que les recettes du Grand Lyon augmentaient et que votre intention d'augmenter la pression fiscale sur ce budget 2011, vous y aviez renoncé parce que, nous l'avions dit à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, cela n'était pas nécessaire. En 2012 -Baptiste Dumas l'avait évoqué au moment du vote du budget-, la situation financière est saine et les recettes continuent d'augmenter. Nous avons même proposé qu'en la circonstance, compte tenu de la situation économique générale et des difficultés qu'éprouvent les Français au quotidien, nous puissions même envisager, sur les recommandations de monsieur Migaud, le Président -comme chacun le sait- de la Cour des Comptes, qui indiquait que les collectivités locales doivent prendre part à l'effort national -il ne le dit pas ainsi mais c'est ce que cela veut dire-, que le Grand Lyon puisse faire un geste et engager une baisse de la pression fiscale. Et ce souhait-là, nous pouvons encore ce soir nous y rallier.

S'agissant de l'affaire de la collecte des déchets, nous sommes un peu inquiets, monsieur le Président, parce que depuis plusieurs mois la presse fait état de plusieurs situations.

D'abord, plusieurs articles ont jeté le trouble sur la gestion de ce service de la propreté : 780 000 € auraient disparu d'une subdivision, on aurait eu une augmentation de 500 000 € supplémentaires entre 2008 et 2009, pas de pénalités appliquées pour le non-respect des cahiers des charges et la presse nous dit que la brigade financière de la police judiciaire de Lyon a été saisie et enquête sur des faits présumés de corruption et de malversation à la direction de la propreté.

Aujourd'hui, c'est le marché de la collecte des déchets qui fait la une de la presse. Une partie du personnel est en grève depuis le 12 mars dernier. Vous avez décidé de modifier la répartition de cette collecte dans les Communes entre service du Grand Lyon et entreprises privées. C'est un choix qui appartient à l'exécutif et, manifestement, il est aussi l'objet de la traduction d'une demande de la Chambre régionale des comptes.

Pour autant, nous ne pouvons pas tellement comprendre que ce choix qui va impacter le travail des agents de notre collectivité ne leur ait pas été expliqué auparavant. Je rejoins les propos qui viennent d'être tenus par notre collègue : disons que nous ne remettons pas en cause ce que vous allez faire mais que, sur la forme, il y a sans doute encore des efforts à faire.

A plusieurs reprises, dans cette assemblée, nous avons dit que nous étions étonnés parfois de la gouvernance utilisée. Je me permets de rappeler que la première enquête publique sur le Grand Stade avait été annulée pour des raisons de communication de pièces ; c'était déjà ainsi.

La manière dont est géré le marché de la collecte et les conséquences que nous en connaissons aujourd'hui continuent de nous inquiéter sur cette manière de faire. Il y a une forme de mépris qui est adressée à l'ensemble du personnel et aux agents du Grand Lyon qui sont dans ce secteur d'activité. Et je crois que si, sur le fond -une fois de plus, je le redis-, nous pouvons comprendre ce que le Grand Lyon essaie de faire, aujourd'hui, nous ne pouvons pas être d'accord sur la façon dont les choses se passent. Il aurait sans doute fallu leur expliquer les choses le plus tôt possible -ils s'en plaignent d'ailleurs !-. Il y a des différences de discours : lorsque nous les recevons, ils nous disent, par exemple, qu'en 2017 -vous avez répondu à ma question en réunion la semaine dernière mais je voulais le dire publiquement-, si toutefois naturellement vous étiez toujours le Président de cette Communauté urbaine, vous auriez décidé d'engager une réflexion sur un système ou un service en régie

directe dans sa globalité. Lorsque je vous ai posé la question la semaine dernière, vous m'avez dit que ce n'était pas tout à fait cela que vous leur aviez répondu.

Tout cela pour terminer et vous dire, monsieur le Président, que nous avons besoin de réponses claires sur cette situation, et sur la manière dont vous entendez sortir de cette crise et connaître votre véritable stratégie quant à la gestion de ce service public.

M. LE PRESIDENT : Merci.

(Le scrutin relatif à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission permanente de délégation de service public est clos. Il est procédé au dépouillement).

Réélection du 29^{ème} Vice-Président de la Communauté urbaine

Résultats du scrutin

M. LE PRESIDENT : Je donne les résultats de l'élection du 29^{ème} Vice-Président :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....122
- bulletins blancs ou nuls 22
- nombre de suffrages exprimés.....100

Ont obtenu :

- M. Pierre Crédoz 98 voix
- Mme Dounia Besson 1 voix
- M. Max Vincent..... 1 voix

Monsieur Pierre Crédoz est réélu 29^{ème} Vice-Président.

(Procès-verbal d'élection - VOIR annexe 2 page 50)

M. LE PRESIDENT : J'ai ensuite le groupe Socialiste et apparentés. Personne ? Monsieur le Vice-Président Darne nous donnera quelques explications après. Monsieur Denis Brolquier.

M. BROLIQUIER : Merci, monsieur le Président. Je vais profiter du vote de ces taux de TEOM pour faire un point sur le financement du service de collecte, d'une part, et sur son fonctionnement, d'autre part.

Concernant le financement, il faut remettre à plat l'ensemble du financement de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour répondre aux objectifs environnementaux ambitieux fixés par la politique des déchets.

Pour le moment, la TEOM est la principale source de recette. Ce mode de tarification fait débat, notamment la question de l'excédent généré par cette taxe au regard du coût réel du service -nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre ici-même- mais nous n'avons aucune visibilité sur les perspectives d'évolution des recettes, comme d'ailleurs sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à la collecte. Les informations du rapport annuel sur le prix et la qualité du service sont vagues ; nous avons besoin de plus de transparence pour définir de nouvelles règles de tarification. Cette transparence, vous la devez aux citoyens de l'agglomération car la TEOM représente désormais une part non négligeable des recettes de fiscalité prélevées sur les ménages.

Il faut donc penser un nouveau système de financement plus juste. Qu'en est-il, par exemple, de la possibilité d'instaurer une part variable à la TEOM, initiée avec le Grenelle, via la tarification incitative ? Cela permettrait d'établir un rapport plus juste au

coût réel du service rendu. J'ai bien conscience que ce principe est très complexe à mettre en œuvre, particulièrement en habitat collectif. Mais lorsque nous avons évoqué cette hypothèse il y a déjà plusieurs années, on nous a répondu que des études et des simulations étaient en cours. Aujourd'hui, vous devriez être en mesure de répondre sur ce qu'il en est précisément de la faisabilité d'une telle modulation.

J'en viens maintenant au fonctionnement du service. Depuis une semaine, la collecte des ordures ménagères est enlisée dans une grève et, au fil des jours, la situation se durcit. Un bras de fer s'est engagé entre le Grand Lyon et les syndicats, qui semblent eux-mêmes dépassés par leur base aux revendications disons évolutives. Dans les arrondissements concernés par ce mouvement, la Ville de Lyon a des allures de déchèterie sauvage. Les problèmes d'hygiène et de salubrité publique commencent à se poser. Oui, il faut de la fermeté car le conflit a pris des proportions inacceptables, avec notamment des entraves au droit du travail malgré les garanties données ; je regrette que vous ayez cédé dans votre recours à la justice.

Le Grand Lyon comme autorité organisatrice doit faire évoluer la répartition territoriale de la collecte entre régie et prestataires privés, tout comme l'organisation du travail des agents ; ce sont des paramètres de gestion et de qualité du service rendu. Des progrès peuvent être faits pour améliorer le schéma d'organisation de la collecte plus économe et des choix entre régie directe, recours à des marchés publics et/ou recours à des délégations de service public.

Je vous rappelle que 50 % de votre collecte est aujourd'hui en régie tandis que l'autre moitié est en délégation et que le service public coûte le double de la prestation privée ; oui, le double ! Pour un service identique, au prix de la tonne, le public est 50 % plus cher que le privé. On croit rêver ! Dans ces conditions, je ne comprends pas votre volonté affichée de maintenir la parité public/privé.

Dans le cadre de la régie, les modalités d'organisation du travail des agents ne sont pas acceptables. Oui, la collecte est un travail difficile, on le sait, c'est un travail peu valorisant mais il est déjà rémunéré en conséquence : 1 710 € nets mensuels pour 800 heures de travail par an, c'est la moitié de la durée annuelle du travail pour un salaire supérieur de plus de 50 % au SMIC. Je rejoins les propos du Préfet qui a dit tout haut ce que beaucoup de Lyonnais pensent tout bas. Le régime du fini-parti présente de nombreux inconvénients, tant pour la collectivité publique que pour les agents. Il faut en finir avec ce système, pointé d'ailleurs par la Cour des comptes, tout comme il faut lutter contre l'absentéisme chronique.

Au moment où se pose la question du mode de gestion de l'eau, il faut tirer les leçons de ce conflit. Dans ces conditions, à la Ville de Lyon comme au Grand Lyon, l'avenir ne peut pas être à la régie.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Philip a retrouvé son temps de parole.

M. le Vice-Président PHILIP : Simplement pour dire, concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, que le groupe Socialiste et apparentés votera ce rapport et faire un commentaire pour dire qu'effectivement, cette taxe -comme certains l'ont dit- n'est pas incitative. Par contre, je voudrais insister sur le fait qu'elle est juste ; elle est juste -en tout cas, monsieur Vincent, ce que moi j'appelle "juste"- parce que c'est une taxe qui fait qu'une famille de cinq enfants dans un HLM va payer beaucoup moins cher qu'une personne seule sur le

boulevard des Belges ; c'est ce que moi j'appelle "juste" ! Donc je trouve que cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères est effectivement un impôt mais c'est l'un des rares impôts qui soit juste et qui tient compte des réelles ressources des familles. C'est pour cela qu'en ce qui me concerne, je trouve que c'est un très bon impôt.

Par ailleurs -comme l'a souligné le groupe des Verts-, il faut savoir que nous avons voté une délibération pour le changement des incinérateurs à échéance 2019-2021, que si c'est 100 % public, c'est un investissement de l'ordre de 400 M€ minimum, s'il y avait DSP plus investissement, c'est moitié-moitié et que donc cette taxe va servir aussi dans le futur à financer les investissements que nous avons votés à l'unanimité sur les incinérateurs.

Concernant la grève, je vais laisser la parole à monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques mots d'abord -je vais arriver ensuite au problème effectivement actuel- sur les taux qui vous sont proposés aujourd'hui.

Tout à l'heure Jacky Darne le soulignait, nous sommes aujourd'hui à la fois une des Communautés urbaines où l'impôt est le moins élevé -il est relativement bas, vous l'avez vu tout à l'heure- : deux Communautés urbaines simplement devant nous pour ce qui est du taux de la cotisation foncière des entreprises et, en matière de taxe d'habitation, il n'y a qu'une collectivité locale qui soit devant nous.

Nous avons aujourd'hui un endettement qui n'a pas crû depuis pratiquement 2001 où nous exerçons des responsabilités dans cette Communauté urbaine. C'est parce que nous avons un tel équilibre qu'aujourd'hui, nous pouvons continuer à développer notre agglomération.

Tout à l'heure avec Jacky Darne nous étions avec des représentants de la Banque européenne d'investissement qui va nous prêter 150 M€ sur un total de 300 M€, cette année, de manière à pouvoir investir. Pourquoi n'hésitent-ils pas à nous prêter ? Parce qu'il y a une certaine confiance dans la gestion de cette Communauté urbaine et la confiance, effectivement, cela se mérite. Il y a beaucoup de Maires dans cette assemblée ; vous savez bien, mes chers collègues, que si on ne tient pas ses dépenses de fonctionnement, si on laisse exploser ses budgets, très vite vient la sanction : l'autofinancement se dégrade, vous perdez votre capacité à investir, vos crédits deviennent de plus en plus chers et donc, au bout de quelque temps, c'est l'impasse.

C'est un peu ce que nous connaissons au niveau national. C'est ce que je ne voudrais pas que nous vivions pour notre Communauté urbaine. Vous voyez, cette année où les choses sont un peu difficiles pour les entreprises, nous connaissons une passe qui est un peu embêtante, un peu difficile pour elles, nous allons investir, entre le Grand Lyon, la Ville de Lyon, le SYTRAL, 300 M€ de plus que l'année dernière de manière à pouvoir faire en sorte que, dans cette agglomération, on puisse effectivement passer le mauvais cap.

Alors évidemment, cela consiste à un peu serrer ses budgets. Et si effectivement on ne fait pas attention à l'évolution de la masse salariale, alors quelque part, très très vite, on a la sanction. Cela s'est passé pour un certain nombre de collectivités qui ont mis ensuite des années à se désendetter et à repartir de l'avant, y compris dans cette agglomération ; j'en connais quelques exemples qu'évidemment je préfère garder pour moi.

Par rapport aux revendications qui sont aujourd'hui présentées par les organisations syndicales, tout d'abord, je veux faire le point de ce que nous avons fait avec les organisations syndicales sur les deux dernières années.

Nous avons ouvert -et c'était Pierre Crédoz qui le faisait- des discussions avec eux en début d'année 2011 afin de regarder le régime indemnitaire et pour rééquilibrer les montants des primes entre grades et filières. Nous avons conclu un accord en juin 2011, qui s'est traduit par le versement d'une prime à l'ensemble des personnels de 80 € par mois du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011 ; coût pour le Grand Lyon : 2,3 M€, ce n'est pas rien tout de même, ce n'est pas négligeable, c'est une avancée sociale importante !

L'année d'après, c'est-à-dire pour cette année, comme nous avons avancé sur le régime indemnitaire, nous avons adopté des dispositions qui étaient favorables aux catégories C, celles dont font partie les éboueurs aujourd'hui, et je veux dire que le coût pour le Grand Lyon est de 3,9 M€ sur l'année 2012.

Mes chers collègues, il faut voir un petit peu l'effort qui est accompli et donc, si on regarde les choses de manière unilatérale, alors on entendra de plus en plus le discours que tient monsieur Broliquier, c'est-à-dire entre le coût de ramassage d'une tonne de déchets par la régie et une tonne par le service privé, il y a une telle proportion que, dans l'avenir, chers collègues, personne ne voudra plus de la régie.

Alors -je le dis comme vous l'avez dit-, le problème qui est posé aux agents maintenant c'est : "Est-ce qu'on peut faire confiance au service public ?" Moi, je dis oui. Mais c'est à eux aussi de le montrer aujourd'hui. Et donc quand je regarde la façon dont nous avons pris les choses sur la collecte, j'entends tout et n'importe quoi et monsieur Buffet reprend un certain nombre de choses qui ont pu courir dans la presse -mais c'est votre droit le plus strict !- où on disait : "Mais il y a ceci, ce n'est pas net, ce n'est pas transparent..." etc.. Moi, j'indique à tous les agents, à tous les syndicalistes, s'ils ont effectivement connaissance de malversations, dans quelque service que ce soit du Grand Lyon, ce n'est pas un droit, c'est un devoir pour eux de s'ouvrir au Procureur de la République mais pas dans les on-dit, en disant des faits précis et en nommant tel ou tel qui effectivement a pris telle ou telle responsabilité. Alors évidemment, dans ce contexte ambiant, comprenez-bien que le marché de la collecte était un sujet un peu difficile.

Et alors on me dit : "Mais pourquoi vous n'avez pas discuté de savoir où on allait passer par des marchés et où on serait en régie ?" Chers collègues, si j'avais fait cela sur la place publique, on m'aurait dit : "Mais il y a la moitié des entreprises qui sont au courant de ce que vous allez faire !". Evidemment, sur les marchés, la transparence n'aurait pas été assurée. C'est pour cela que la Chambre régionale des comptes nous a conseillé, conseil que nous avons suivi, de pouvoir rebattre les cartes ; rebattre les cartes pas en changeant le niveau 50/50 qui était celui de l'équilibre entre régie et entreprises privées parce que je vais vous donner les chiffres. Mes chers collègues ces chiffres, je les ai eus avec les organisations syndicales parce que quelquefois, ils me disaient : "Monsieur Collomb, on vous raconte peut-être des histoires dans vos services et donc vous ne connaissez pas les bons chiffres". Alors je leur ai dit : "C'est simple, vous me posez l'ensemble des questions que vous voulez, vous me mettez l'ensemble des interrogations sur tous les chiffres et moi je demande au service de répondre".

Alors, par exemple sur l'équilibre 50/50, voilà ce que ça donne, dans des chiffres qui sont partagés aujourd'hui -personne ne

peut dire le contraire- entre les organisations syndicales, la direction et l'exécutif du Grand Lyon :

- dans le dispositif actuel, nombre de tournées de collecte hebdomadaire : 511 en régie ; dispositif futur : 523-ça augmente- ;
- sur le tonnage, aujourd'hui 191 000 en régie ; on passe à 183 000 ;
- sur la population : 637 301 en régie ; dans le futur marché : 649 000.

Voilà quels sont aujourd'hui les chiffres, sur lesquels je demande, s'il y avait un élément de contradiction, qu'on nous l'apporte sur la place publique ; mais je ne le pense pas.

Après, est-ce que nous avons fait des propositions aux organisations syndicales ? Yves Fournel l'a dit lui-même dans son intervention : oui. Qu'est-ce qu'on a proposé ? On a dit : "Le fait de rechanger la donne comme on l'a fait et de mettre la régie à la périphérie va nous permettre de répondre à une vieille revendication syndicale qui était d'avoir un samedi sur deux. Pourquoi ? Parce qu'à Lyon, la collecte se fait six jours sur sept et sur la régie, il n'y en a que la moitié où c'est le samedi. Donc cela tombait bien; cela nous permettait de faire en sorte qu'on ait des roulements en équipes et donc à la fois on donne un samedi sur deux et en même temps le service public est assuré partout.

Deuxièmement, dans la volonté de montrer qu'il n'y avait pas de remise en cause de la régie, j'ai fait une proposition qui était de réduire les missions d'intérim assurées en matière de collecte. Aujourd'hui, nous donnons 1,5 M€ à des sociétés d'intérim pour remplacer les agents qui sont malades. J'ai dit aux organisations syndicales : "Ecoutez, on va réduire ces 1,5 M€ à 800 000 € et, avec la différence, on va constituer une équipe volante en régie, une équipe volante de 26 personnes : 16 personnes par le redéploiement que l'on fera et 10 personnes par création de postes nette". Chers collègues, tout de même !

Troisième proposition, j'ai dit qu'on étudiera -puisque vous me dites qu'il faut tout de même montrer des signes, Président-, étant donné qu'il va y avoir dans les années prochaines, puisque beaucoup le demandent dans vos Communes et en particulier dans les grandes Communes, des silos enterrés pour la collecte, d'accord, on laisse les silos à verre aux entreprises privées mais les silos enterrés de collecte, on le repasse -geste de bonne volonté- à la régie.

Quatrième point, lancer le travail sur l'amélioration des conditions de travail parce que ce que nous voyons c'est qu'un certain nombre de nos agents, qui voient leur bien sur le court terme, se ruinent la santé sur le moyen terme ; parce que quand ils courent comme des fous sur le fini-parti, effectivement, au bout de cinq, six ans, ils ont des problèmes de santé, des problèmes de dos extrêmement graves. Et voyant l'accidentologie augmenter de 7 %, je crois, en l'espace d'une ou deux années, on se dit que cela n'est pas possible. Et même s'il n'y a pas de responsabilité de leur part, il y en a une profonde de la nôtre et nous souhaitons remettre cela en jeu.

Enfin, cinquièmement, comme on l'indiquait tout à l'heure, j'ai indiqué que, sur l'équilibre entre intérieur et extérieur de Lyon, lors du nouveau marché qui se fera en 2017, on rabattra les cartes et que ce ne sera pas le maintien, parce que les mêmes causes entraînent les mêmes conséquences, de toute la régie à l'extérieur de Lyon et tout le privé à l'intérieur de Lyon.

Mes chers collègues, à partir de là, on peut toujours grimper aux rideaux et mettre 4 M€, 5 M€, 6 M€, 7 M€, on a tout calculé, y

compris les revendications qui sont totalement antagonistes. On nous dit qu'il faut revenir à la régie à Lyon mais, en même temps, on veut maintenant tous les samedis. Mes chers collègues, tous les samedis, cela veut dire que l'on ne ramasse plus sur Lyon. Alors, comme nos agents ne travaillent plus en régie, à Lyon, on fait appel à des entreprises privées. Tiens, je croyais que l'on était pour la régie ! Si effectivement, le fait de privilégier la régie conduit à augmenter le recours aux entreprises privées, on est tout de même dans une contradiction un peu difficile !

Nous avons, avec les services du Grand Lyon -et malgré effectivement les entraves au droit du travail-, fait un geste aujourd'hui : cela a été de retirer notre référent. Mais ce geste-là en appelle d'autres de l'autre côté parce qu'autrement, cela serait effectivement le meilleur signal pour celles et ceux qui sont opposés au service public de dire : "Voyez que cela ne marche pas et qu'on a les pires difficultés lorsque, effectivement, on travaille en régie !".

Voilà, mes chers collègues, quel est l'enjeu d'aujourd'hui, et parce que moi je crois au service public, parce que je souhaite qu'il soit performant, nous maintiendrons effectivement des politiques qui permettent de faire qu'on donne à ce service public ses chances par rapport au service privé.

Et je le redis encore une fois, Yves Fournel a raison, la suite de nos débats sur plein de sujets est très prédéterminée par ce qui est en train de se passer. Si effectivement on montre que le service public va être, dans les prochaines années, source on ne va pas dire d'ennuis mais on va reprendre combien ? 300 personnes, 400 personnes peut-être dans le service public, C'est pour que, dès le lendemain, je vous raconte l'accord du personnel signé par les organisations syndicales ; il n'était pas pour 2008, 2009, 2010, il est sur l'année 2012 ; les 3,9 M€ ! Combien il va falloir donner pour qu'effectivement on n'ait pas de problème ?

Voilà, je crois que vous avez les données de l'équation du moment et donc moi, je fais un geste, mais je ne dirai pas : "3,9 M€ ! Qui demande plus 5 M€, 6 M€, 7 M€, 8 M€, 9 M€ ?" Non, parce que cela serait la perte de Lyon et moi je ne travaillerai jamais dans une Communauté urbaine qui irait demain à sa perte !

Voilà donc je vais mettre aux voix les différents rapports.

* Nous avons le dossier n° 2012-2838 sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard et Geourjon qui se sont abstenus) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate,

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi et Calvel qui se sont abstenus),

- abstentions : MM. Assi et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - MM. Augoyard et Geourjon (Centriste et démocrate) - M. Broliquier (Non inscrits).

Adopté.

* Sur le dossier n° 2012-2839 sur le taux 2012 sur la cotation foncière des entreprises :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate

(sauf MM. Augoyard et Geourjon qui se sont abstenus) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate,

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi et Calvel qui se sont abstenus),

- abstentions : MM. Assi et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - MM. Augoyard et Geourjon (Centriste et démocrate) - M. Broliquier (Non inscrits).

Adopté.

* Sur le dossier n° 2012-2840 sur le taux 2012 sur les impôts des ménages :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard et Geourjon qui se sont abstenus) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate,

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi et Calvel qui se sont abstenus),

- abstentions : MM. Assi et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - MM. Augoyard et Geourjon (Centriste et démocrate) - M. Broliquier (Non inscrits).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

**Désignation de représentants au sein de la
commission permanente de délégation de service public
(Dossier n° 2012-2836)**

Résultats du vote

M. LE PRESIDENT : Je vous donne les résultats du deuxième scrutin relatif à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission permanente de délégation de service public (dossier numéro 2012-2836) :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	119
- bulletins nuls.....	10
- nombre de suffrages exprimés.....	109
- ont obtenu la liste complète.....	109

Donc les cinq titulaires et les cinq suppléants suivants sont élus :

- *Titulaires* :

- M. Paul Serres
- M. Jean-Yves Sécheresse
- M. Xavier Léonard
- M. Gérard Claisse
- Mme Dominique Lépine

- *Suppléants* :

- M. Max Vincent
- M. Rolland Jacquet
- M. Bruno Gignoux
- M. Denis Bousson
- Mme Nicole Bargoin

(Procès-verbal d'élection - VOIR annexe 3 page 51).

N° 2012-2854 - proximité et environnement - Détermination des potentialités en eau potable des secteurs de la Sarandière à Ambérieux d'Azergues et des Hautes Combes à Quincieux - Constitution d'un groupement de commandes - Désignations de représentants du Conseil - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2854. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Cela concerne la désignation de représentants pour la constitution d'un groupe de commandes pour la détermination des potentialités en eau potable des secteurs de la Sarandière à Ambérieux d'Azergues et des Hautes Combes à Quincieux. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Donc je mets le rapport aux voix.

Adopté, M. Broliquier s'étant abstenu.

Rapporteur : M. DESBOS.

**Désignation de représentants au sein de la
commission d'appel d'offres
du groupement de commandes
(Dossier n° 2012-2854)**

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un titulaire et un suppléant. Je vous propose, en titulaire, monsieur Gilbert Suchet et, en suppléant, monsieur Arthur Roche.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je mets les candidatures aux voix.

Les candidatures sont adoptées, M. Broliquier s'étant abstenu.

Sont élus M. Gilbert Suchet, titulaire, et M. Arthur Roche, suppléant.

N° 2012-2865 - proximité et environnement - Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attributions de subventions aux partenaires pour l'année 2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2865. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Le rapport numéro 2012-2865 concerne l'attribution de subventions pour le plan d'éducation au développement durable, actions et mise en valeur des politiques communautaires, avec un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, la semaine dernière, et plus précisément mercredi, jeudi et vendredi derniers, se tenait un colloque dans le cadre de la chaire Unesco "politiques urbaines et citoyenneté" auquel j'ai pu participer sur ce que l'on appelle "Le pouvoir d'agir de chacun".

Les écologistes vous indiquent souvent leurs souhaits de nouer des partenariats féconds avec la société civile organisée : syndicats, associations, collectifs. Ce n'est pas une démarche clientéliste, c'est tout simplement pour élargir le cercle des acteurs en complément des entrepreneurs et penseurs type universitaires.

Ce mieux vivre ensemble que chacun appelle de ses vœux fréquemment passe par :

- la sphère publique dont nous venons de parler, avec des services publics censée porter l'intérêt général,
- la sphère privée d'entrepreneurs censée entendre les enjeux du moment et dépasser les seules et uniques volontés d'enrichissement personnel,
- et la sphère citoyenne avec des bénévoles engagés, garante de la démocratie mais aussi force créatrice et accompagnatrice parfois des politiques publiques. C'est souvent cette sphère qui expérimente du compostage, des jardins partagés, des épiceries sociales et solidaires, des ateliers de récupération et recyclage : toutes ces micro-expériences, c'est vrai mais qui, mises en mouvement, peuvent participer au changement que de nombreuses personnes appellent de leur voix.

Car oui, si nous focalisons actuellement sur les enjeux nationaux, n'oublions pas que du global au local, il nous fait être cohérents et que c'est souvent du terrain que l'on apprend le plus. Le mouvement, la mise en réseau, le Grand Lyon l'assure pour partie grâce à ce plan.

Les écologistes se félicitent donc de cette délibération et, bien entendu, aimeraient que de plus larges partenariats puissent se faire afin d'informer, sensibiliser, former, accompagner d'autres populations, par exemple les secteurs d'adultes voire nos amis les aînés, dans plus de Communes pour que chacun, à sa façon, là où il est, puisse agir pour un cadre de vie sain et respecté.

Nous voterons avec plaisir cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité, M. Coste, Président de l'association HESPUL, n'ayant pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. DESBOS.

N° 2012-2868 - urbanisme - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Nord-Isère - Avis de la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2868. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Il s'agit du projet de SCOT Nord-Isère qui est soumis, comme la loi oblige, à l'avis du Conseil de communauté.

Le territoire urbain du SCOT Nord-Isère se compose de 94 Communes. Je n'entrerai pas dans les détails mais je préciserai simplement que les débats de la commission ont relevé un écart qui est apparu regrettable entre les considérations de l'avis favorable et les restrictions qui ont pu être constatées, en particulier en matière de développement économique, de logement et de transports.

C'est la raison pour laquelle l'avis favorable est proposé d'être maintenu mais avec un délibéré plus argumenté par une note pour le rapporteur, que je vous lis bien que vous l'avez sur vos tables.

Il s'agirait donc de remplacer le deuxièmement qui était prévu initialement par la phrase suivante :

"2° - Emet à ce titre un avis favorable sur le projet du SCOT Nord-Isère mais regrette cependant que la polarisation du développement urbain dans les agglomérations nord-iséroises ne soit pas plus significative et que le taux d'effort en matière de production de logements sociaux, avec une offre mieux répartie sur l'ensemble du territoire, ne soit pas plus important pour satisfaire les besoins des nouveaux ménages."

Compte tenu de cette modification de délibéré, la commission émet un avis favorable.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Nous avons un temps de parole pour le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais profiter de l'examen de ce rapport pour faire quelques observations très brèves sur les incohérences de notre organisation administrative.

D'abord, je m'interroge sur l'utilité et sur la légitimité de l'usage de plus en plus répandu qui consiste à demander des avis sur tout à tout le monde.

Dans le cas présent, le SEPAL a déjà rendu un avis sur le SCOT Nord-Isère. On ne voit pas en vertu de quelle logique nous pourrions délibérer différemment du SEPAL qui est, comme chacun le sait, pour l'essentiel une émanation de notre assemblée. Cela voudrait dire finalement que le Grand Lyon donne un avis sur l'avis émis par le SEPAL et l'on pourrait imaginer aussi, pourquoi pas, que chaque Commune du Grand Lyon émette un avis sur l'avis du Grand Lyon relatif à l'avis du SEPAL.

Tout cela est parfaitement ridicule et m'amène à formuler une deuxième observation sous la forme interrogative : plutôt que de porter des jugements sur les initiatives des territoires voisins, ne vaudrait-il pas mieux militer pour une meilleure organisation territoriale ?

En d'autres termes, ne convient-il pas de faire en sorte que les schémas d'aménagement du territoire soient élaborés sur la base de périmètres géographiques pertinents, c'est-à-dire à partir d'entités suffisamment vastes pour pouvoir notamment prendre en compte les problématiques de transports et de déplacements ainsi que celle de la localisation des activités économiques ? Est-il vraiment raisonnable que, sur le périmètre de la DTA de l'agglomération lyonnaise, il existe 10 SCOT, 11 autorités organisatrices de transports et 34 structures intercommunales ?

Comment mettre un terme à ce salmigondis institutionnel ? Aujourd'hui, sur le plan législatif, la seule petite lueur d'espoir réside dans la constitution des pôles métropolitains ; c'est la raison pour laquelle nous soutenons l'initiative qui implique notre collectivité dans ce domaine mais nous souhaitons vivement que tous les territoires de l'aire métropolitaine adhèrent à cette démarche et arrivent ainsi à faire émerger une gouvernance de dimension métropolitaine susceptible de répondre efficacement au défi du développement économique et de l'attractivité du territoire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, mesdames les Conseillères, messieurs les Conseillers, concernant notre avis sur le SCOT Nord-Isère, nous souhaitons tout d'abord affirmer son importance pour le développement harmonieux de notre agglomération.

Nous partageons les principes qui président à son écriture :

- une répartition urbaine multipolaire en densifiant l'habitat sur les bourgs et les villes centres existant pour limiter l'étalement urbain et préserver le foncier agricole, paysager et de loisirs ;

- un développement des modes de transports collectifs privilégiant le report modal de la voiture sur le train et le bus et le développement du fret ferroviaire ;

- le développement économique à partir des ressources locales, agro-alimentaires, matériaux de construction, dès lors qu'elles sont exploitées de façon soutenable, c'est-à-dire en respectant l'environnement, notamment les sols et, concernant les carrières, en freinant la surexploitation.

Nous sommes effectivement d'avis d'encourager la création de logements collectifs -donc je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire monsieur David sur l'ajout et l'affirmation de cela dans notre avis- et notamment la production de logements sociaux dans les villes et bourgs centres, permettant l'accueil des 60 000 nouveaux habitants qui viendraient s'installer à l'horizon de 2030.

Alors attention toutefois : une étude d'UrbanLyons sur l'est de notre agglomération montre que les activités industrielles, et surtout logistiques, grignotent les terrains agricoles. Donc il faut effectivement éviter que les logistiques ne se constituent de façon éparse, c'est tout de même une chose importante et nous nous interrogeons d'ailleurs, même si nous n'avons pas le pouvoir de faire quoi que ce soit en la matière, sur l'existence d'un plan de protection des espaces agricoles PENAP en Isère ; le Conseil général s'est-il doté d'une politique en la matière ? Nous n'en n'avons pas trouvé.

Concernant la question des déplacements, une remarque principale : entre le Nord-Isère et l'agglomération lyonnaise, il est grand temps de disposer d'un vrai RER qui soit une véritable alternative à la voiture. Donc nous insistons sur l'enjeu de création d'une troisième voie voire d'une quatrième vers Saint André le Gaz et nous rappelons que nous sommes aussi favorables au prolongement de T3 sur Crémieu.

Concernant la création du Village de marques -nous n'en n'avons pas parlé jusque-là-, de ces 27 000 mètres carrés à Villefontaine, nous partageons effectivement l'idée d'une concertation commune entre les établissements de coopération intercommunale et l'élaboration d'un document d'aménagement commercial. Mais n'avons probablement pas les mêmes inquiétudes que l'avis exprimé dans cette délibération. Ce qui nous tracasse, c'est le modèle prôné par le concept Village de marques : s'agit-il de promouvoir encore des grandes surfaces et la tyrannie des marques ou bien de penser à développer le commerce de proximité en veillant à ne pas déséquilibrer les centres-villes ? On peut comprendre que les habitants du Nord-Isère aient besoin de disposer d'une offre commerciale mais faut-il la spécialiser et l'organiser ainsi ? Dans tous les cas, il faudra veiller aux entrées de villes et de bourgs défigurées par ces ensembles commerciaux implantés de manière anarchique.

Enfin, l'adoption de ce SCOT met à nouveau en perspective la future gouvernance de notre pôle métropolitain. Les territoires concernés par ce SCOT ne peuvent plus être pensés de

manière interstitielle mais doivent prendre leur place, avec le G4, au sein du pôle pour présider la coordination des politiques de développement durable sur l'ensemble de la zone dans les domaines économiques, environnementaux et sociaux ainsi qu'en matière de déplacements, soit en intégrant le pôle, soit en imaginant des coopérations renforcées.

En espérant que ces remarques feront avancer la réflexion et les priorités, nous voterons pour cet avis.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VURPAS : Merci, monsieur le Président. Je ne vais pas faire durer les opérations : ce qui a été dit par monsieur David et monsieur Barthélémy est tout à fait ce que nous avons comme position. Donc on n'a pas envie d'intervenir uniquement pour exister en tant que centristes, on est plutôt pour prendre les bonnes idées là où elles sont ; c'est dans la tradition des centristes. Donc tout ce qui a été dit par ces deux personnes est à notre compte parce que l'on est tout à fait d'accord là-dessus. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots simplement sur cette délibération, que nous voterons, pour observer que les remarques faites dans cet avis nous paraissent effectivement pertinentes mais pour regretter, en même temps, qu'au moment où nous rentrons, où nous nous engageons dans le pôle métropolitain, sans doute aurait-il fallu travailler avant avec ce territoire-là pour essayer d'obtenir un point de vue qui soit plus cohérent, à l'instant où, à quelques mois près ou à quelques semaines près, nous allons devoir travailler ensemble à travers le pôle métropolitain.

Enfin, pour terminer, je partage l'avis d'un certain nombre de collègues qui se sont exprimés pour dire que rajouter des strates à des strates pour prendre les avis des uns, des autres, qui parfois d'ailleurs peuvent se contredire à beaucoup d'endroits, mérite une fois de plus que l'on travaille à nouveau sur la structure la plus pertinente pour construire notre métropole. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je le mets au vote.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

DEUXIEME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2012-2800 - Développement des modes de déplacement doux - Convention entre la Communauté urbaine et l'association Pignon sur rue - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012 - Direction de la voirie -

N° 2012-2884 - Marché d'abris voyageurs, de mobilier urbain d'information et d'un parc de vélos passé avec la société JC Decaux - Modification de la tarification Vélo'v - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Vesco comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2800 et 2012-2884. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Monsieur le Président, une subvention à l'association Pignon sur rue de 120 000 €, dont 40 000 € de loyer pris en charge par le Grand Lyon, vous le savez, 10, rue Saint Polycarpe, avec le centre de documentation le plus important de France, le recycleur où les gens peuvent venir apprendre à recycler leur vélo, puis il y a de l'animation, Pédibus, la vélo-école ; très important la formation avec le développement du vélo en ville et le comportement des cyclistes.

Le deuxième rapport concerne la fixation des tarifs Vélo'v -dont j'ai parlé tout à l'heure- à 25 € par an, qui reste le tarif le moins cher de France à un euro près, à l'exclusion de Mulhouse et de Nancy qui, eux, achètent directement à 3 000 € par an et par vélo la prestation ; donc c'est un autre montage.

Voilà ce qu'il y avait à dire sur ces deux rapports, monsieur le Président.

Pour le dossier numéro 2012-2884, dans l'exposé des motifs, à l'issue du paragraphe commençant par : "*Il est aujourd'hui proposé d'étendre l'heure de gratuité :*", il y a lieu d'ajouter un alinéa nouveau rédigé comme suit :

"Il est proposé d'accorder deux heures de gratuité lors des événements culturels : fête des Lumières, fête de la musique, journées européennes du patrimoine, défilé de la Biennale de la danse, nuits sonores."

Dans le *DELIBERE*, il y a lieu d'ajouter un avant-dernier paragraphe rédigé comme suit :

"Toute location lors des événements culturels : fête des Lumières, fête de la musique, journées européennes du patrimoine, défilé de la Biennale de la danse, nuits sonores, bénéficiera de deux heures de gratuité."

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition sur ce dossier qui a fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2012-2802 - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2012 - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2012-2802. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2012-2803 - Cailloux sur Fontaines - Réaménagement du chemin de Four - 2° tranche - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-2804 - Charbonnières les Bains - Craponne - Lissieu - Saint Genis Laval - Saint Priest - Tassin la Demi Lune - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par les Communes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-2805 - Ecully - Aménagement de la place Veysseyre-Chatillon - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Roger-Dalbert comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2803 à 2012-2805. Madame Roger-Dalbert, vous avez la parole.

Mme ROGER-DALBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces trois dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme ROGER-DALBERT.

II - COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2012-2812 - Mise en place d'une cellule emploi dans le cadre de la construction du Stade des Lumières - Attribution d'une subvention à l'association Uni-Est - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Besson comme rapporteur du dossier numéro 2012-2812. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour l'attribution d'une subvention à l'association Uni-Est et la mise en place d'une cellule emploi-mobilité dans le cadre de la construction du stade des Lumières.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Martinez, président de l'association Uni-Est, n'ayant pris part ni au débat ni au vote .

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

N° 2012-2813 - Signature d'une convention entre la Communauté urbaine de Lyon et Cités Unies France pour la gestion du programme concerté Liban - Années 2012-2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

N° 2012-2828 - Organisation des 26° journées nationales des Ingénieurs sans frontières Lyon (ISF) - Attribution d'une subvention au profit de l'association des Ingénieurs sans frontières Lyon (ISF) pour 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Daclin comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2813 et 2012-2828. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Roland BERNARD, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président DACLIN absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Roland BERNARD.

N° 2012-2814 - Attribution d'une subvention à l'Espace numérique entreprise (ENE) pour son programme d'actions 2012 - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2010-2012 - Délégation générale au développement économique et inter-national - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-2815 - Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions complémentaires en 2012 - Avenant n° 3 à la convention 2010-2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-2831 - Attribution de subventions à l'association Cluster Edit pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2814, 2012-2815 et 2012-2831. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Collomb, Mmes Gelas, Besson, M. Daclin, Mme Lévy, MM. Rudigoz, Gignoux, Guimet, Grivel, Augoyard et Réale, délégués du Grand Lyon au sein de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2012-2815 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2012-2816 - Accompagnement du programme Cellule information économique de Lyon - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Année 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2012-2817 - Attribution d'une subvention à l'Association San priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE) pour l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Porte des Alpes - Avenant n° 2 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2012-2818 - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour l'animation économique sur la Conférence locale des Maires du Plateau nord - Avenant n° 2 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2012-2819 - Attribution d'une subvention à l'association Espace CARCO pour l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Rhône Amont - Avenant n° 2 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2012-2820 - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or pour l'animation économique sur la Conférence des Maires Val de Saône - Avenant n° 2 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2012-2821 - Attribution d'une subvention à l'association Techlid pour l'animation économique sur les Conférences locales des Maires nord-ouest et Val d'Yzeron - Avenant n° 2 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2012-2827 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation scientifique de Lyon et du sud est pour la mise en oeuvre de Campus Création pour l'année 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2816 à 2012-2821 et 2012-2827. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2012-2829 - Attribution d'une subvention à l'association Le Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-2830 - Organisation du volet professionnel du festival de la Bande Dessinée de Lyon en 2012 et développement du volet international de l'événement - Attribution d'une subvention à l'association Lyon bande dessinée organisation - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2829 et 2012-2830. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2012-2832 - Délégations d'attributions accordées par le Conseil de communauté au Président - Modification n° 2 de la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

N° 2012-2833 - Délégations d'attributions accordées par le Conseil de communauté au Bureau - Modification n° 1 de la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

N° 2012-2841 - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Subvention relative à la taxe sur salaires des opérations d'aménagement de la Communauté urbaine pour l'exercice 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-2842 - Partage des savoirs dans l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention à l'association Doc Forum pour 2012 - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2012-2848 - Achat de gaz pour les bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2012-2850 - Mise à disposition d'un agent communautaire à la Ville de Lyon - Régularisation et renouvellement - Convention de mise à disposition - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2012-2851 - Mise à disposition de service aux communes - Convention-cadre - Modification de la délibération n° 2010-1279 du 15 février 2010 relative au mécanisme de mise à disposition de services - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2832, 2012-2833, 2012-2841, 2012-2848, 2012-2850 et 2012-2851. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Brachet, Bouju et Giordano, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL, ainsi que MM. Da Passano et Daclin n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2012-2841 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2012-2843 - Union française des associations sportives des employés communautaires (UFASEC) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-2844 - Association sportive du personnel de la Communauté urbaine, de la Ville de Lyon et des collectivités territoriales associées (ASCUL) - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2012 - Avenant n° 2 à la convention 2010-2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-2845 - Association La Gourguillonaise - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012 - Avenant n° 2 à la convention 2010-2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-2846 - Association des agents retraités de la Ville de Lyon, de la Communauté urbaine de Lyon et des retraités sapeurs pompiers professionnels du Grand Lyon (ARLYCO) - Attribution d'une subvention pour le programme d'activités 2012 - Avenant à la convention 2010-2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Goux comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2843 à 2012-2846. Monsieur Goux, vous avez la parole.

M. GOUX, rapporteur : Pour le projet de délibération numéro 2012-2843, nous avons une note pour le rapporteur qui dit que, dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "*Il est proposé au Conseil [...]*" relatif aux modalités de calcul de la subvention de la Communauté urbaine, il convient de lire : "*assortie d'une part variable de 0,011 € par habitant.*" au lieu de : "*assortie d'une part variable de 1,011 € par habitant.*"

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GOUX.

N° 2012-2847 - Fourniture, confection et livraison de plats protidiques et légumes d'accompagnement pendant les travaux du restaurant communautaire - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur du dossier numéro 2012-2847. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2012-2849 - Mise à disposition de personnels de la mission site historique de la Ville de Lyon à la Communauté urbaine de Lyon - Convention de mise à disposition - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport numéro 2012-2849 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2012-2852 - Remise gracieuse - Régime indemnitaire du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2012-2853 - Secrétariat de la Commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale - Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service prévention-santé au travail -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2852 et 2012-2853. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

IV - COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2012-2855 - Evolution de la réglementation relative aux eaux usées autres que domestiques - Révision partielle du règlement du service public d'assainissement collectif - Direction de l'eau -

N° 2012-2856 - Caluire et Cuire - Construction d'une déchèterie - Impasse des Lièvres - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2012-2857 - Grigny - Construction d'une déchèterie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2012-2858 - Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-2859 - Projet de l'Agence nationale de la recherche française ECOTECH - MENTOR - Méthodologie et outils opérationnels de conception et de qualification de sites de mesures en réseau d'assainissement - Participation de la Communauté urbaine de Lyon - Direction de l'eau -

N° 2012-2860 - Conférence internationale IS. Rivers 2012 - Attribution d'une subvention au Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2012-2861 - Programme INTERREG IV C - projet européen Aqua-Add - Mieux intégrer l'eau dans les projets de développement urbain - Demande de subvention auprès du FEDER - Direction de l'eau -

N° 2012-2862 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association pour le développement médical et l'aide humanitaire au Cambodge (ADMAHC) pour le projet d'approvisionnement en eau potable du village de Baray au Cambodge - Direction de l'eau -

N° 2012-2863 - Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Convention pour la mise en oeuvre des actions du SAGE en 2012 - Demande de subvention auprès du Département du Rhône - Direction de l'eau -

N° 2012-2864 - Association Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-2866 - Association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-2867 - Vaulx en Velin - Dévoisement du réseau d'eau potable communautaire à l'angle de la rue Renan et de l'avenue d'Orcha - Participation financière de la Ville et de la SAHLMAlliade habitat - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2855 à 2012-2864, 2012-2866 et 2012-2867. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. En soulignant que, pour le rapport numéro 2012-2860 concernant la Conférence internationale IS. Rivers 2012, le Vice-Président Roland Bernard souhaiterait dire quelques mots. Merci.

M. le Vice-Président Roland BERNARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, si vous le permettez, quelques instants avant de partir, je voudrais saluer l'importance de cette première Conférence internationale qui est, pour la Ville de Lyon, un élément essentiel dans sa communication, sur sa réappropriation des fleuves et de tout son territoire fluvial.

Cette convention internationale, qui regroupe des chercheurs et des acteurs économiques, est organisée du 26 au 28 juin 2012 dans les locaux de l'Université Lyon 2. Cette première Conférence internationale a vocation à être renouvelée tous les trois ans, en alternance avec la Conférence internationale Novatech et à faire partie des événements professionnels qui pourraient accompagner un futur événement grand public autour des fleuves. Ces conférences internationales témoignent, enfin, de la reconnaissance de Lyon comme d'une grande agglomération fluviale qui se saisit du fleuve dans toutes ses dimensions : l'environnement, la gestion de l'eau, le projet urbain, le cadre de vie, les loisirs, le développement économique. Cette conférence internationale représente le projet unique de valoriser les savoir-faire scientifiques et techniques développés à l'échelle lyonnaise.

Il y aura 350 participants, 170 communications dont 40 % d'étrangères et 55 fleuves représentés dans 39 pays.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

- Mme Baume, déléguée du Grand Lyon à Acoucité, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2012-2858 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

- M. Reppelin, délégué du Grand Lyon au GRAIE, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2012-2860 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

- Mme Vullien, M. Da Passano, Mmes Vessiller, MM. Darne J.C., Quiniou, Charles, Justet, Mme Ait-Maten, M. Imbert, Mme Yéréman, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de l'ALE, et M. Paul Coste n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2012-2864 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

- MM. Bernard R. et Charles, délégués du Grand Lyon à la Maison rhodanienne de l'environnement, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2012-2866 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

- M. Brachet, délégué du Grand Lyon à Alliade Habitat, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2012-2867 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. DESBOS.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2012-2869 - Saint Cyr au Mont d'Or - Plan local d'urbanisme (PLU) - Procédure de révision simplifiée n° 15 - Domaine de la Chaux - Restructuration du pôle santé - Ouverture de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2012-2873 - Lyon 3° - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre du projet urbain de la Part-Dieu - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2012-2874 - Lyon - Suppression et modification de certains périmètres situés en droit de préemption urbain renforcé - Maintien d'un droit de préemption urbain renforcé pour un immeuble classé en réserve pour réalisation de logement social au plan local d'urbanisme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2012-2875 - Caluire et Cuire - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Centre - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-2876 - Attribution d'une subvention au groupement d'intérêt public (GIP) Maison de la veille sociale pour 2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-2877 - Développement solidaire - Attribution de subventions aux associations Institut Bioforce pôle développement local, Banlieues d'Europe, Villeurbannaise droit au logement et à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-2879 - Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Convention de mise à disposition de moyens pour l'année 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-2881 - Francheville - Francheville le Haut - Aménagement de la place de l'Hôtel de ville - Conventions de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-2882 - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Opérations de résidentialisation et aménagements de proximité inscrits dans la convention Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Attribution de subventions et maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon - Individualisations d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2869, 2012-2873 à 2012-2877, 2012-2879, 2012-2881 et 2012-2882. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Neuf rapports, que je ne vous lirai pas, ont obtenu un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Brachet, délégué du Grand Lyon à Alliade Habitat, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2012-2882 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2012-2870 - Saint Genis Laval - Darcieux Collonges - Projet urbain partenarial (PUP) - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre - Approbation du programme d'aménagement et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Vurpas comme rapporteur du dossier numéro 2012-2870. Monsieur Vurpas, vous avez la parole.

M. VURPAS, rapporteur : C'est un projet que la Commune de Saint Genis Laval attend avec impatience ; il s'agit de liaison Darcieux Collonges dans le cadre d'un PUP, projet urbain partenarial, qui permet de faire financer des équipements publics par le privé. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. VURPAS.

N° 2012-2871 - Rillieux la Pape - Projet d'aménagement du Bottet-Verchères - Désignation de l'aménageur - Signature du traité de concession et de la convention de projet urbain partenarial (PUP) - Participation financière de la Communauté urbaine à la réalisation d'équipements - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-2872 - Rillieux la Pape - Projet d'aménagement des Balcons de Sermenaz - Désignation de l'aménageur - Signature du traité de concession et de la convention de projet urbain partenarial (PUP) - Participation financière de la Communauté urbaine de Lyon affectée à la réalisation d'équipements publics - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Appell comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2871 et 2012-2872. Monsieur Appell, vous avez la parole.

M. APPELL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports concernant la Ville de Rillieux la Pape, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Brachet, Bouju et Giordano, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL, ainsi que MM. Da Passano et Daclin n'ayant pris part ni au débat ni au vote des dossiers n° 2012-2871 et 2012-2872 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. APPELL.

N° 2012-2878 - Programme local de l'habitat (PLH) - Attribution d'une subvention à l'association ABC HLM du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Brachet comme rapporteur du dossier numéro 2012-2878. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2012-2880 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Parilly - Quartier Parilly Nord - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2012-2880. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce rapport sur l'ORU de Bon Parilly, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté, MM. Pili (pouvoir à M. Justet) et Justet -groupe Socialiste et apparentés- s'étant abstenus.

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues nous en avons terminé.

(La séance est levée à 21 heures 05).
